

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

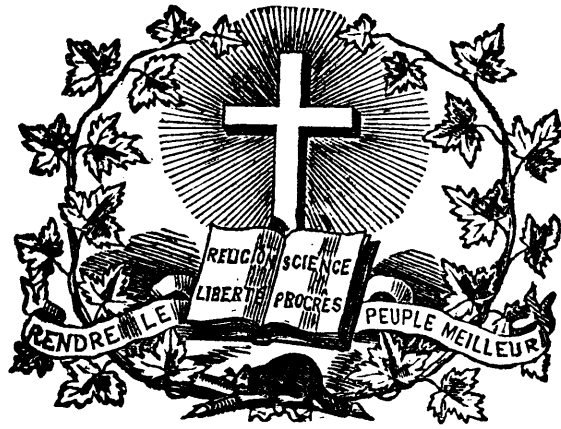
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume VIII.

Montréal, (Bas-Canada) Février et Mars, 1864.

Nos. 2 et 3.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE.—Poésie: Amende honorable, par Victor de Laprade.—SCIENCE: Revue Géographique de 1863, par Vivien de Saint Martin. (suite et fin.)—Jugement erroné de M. Ernest Renan sur les langues sauvages, par N. O. (suite et fin.)—Compte-rendu du Cours d'Histoire du Canada de l'abbé Ferland, (suite).—Les deux abbés de Fénelon, par H. V.—EDUCATION: De l'enseignement de la lecture, (suite).—Singulières propriétés du nombre neuf, par M. Juneau, (suite et fin.)—Solution des problèmes de la dernière livraison.—AVIS OFFICIELS: Examen sur l'agriculture et la pédagogie.—Erection de municipalités scolaires.—Nominations de Commissaires et de Syndics.—Diplôme accordé par l'école Normale Laval.—Diplômes accordés par les bureaux d'examineurs.—PARTIE EDITORIALE: Mort du juge en chef LaFontaine.—Examen sur la pédagogie et l'agriculture.—Vingt deuxième conférence de l'association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques Cartier.—Vingt-unième conférence des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Laval.—Extraits des Rapports des Inspecteurs d'école.—Bulletin des publications et des réimpressions les plus récentes: Paris, Québec, Montréal.—Petite Revue Mensuelle.—Tableau de la distribution de la subvention des municipalités pauvres pour 1863.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

AMENDE HONORABLE.

O Dieu de mon berceau, sois le dieu de ma tombe!

LAMARTINE, *Hymne au Christ.*

I.

O Christ, ta passion sera donc éternelle!
L'homme à percer ton cœur s'exerce chaque jour;
Et l'affreux décide, hélas! se renouvelle
Sans laisser nos fureurs, pas plus que ton amour.

Toujours des voix en foule acclament ton supplice;
Toujours, pour le subir, tu redescends du ciel.
Au pied du Golgotha, dans ton amer calice,
Chaque siècle en passant vient exprimer son fiel.

On t'ôte, on te redonne un sceptre dérisoire
Qui sert à te meurtrir sur tes âpres chemins;
Et Pilate, impassible en son hideux prétoire,
Livre le sang du juste et s'en lave les mains.

Nous, indignes témoins de la grande agonie,
Réveillés par trois fois, nous dormons lâchement;
Et plus d'un faible ami se cache ou te renie
Et ne t'avouera Dieu qu'à son dernier moment.

Donc tu mentais à l'homme, au ciel qui te délaisse:
L'arrê en est porté par la foule et ses rois,
Et ce monde ironique, en raillant ta promesse,
Te crie: "O moribond, descends-tu de la croix?"

L'orgueil du moindre enfant se rit de ta parole;
Ta loi tombe à son tour sous le niveau fatal,
Et le peuple, en travail d'une nouvelle idole,
Court adorer ses dieux forgés dans le métal.

Te voilà donc vaincu par l'esprit, par le glaive!
Eh bien! ton lourd tombeau tu le soulèveras;
Entre tout ce qui tombe et tout ce qui s'élève,
Toi seul, ô divin mort, tu vis et tu vivras.

Tu t'es fait du Calvaire un trône impérissable;
Et ton peuple, à genoux sur ces chastes hauteurs,
Verra tomber, ce soir, les empires de sable
Que dressaient contre Dieu des rois spoliateurs.

Même à cette heure, ô Christ, et sur tout notre globe,
Par delà ces docteurs ligués pour te honnir,
Tandis que les soldats tirent au sort ta robe,
Vois ces mille ouvriers de ton règne à venir!

Partout où l'âme est libre, où la terre est féconde,
Où règne un autre Dieu que l'or ou le canon,
C'est ta loi qui demeure, ô Christ! ou qui se fonde;
Nos dernières vertus ne germent qu'en ton nom.

Vainement s'unissaient, pour ébranler ton culte,
Le despote au sophiste et le peuple aux licteurs;
Là-bas on meurt pour toi, si chez nous on t'insulte;
Vois, combien de martyrs pour un blasphémateur!

Vois ces soldats enfants, ces vierges, ces lévites
Qui s'arment de ta croix et meurent sur l'autel;
Tout ce peuple en pâture aux Nérons moscovites,
Et qui, te prouvant Dieu, se démontre immortel.

Vois, par delà les mers, se choquer ces armées:
La servitude expire et fait place à ta loi.
Tant de sang, tant de pleurs, de luttes enflammées,
C'est pour la liberté... je veux dire pour toi.

C'est pour toi, pour panser tes divines blessures,
Qu'autour des lits de mort et sur ces champs affreux
Des anges descendus touchent de leurs mains pures
Le sang noir des blessés et la chair des lépreux.

On les trouve à genoux sous les gibets infâmes;
Chez tous les délaissés, innocents ou pervers,
Elles vont, sans frémir, humbles et fortes femmes,
Epouser tes douleurs au bout de l'univers.

C'est pour planter ta croix qu'on découvre des mondes.
Vers l'antique Orient ramenant nos vaisseaux,
La barque d'un apôtre y rend les mers fécondes.
Partout ton labarum précéda nos drapeaux.

Ton astre, que suivaient les bergers et les mages,
Partout annonce à l'homme une plus douce loi ;
Chez les peuples enfants visités par nos sages,
Le véritable jour ne luira qu'avec toi.

En vain nous y portons notre science humaine,
Nous leur prêtons nos arts, nos lois, nos chars de feu ;
La raison s'est éteinte et l'âme existe à peine
Dans ces mondes vieillies qui ne t'ont pas pour Dieu.

II.

Et voilà qu'on proclame,—ô siècle de chimères!—
Que ta parole, ô Christ, pâlit à nos lumières ;
Voilà qu'au Dieu vivant un ver se dit pareil,
Et que la lampe insulte aux clartés du soleil !
Ainsi tu fis de nous ton image suprême
Pour aider notre orgueil à s'adorer lui-même !
Ce ciel vide de toi, ces œuvres de ta main
N'ont pour veiller sur eux que le regard humain !
Dans leur éternité, ces mers, ce monde immense,
Ce peuple de soleils flottent sans providence ;
Nul n'a tracé leur route et nul ne les connaît,
Hors l'insecte pensant qui meurt sitôt qu'il naît.
Le monde a pour raison le seul esprit de l'homme,
Et Dieu tient tout entier dans le mot qui le nomme.

Prenez-le donc ce mot, dans son inanité,
Et tâchez d'en nourrir la triste humanité !
Servez au lieu du Christ, au lieu du pain des anges,
Servez aux affamés vos formules étranges.
A qui pleure une mère, un enfant, une sœur,
Offrez ce Dieu sans voix, sans regard et sans cœur ;
Donnez-le pour richesse à ces pauvres chaumières,
A nos temps assombriés, donnez-le pour lumières ;
Donnez-le pour espoir aux veuves, aux mourants,
Pour seul juge aux vaincus, pour seul frein aux tyrans.
Tâchez que l'univers un moment le proclame,
Ce Dieu que chacun fait et défait dans son âme,
Qui pense avec Socrate et meurt avec Caton,
Mais qui rugit aussi dans le tigre et Néron ;
Qui chez un Attila se retrouve et s'adore ;
Qui, conyé dans la brute, en Marat vient éclore ;
Qui siffle avec le fouet du planteur insolent,
Et, dans la main du Czar, s'allonge en knout sanglant.
Sur le trône du Christ faites qu'il règne une heure ;
Puis comptez nos vertus ! Voyez ce qui demeure,
Et ce qu'un pareil Dieu garde à l'humanité
De justice et d'amour, surtout de liberté.

Prophètes du néant, voyez ! le ciel est vide ;
La prière tarit sous votre souffle aride ;
Gardant pour dieux secrets le dédain et l'orgueil,
L'homme a la haine au cœur et l'ironie à l'œil.
Comme la feuille au vent, les âmes desséchées,
A l'arbre de la croix par le dôme arrachées,
Roulent en tourbillons sans guide et sans chemins.
Les peuples ne sont plus que des sables humains ;
Et dans un noir désert traversé de fantômes,
Un orage éternel emporte ces atomes.

Pulvérisez encore, ô funèbres vainqueurs,
Ce qui restait de Dieu pour cimenter les cœurs ;
Ecrasez sur leur croix le Christ et son vicairé ;
Aplatiss-z le monde en rasant le Calvaire,
Pour que les hauts Césars demeurent, parmi nous,
Les seules majestés qu'on adore à genoux ;
Que la chair et ses dieux, seuls debout dans nos temples,
Soient dotés chaque jour de domaines plus amples ;
Que les peuples, enfin, tous passés au niveau,
Sous le même boucher ne forment qu'un troupeau.

III.

A genoux ! et veillons en armes
Autour de l'auguste rocher.
Enfants, objets de mes alarmes,
Venez défendre avec vos larmes
Ce Dieu qu'on veut nous arracher.

Vous verrez de tristes années :
Des hommes sans Dieu seront rois ;
Les mœurs, les lois sont entraînées...
Enfants ! de vos mains acharnées,
Cramponnez-vous à cette croix.

Tous les aïeux morts à son ombre,
Accourus vers le saint tombeau,
Groupés sous ce ciel lourd et sombre,
Vont faire un cortège sans nombre
Au Christ qui saigne de nouveau.

Leurs faces de pleurs sont trempées ;
De l'outrage, hélas ! avertis,
Tous ont porté leurs mains crispées,
Les uns à leurs grandes épées,
D'autres à leurs rudes outils.

Voici le chœur des saintes femmes
Avec des vases précieux :
Sur les places des clous infâmes
Elles versent, à pleines âmes,
Des parfums rapportés des cieux.

Dans son angoisse maternelle
Chacune, au pied du crucifix,
Regarde en tremblant autour d'elle,
Si, parmi la troupe filele,
Elle aperçoit au moins son fils.

De leur groupe qui se resserre
Ce cri s'élève et nous défend :
" O Jésus, retiens le tonnerre
Et n'abandonne pas la terre
S'il nous y reste un seul enfant ! "

Exaucez ce vœu de nos mères,
Et Dieu l'accomplira sur nous.
Laissons au monde ses chimères,
Ses fruits pleins de cendres amères...
Voici la croix, tous à genoux !

Petits enfants à tête blonde,
Vous dont l'âme est un encensoir,
Priez ! la prière est féconde...
Un enfant peut sauver un monde,
En joignant ses mains, chaque soir.

Peut-être que Dieu veut encore,
Lorsque tant d'hommes sont menteurs,
Prendre, au lieu d'oracle sonore,
La voix d'un enfant qui l'adore
Pour confondre les faux docteurs.

Le soir, que dans chaque famille,
Au pied de l'arbre des douleurs,
L'enfant rose et la jeune fille,
Pour tous ceux dont la foi vacille,
Offrent leur prière et leurs pleurs.

Tandis qu'au fond du sanctuaire
Les apôtres en cheveux blancs,
La recluse et le solitaire,
Les voix qui ne peuvent se faire
Chantent leurs hymnes vigilants.

Vous qui savez parler aux chênes,
A la mer grondante, au ciel bleu,
Qui forcez les cimes hautesaines,
Les oiseaux, les lis, les fontaines,
A confesser le nom de Dieu ;

Tirez de toute créature,
Répondez sur tous les chemins
Des fleurs, des larmes sans mesure,
Et les remords de la nature
Pour tant de blasphèmes humains.

L'homme, hélas ! ce pauvre brin d'herbe,
A son orgueil s'est trop fié ;
Qu'il revienne adorer le Verbe...
Prosterne-toi, raison superbe,
Aux pieds du Dieu crucifié.

VICTOR DE LAPRADE,
(Le Correspondant.)

SCIENCE.

Revue Géographique, 1863.

V.

(Suite et fin.)

Le Gabon est aussi un pays nouveau pour la géographie. Les excursions que Du Chaillu y a poussées en deux ou trois directions ont été, en Angleterre, le sujet de vives controverses, où il y a eu

souvent moins de justice que de passion; il est du moins un honneur qu'on ne peut lui refuser: c'est d'avoir appelé l'intérêt sur des contrées jusqu'alors inconnues, et d'en avoir provoqué une étude de plus en plus agrandie. Plusieurs notices intéressantes en ont été adressées depuis un an aux sociétés savantes par les missionnaires américains qui y ont des établissements; et notre marine y a opéré de nouvelles reconnaissances dans le Gabon même ou ses affluents, et sur le bras principal d'un fleuve un peu plus méridional, l'Ogouai. Un voyageur qui pourrait remonter au loin ce dernier fleuve y serait certainement conduit à des découvertes importantes. L'embouchure de l'Ogouai est à un degré au sud de l'équateur, précisément sous le parallèle central du Nyanza, dont un intervalle de vingt-deux degrés, ou cinq cent cinquante lieues à vol d'oiseau, la sépare. Quel explorateur comblera ce vide immense?

Cette gloire pétillante, Du Chaillu a le désir honorable d'y entrer au moins pour une part. Après avoir complété à Londres son éducation géographique sous de bonnes directions, il est parti, dans les premiers jours d'août, muni d'instructions et d'instruments, avec la ferme intention de pousser aussi avant que possible, et de vérifier par des observations précises ses premières reconnaissances.

Un de nos officiers de marine les plus distingués, M. Vallon, a publié tout récemment, sur les parties de l'Afrique occidentale qui commencent au Sénégal et finissent au Congo, une étude extrêmement remarquable (1). Ce morceau, fruit d'une longue et solide expérience, est ce qui, depuis longtemps, a été écrit de plus substantiel et de plus instructif pour l'étude à la fois géographique, économique et ethnologique d'une région qui prend chaque jour pour nous plus d'importance et d'intérêt.

Non loin du Gabon, au fond du golfe de Guinée, une célébrité félatante de nos explorations contemporaines poursuit obscurément quelques entreprises isolées. Le capitaine Burton s'est séparé du capitaine Speke, par je ne sais quelle triste question de préséance, après leur commune expédition de 1858 aux grands lacs de l'Afrique australe; et pendant que l'un retournait avec ardeur au cœur de l'Afrique conquérir une nouvelle illustration par de plus grandes découvertes, l'autre, exilé volontaire, allait se confiner dans le poste de consul à Fernando Po. Mais, selon notre proverbe, bon sang ne peut mentir, M. Burton a bientôt senti fermenter le vieux levain. Des courses sur les côtes avoisinantes et des excursions vers l'intérieur ont rempli, depuis trente mois, le vide de ses fonctions officielles. Il a gravi le premier les cimes difficilement accessibles du mont Cameroun, qui domine la côte en vue de Fernando Po; il a pénétré sur le territoire des Fân, ce peuple anthropophage dont on a tant parlé depuis deux ou trois ans, et confirmé ce que Du Chaillu et d'autres ont rapporté de leurs habitudes; il a réuni, en un mot, les matériaux d'un nouveau livre sur l'Afrique occidentale, dont on annonce la prochaine apparition, mais qui ne remplacera pas celui qu'il nous aurait donné s'il était retourné avec Speke dans la région des sources du Nil.

Il est un autre voyageur dont on attendait beaucoup d'après la vigueur de ses débuts: c'est le baron de Decken. M. de Decken est un compatriote du docteur Barth (tous deux sont nés à Hambourg), qui réunit, ce qui n'est pas commun, la fortune à l'amour, plus encore, à la pratique de la science. En 1860, il partit pour la côte orientale d'Afrique, dans l'intention d'y rejoindre le docteur Roscher, un autre de ses compatriotes, qui avait essayé à plusieurs reprises de pénétrer dans la région des grands lacs intérieurs, et dont les tentatives avaient échoué, faute de ce qui est le nerf des voyages aussi bien que de la guerre, l'argent. Rien n'égale la rapacité de ces peuples africains, et surtout des chefs, vis-à-vis des blancs; leurs exigences sont devenues telles, qu'un voyage dans ces contrées barbares est maintenant plus coûteux qu'un séjour de même durée au milieu des rafflements de nos capitales. Le malheureux Roscher avait été victime de cette avidité effrénée; faute d'avoir pu s'entourer d'une escorte suffisante, il se trouva à la merci d'un noir qui l'assassina pour le dépouiller. M. de Decken arriva dans ces parages pour apprendre la catastrophe. Elle avait eu lieu à la hauteur de Quilou. Sa pensée alors se tourna vers une entreprise qui était aussi au nombre de ses projets: c'était de gagner Mombaz, sur la côte du Zanguebar, et de s'avancer de là dans l'intérieur jusqu'aux montagnes neigeuses de Kilimandjaro et du Kénia. Quoique signalée depuis treize ans par les missionnaires de Mombaz, l'existence de ces montagnes et de leurs neiges éternelles avait été contestée par un hypercritique anglais, M. Desborough Cooley, qui semble avoir pris à tâche de s'inscrire en faux contre les découvertes des explorateurs africains (2). M. de

Decken s'adjoignit un géologue, le docteur Thornton, qui avait accompagné Livingstone dans ses dernières reconnaissances du Zambèze, et tous deux arrivèrent au Kilimandjaro. Le montagnon fut gravio jusqu'à la hauteur de huit mille pieds, — moins de la moitié de sa hauteur totale, — et la présence des neiges permanentes y fut directement constatée. D'autres observations furent rapportées de cette course, que la saison des pluies obligea de discontinuer.

L'année suivante (au mois d'octobre 1862), M. de Decken est allé pour la seconde fois au Kilimandjaro, qui a été de nouveau gravi jusqu'à cinq mille pieds au delà de la première station; mais des difficultés imprévues n'ont pas permis au voyageur de s'avancer plus avant dans l'ouest, ni de se diriger au nord vers le mont Kénia. Il y a là, cependant, de belles découvertes à faire, surtout si l'on peut redescendre à l'ouest la pente de cette haute région qui verse sûrement ses eaux au lac Nyanza. Au moment où nous traquons ces lignes, le voyageur est de retour en Europe, mais seulement, annonce-t-il, pour se procurer un bateau à vapeur, avec lequel il veut tenter de remonter, au-dessus de Mombaz, quelque une des rivières inexplorées qui débouchent à la côte et qui ont leur source, selon toute probabilité, dans le massif que couronnent les sommets du mont Kénia.

On ne saurait trop louer cette persévérance du voyageur, tout en regrettant qu'il n'ait rendu publics jusqu'à présent (sauf des lettres d'une nature très-générale adressées au docteur Barth, et qui ont été publiées dans le journal géographique de Berlin) aucune des observations, aucun des matériaux ni des cartes qui sont le fruit de ses deux voyages. Mais sans doute M. de Decken ne quittera pas l'Europe avant d'avoir payé sa dette au monde géographique.

Parlerons-nous de Madagascar et des projets d'exploration qu'on y avait formés? Ici, ce sont des empêchements d'une autre nature, des empêchements dont la cause est bien connue, qui ont arrêté les études dont l'île allait être l'objet. A la suite du traité de commerce conclu en 1862 avec le nouveau roi Radama II, une commission scientifique s'était constituée pour en relever la géographie et en explorer les richesses naturelles, qui sont immenses. Cette commission allait quitter la France, lorsque est arrivée, au mois de juillet 1863, la nouvelle foudroyante de la sanglante révolution qui venait de mettre à mort notre ami le roi Radama, et de relever la politique de la vieille reine Ranavalona, politique dont le dernier mot est la proscription des blancs et de toute influence des mœurs étrangères. C'est la barbarie, avec ses instincts féroces, qui se dresse contre toute idée de civilisation. Au point de vue de la science, le seul où nous ayons à l'envisager, ce triste événement est profondément regrettable; car Madagascar, chose assez singulière pour une contrée qui a été regardée longtemps comme une terre presque française, est encore aujourd'hui une des parties de l'Afrique les plus imparfaitement connues. Les notions que nous en avons sont vagues, très-incomplètes et sans contrôle sérieux. Les détails topographiques dont les faiseurs de cartes la couvrent à l'envi sont en très-grande partie des détails de pure fantaisie, dont personne n'a sérieusement vérifié la source. Même sur les peuples de l'île, on n'a que des idées généralement fausses, à en juger par ce qui est imprimé; entre les Hovas, la population dominante à peu d'clair, celle dont Radama était le chef, entre les Hovas, disons-nous, et les autres populations de l'ouest et de l'est (les Sakalaves et les Malgaches), on établit des distinctions absolues qui, sans aucun doute, n'existent pas; car chez tous la langue est au fond la même, et si les traits diffèrent, ce doit être par suite d'un mélange plus ou moins intense de la race supérieure avec un fond nègre probablement aborigène, et aujourd'hui complètement absorbé. Enfin c'est une opinion reçue que les Hovas sont d'origine malaise, ce dont il y a de très-fortes raisons de douter, pour ne pas dire plus. Tout cela était un champ d'étude, important sous plus d'un rapport, qui s'ouvrait à nos explorateurs et qui s'est violemment fermé devant eux. M. de Decken lui-même avait eu un moment l'idée, quand il a dû quitter le Zanguebar, d'entreprendre une excursion dans l'intérieur de l'île. Espérons encore que les événements reprendront un aspect plus favorable, et que l'on pourra revenir aux investigations interrompues.

contrent les esprits enclins au paradoxe, le critique anglais venait d'imprimer un long mémoire dans l'*Athenaeum* pour établir que la position de Gondokoro, sur le haut fleuve Blanc, devait être portée pour le moins au neuvième degré de latitude, lorsque le capitaine Speke publia, il y a quelques mois, ses observations vérifiées par un des astronomes de Greenwich, qui fixent la position de Gondokoro, comme on l'a vu plus haut, à 4° 54' 5" de latitude! Si ces excentricités venaient d'un homme inconnu dans la science, elles resteraient ensevelies dans l'oubli qui leur appartient; mais M. Cooley a publié autrefois des travaux qui témoignent d'un savoir sérieux, et qui ont attaché à son nom, au moins en Angleterre, une sorte d'autorité, — aujourd'hui un peu compromise, il est vrai.

(1) Dans la *Revue maritime et coloniale*, novembre 1863.

(2) On jugera de la rectitude d'appréciations de M. Cooley par un seul fait encore tout récent. Par une de ces tristes bizarreries que ren-

VI.

Nous avons pu nous arrêter longtemps en Afrique, parce qu'en dehors de ce grand théâtre des explorations actuelles nous n'avons guère à noter aujourd'hui de faits importants. En Australie, où depuis quelques années les explorations ont été si actives, il s'est fait un temps d'arrêt; en attendant la reprise des reconnaissances, on liquide les résultats acquis et on prépare les publications. Deux ou trois ont déjà vu le jour; mais ce ne sont pas les plus importantes. Les relations qui nous viennent de ce côté ont, au surplus, et cela est inévitable, un singulier caractère d'uniformité. Dans la triste monotonie de ces espaces immenses, au milieu de ces plaines intérieures d'un aspect aride et nu, sans chaînes de montagnes, sans larges vallées, sans forêts, sans rivières permanentes, sans autre végétation que des arbustes rabougris, armés de redoutables épines, sans autre verdure qu'une herbe temporaire qui apparaît avec les pluies tropicales et disparaît avec elles; lorsque durant des semaines et des mois entiers le voyageur n'a rencontré rien qui ait vie à travers ces solitudes désolées, ou que dans les rares tribus qu'il aura trouvées ça et là aux approches des zones littorales il n'a sous les yeux que le dernier degré de l'abrutissement et la dégradation physique et morale la plus absolue où puisse descendre un être à face humaine, quelle variété pourrait-il répandre dans ses récits? Toujours les mêmes fatigues, les mêmes périls, les mêmes privations; toutes les journées se ressemblent et aussi tous les voyages. Il ne faut rien moins qu'une catastrophe comme celle de Burke et de Wille, ou les anxiétés causées par la disparition d'un voyageur tel que Leichhardt, pour relever un peu la pesante monotonie de ces relations australiennes. Et puis, au total, la science y a peu de part; ce ne sont pas des observateurs proprement dits que les colonies du sud ou de l'est envoient vers l'intérieur, mais des hommes vigoureux, des *bushmen*, rompus à la vie du désert, et qui doivent être avant tout en état de supporter longtemps les rudes épreuves de ces terribles courses. La science gagne toujours quelque chose, sans doute, à ces voyages qui nous apportent peu à peu des données positives sur la nature des parties centrales du continent australien; mais ce n'est pas là ce que les voyageurs de ces dernières années ont cherché. Leur préoccupation principale, comme aussi leur principal intérêt, est de trouver, dans les espaces inexplorés de l'intérieur, des pacages où les colons puissent étendre et multiplier l'évage de leurs troupeaux. Le surplus, c'est-à-dire l'extension des notions géographiques et des sciences qui s'y rapportent, est une affaire accessoire et de second rang.

Si maintenant nous tournons les yeux vers les pays que la politique ou les armes ont, dans ces derniers temps, ouverts à l'investigation européenne; si nous demandons ce que les événements nous ont valu de connaissances nouvelles sur la Chine, sur les pays d'Annam, sur le Japon, sur le Mexique, — pour cette fois il nous faudra répondre: Rien, ou peu de chose. Nous en sommes encore à la période des promesses et des espérances. Mais le temps marche, notre activité est en éveil, et sûrement les espérances seront réalisées, dépassées peut-être. L'intérieur de la Chine, — tout un monde à conquérir pour nos explorateurs, — ne sera pas toujours livré aux horreurs de la guerre intestine; et avec la Chine s'ouvrira pour nous les portes des contrées centrales de la haute Asie. Au Japon, la course littorale dont un consul anglais, Rutherford Alcock, a publié l'intéressante relation, et les communications d'un de nos compatriotes, M. Robert Lindau, nous donnent un avant-goût de ce que seraient pour notre instruction des voyages à l'intérieur. C'est au Mexique surtout que le champ est large et que la moisson sera belle. Il y a là à réaliser d'immenses conquêtes scientifiques, en même temps qu'une grande régénération sociale. Même après les travaux d'Alex. de Humboldt, après les publications précieuses de Ternaux Compans et l'ouvrage historique de Brasseur de Bourbourg, il y a là encore, dans ce pays si longtemps fermé aux recherches savantes, des investigations à poursuivre dans les archives publiques, des études à reprendre sur les constructions gigantesques dont les anciennes races ont couvert le sol depuis le centre de l'isthme jusqu'au fond de la Californie, sur l'écriture idéographique des Aztèques, sur les idiomes encore vivants des Indiens et sur les Indiens eux-mêmes, sur les rapports de ces langues entre elles et avec celles des populations du sud, et sur bien d'autres questions qui touchent aux vieux temps du Mexique en même temps qu'aux origines américaines. L'histoire, l'archéologie, la linguistique, l'ethnologie, résistent à nos investigateurs une foule de problèmes à scruter, sinon à résoudre, sans parler des questions économiques sur lesquelles repose l'avenir du pays, et de la topographie si imparfaite encore qui appelle toute l'activité de nos ingénieurs. La tâche est vaste, mais il sera glorieux de l'avoir remplie. Notre présence dans ce

pays régénéré doit être marquée par un monument scientifique comparable ou supérieur à celui qu'a enfanté, il y a soixante-cinq ans, notre expédition d'Égypte.

Le temps, ai-je dit, n'est pas venu encore où les nouveaux rapports de commerce ou de guerre avec l'extrême Orient et l'Amérique aient pu ajouter notablement à la somme de nos informations scientifiques; quelque exception, cependant, pourrait être faite pour l'Indo-Chine. Les reconnaissances de nos officiers de marine dans notre récente colonie de Cochinchine sont une bonne acquisition pour la géographie positive. Le vice-amiral Bonnard, au mois de septembre 1862, remonta le grand fleuve du Kambodje jusqu'à cent vingt lieues de ses embouchures; et près d'un large lac que le fleuve traverse à cette distance il put contempler les magnifiques ruines de l'ancienne cité d'Ongkor, (1) restes d'un établissement bouddhique dont les Siamois ne parlent qu'avec admiration comme de l'ouvrage des génies. Les constructions d'Ongkor ont une grande analogie avec les monuments bouddhiques de l'île de Java; elles sont, comme ceux-ci l'œuvre d'une civilisation importée. L'époque n'en est indiquée par aucune donnée précise; mais il est bien probable qu'elles doivent appartenir à la période de la grande prospérité du bouddhisme de l'Inde, qui fut aussi le temps de la grande propagation extérieure du culte de Câkyamouni, ce qui nous conduit au troisième ou au deuxième siècle avant l'ère chrétienne. Les statues colossales du Bouddha taillées dans les rochers d'Ongkor ont une frappante analogie avec les colosses bouddhiques de Bamyân, dans l'Asie centrale, qui remontent incontestablement à des temps voisins de notre ère. Deux ans avant la visite de l'amiral Bonnard, le site d'Ongkor avait été vu et décrit par un voyageur français, M. Mouhot, dont le *Tour du Monde* a publié la relation. M. Mouhot voyageait surtout en naturaliste, et ses collections, que la mort a interrompues, sont d'une extrême richesse; mais il savait aussi voir et décrire ce qu'un pays peu connu offre de curieux à l'observateur. Nos lecteurs ont pu juger de l'intérêt de ses journaux en même temps que de la beauté des dessins dont il avait formé un riche portefeuille. Ses courses dans le Kambodje et les provinces de Siam ne présentent pas un développement de moins de huit cents lieues dans l'espace de trois années; c'est, au total, un des voyages les plus importants et les plus instructifs que possède aujourd'hui l'Europe sur la péninsule indo-chinoise.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN.

Le Tour du Monde.

Jugement erroné de M. Ernest Renan sur les langues sauvages.

(Suite et fin.)

Par ces deux spécimens, on verra les différentes combinaisons que les lettres forment entre elles, et dans quelle proportion chacune d'elles est employée. Nous recommandons le *tak8arenha* à l'attention toute spéciale de M. Renan qui, dans son triste livre de *l'origine du langage*, a cru devoir choisir la langue iroquoise comme le type, comme le *nec plus ultra* des idiomes barbares. Il ne pourra s'empêcher de remarquer dans ce morceau, bien que composé seulement de onze lettres, un heureux mélange de sons doux et d'articulations fortes; et, quoiqu'il soit dépourvu de plusieurs de nos articulations françaises, nous espérons qu'il lui épargnera le reproche d'être monotone. Mais passons vite à un point plus important.

M. Renan sera probablement surpris d'apprendre que cette langue iroquoise qu'il s'était figurée être si barbare, ne laisse pas que d'avoir certaines analogies très-curieuses avec les langues savantes. Ainsi ces racines quadrilittères et quinquilittères tant hébraïques qu'indo-germaniques dont M. Renan fait un si pompeux étalage dans son livre de philologie comparée, ont leurs émules dans la langue iroquoise; et certes les mots raonraon, kitkit, SiionSiion, taraktarak, sarasara, teriteri, k8isk8is, herhar, tsiskoko, k8itok8ito, ekanienk8irok8iro, et autres, peuvent très-bien entrer en parallèle avec *gargar, tsiftséf, tsiltél, GARGARISER, GARGARIZEIN, pipivit, PIPIZEIN, tintinnavit, klingeln* et les autres mots cités dans la liste de M. Renan. Concluons donc qu'en matière d'onomatopée, les langues américaines (1) ne le cèdent à aucune, et que, parmi elles, l'iroquoise se distingue par des tendances à revêtir la forme quadrilittère. Mais il est d'autres analogies qui frappe-

1. Nokhor, selon M. Pallegoix.

(1) L'Algonquin en particulier offre d'assez nombreux exemples de mots formés par imitation de la nature, tels que ceux-ci: kokoc, kokoko, kackackipinesi, kakaki, makaki, anhanh8e, etc.

ront davantage M. Renan, et l'obligeront, sinon à réformer ses opinions, du moins à les exprimer en des termes plus modérés et d'un ton moins affirmatif.

Telle sera l'analogie qui existe entre les préfixes algonquins et les affixes hébraïques. Que M. Renan veuille bien les comparer les uns aux autres :

SabaktaNI, tu m'as abandonné,	NI, me, moi,	} Aff. hébr.
IadekA, ta main,	KA, de toi,	
RagheLO, son pied,	O, de lui,	
NIaganik, il m'abandonne,	NI, me, moi,	} Pref. alg.
Kinindj, ta main,	KA, de toi,	
Osit, son pied,	O, de lui ou d'elle.	

Où trouvera-t-on ailleurs une analogie plus remarquable ? Est-ce dans le sanscrit qu'allègue si souvent M. Renan ?

Mais voyons si, à son tour, la langue iroquoise n'offrirait pas, elle aussi, quelques rapports de similitude, en matière de pronoms.

M. Renan fait observer quelque part que certains pronoms isolés hébraïques réclament l'appui d'une syllabe préformante à laquelle, pour cette raison, on donne le nom de *soutien*. Or, c'est aussi ce qui a lieu à l'égard de certains pronoms isolés iroquois, comme *ii*, moi, *ise*, toi, l'i initial sert ici de soutien, de même que la préformante AN dans les pronoms hébraïques *ani*, *anta*. Otons pour un moment ces soutiens, et il nous reste des deux côtés i, pour pronom de la 1ère personne, forme commune à presque toutes les langues d'Europe ; et, quant au pronom de la 2de p., nous aurons du côté sémitique : *ta*, et du côté iroquois : *se*, forme identique au grec *su*, et dont il reste d'évidents vestiges dans le latin, le français, l'espagnol :

v. g. }	comediS,	} loqueriS,	
	tu mangeS,		tu parleS,
	comeS		hablaS.

Mais il y a plus encore : à l'état préfixe, la forme du pronom de la 1ère p. est *ik* ou simplement *k*. Ne peut-on pas voir dans cette forme *ik* le pronom grec et latin *Ego* ? Qu'en pense M. Renan ?

Si ces exemples ne suffisent pas, nous ne sommes pas encore à bout de nos ressources. Nous pouvons mettre à contribution les noms de nombre, et fournir en cette matière de nouvelles richesses au trésor de philologie comparée que M. Renan a eu le bonheur de découvrir et qu'il désire sans doute grossir et voir se développer davantage. Il aura donc le bonheur aujourd'hui d'ajouter à sa liste de noms de nombre, à côté de l'hébreu *ehad* et du sanscrit *eka*, le huron (1) *skat* et l'iroquois *enskat* ; et immédiatement au-dessous, en face du nombre *deux*, le huron *tidi* et l'iroquois *tekeni* à côté du chaldaïque *tnayim*.

Allons, cher M. Renan, ne dites donc plus qu'un abîme sépare les races inférieures du nouveau-monde de celles de l'ancien continent ; car on ne vous croirait pas. Tenez, écoutez bien ceci : Si Son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique lève enfin la suspense qui vous a fait descendre si soudain de votre chaire de philologie comparée, et qu'il vous soit permis d'y remonter, de grâce, au lieu de faire, comme la première fois, votre profession, non pas de foi, mais d'incrédulité, enseignez, faute de mieux, à vos élèves, ce qu'on vient de vous apprendre ici. Ajoutez-y encore ce qui va suivre.

C'est un exemple qu'on peut considérer comme un argument en faveur de l'homogénéité primordiale du langage, et de plus, qui démontre que les langues sauvages n'ont pas un caractère exclusivement *sensitif*, dans le sens que M. Renan attache à ce mot ; mais qu'elles sont, pour le moins, aussi psychologiques que les langues indo-germaniques. Voyez et jugez vous-même, M. Renan : La racine algonquine ENIM sert à exprimer toutes les opérations intellectuelles, toutes les dispositions de l'âme, tous les mouvements du cœur, tous les actes soit de l'esprit soit de la volonté. Ainsi on dira : ni *minSenindam*, je suis content, ni *gackenindam*, je suis triste, ni *minSenima*, je suis satisfait de qlq., ni *cingenima*, j'en suis mécontent ; ni *sakenima*, je lui suis cordialement attaché, ni *nindaputenima*, je l'estime, ni *nickenima*, je trouble son esprit, je le fâche, ni *pagosenima*, je le supplie dans mon cœur, je le prie

(1) Le huron et l'iroquois ne sont que des dialectes de la même langue, ou si l'on veut en faire deux langues distinctes, nous dirons que le rapport qui existe entre elles est à peu près le même que le rapport existant entre le portugais et l'espagnol. Le huron est à présent réduit à l'état de langue morte, nous dirons presque de langue éteinte. Cela est très-regrettable au point de vue de la linguistique américaine, qui trouverait dans l'intelligence de certaines racines huronnes la clef pour découvrir peut-être l'étymologie véritable d'un petit nombre de mots iroquois dont la première signification est restée jusqu'à ce jour dans une sorte d'obscurité.

intérieurement, ni *kicciSaSenima*, je le vénère, je le pense digne d'honneur, ni *kik-nima*, je le connais, ni *kSatakSenima*, je le connais parfaitement, ni *piziskenima*, je puis me le rappeler, ni *mikaSenima*, je me souviens de lui, ni *mitonenima*, je pense à lui, ni *nibSakaSenima*, je le crois sage, ni *takSenima*, je le comprends, je le conçois, je le saisis par la pensée, *nind otiteinima*, j'arrive à lui par la pensée, mon esprit atteint jusqu'à lui, ni *tanenima*, je crois qu'il est présent, ni *panenima*, il échappe à ma pensée, mon esprit ne peut aller jusqu'à lui, ni *Sanenima*, je l'oublie, j'en perds le souvenir, ni *tangenima*, (1) je le touche en esprit, il me semble que je le touche, etc.

L'on a rapproché le latin *animus* du grec *anemos*. Nous pouvons avec autant et même plus de raison, rapprocher de ce dernier, notre racine *enim*. En effet elle se retrouve sous la forme *anim*, avec l'acception grecque, dans les verbes monopersonnels *animat*, il y a du vent, *pitanimat*, le vent souffle par ici, *ondanimat*, le vent vient de là, etc. . . .

N'est-ce pas quelque chose de vraiment digne de remarque que le rôle important de cette racine ENIM, cent fois plus féconde sans contredit que ses congénères *anima* et *animus* ?

Eh bien ! que dit M. Renan de tout cela ? . . . Nous faisons-nous illusion en croyant devoir lui suggérer l'idée d'en tirer parti dans la prochaine édition de son fameux ouvrage, sorti des presses de l'imprimerie impériale ? . . .

Mais voici encore une particularité qui se présente en ce moment à notre souvenir, et qui ne peut manquer de fixer l'attention d'un orientaliste.

En hébreu, c'est la 3e p. masc. sing. du 1er temps de l'indicatif, qui sert à former toutes les autres personnes et tous les autres temps du verbe.

En algonquin, c'est la 3. p. du sing. commun (2) genre, du présent de l'indic. qui sert à former tous les autres temps et personnes du verbe.

Ainsi en hébreu, on dit : Qâthal, il a tué, qâhaltâ, tu as tué, qâhalti, j'ai tué. De même en algonquin on dira : Nicise, il tue, ki nicise, tu tues, ni nicise, je tue.

Dans l'une et l'autre langue, la 3e p. ne prend pour elle aucune caractéristique, tandis que les deux autres se font accompagner ou précéder des signes qui les distinguent, . . . *tâ, ti ; ki, ni*.

Cette 3e p. se trouve donc être la racine du verbe. Aussi est-ce là la raison pour laquelle le dictionnaire algonquin donne tout d'abord cette personne, à l'instar du dictionnaire hébraïque.

Nous avons dit que la syntaxe de nos deux langues sauvages était assez compliquée. Elle l'est trop pour que nous puissions, dans un travail du genre de celui-ci, entrer dans des détails qui pourtant seraient nécessaires, afin d'en donner une idée juste. Pour le même motif, nous ne donnerons pas la nomenclature des conjonctions soit iroquoises soit algonquines ; nous nous contenterons de dire qu'elles se divisent en copulatives, disjonctives, suppositives, concessives, causatives, temporelles, adversatives, optatives, expletives.

Nous avons affirmé que ces deux langues étaient très-claires, très-précises, exprimant avec facilité non-seulement les relations extérieures des idées, mais encore leurs relations métaphysiques. Et en effet, l'algonquin, pour sa part, n'a pas moins de huit modes, dont voici les noms : indicatif, conditionnel, impératif, subjonctif, simultané, participe, éventuel, gérondif. A l'exception du dernier, chacun de ces modes a plusieurs temps. En les réunissant, ils donnent un total de 29. Les verbes iroquois comptent 21 temps distribués dans trois modes, l'indicatif, l'impératif et le subjonctif.

(1) Est-ce un simple effet du hasard que la racine TANG soit commune au latin et à l'algonquin ? Mais voyez un peu quelle admirable variété de formes suivant l'instrument ou l'organe qui agit : Ni *tangenima*, je le touche de la PENSÉE, ni *tangina*, je le touche de la MAIN, ni *tangiokasa*, je le touche du PIED, ni *tangama*, je le touche des LÈVRES, ni *tangabama*, je le touche des YEUX, etc., etc. En latin, ce sera invariablement *tango*, et si on veut préciser, il faudra ajouter au verbe le nom même de l'objet ou du membre mis en usage. En algonquin, il suffit d'une ou deux consonnes intercalées entre la racine verbale et la terminaison temporaire pour exprimer clairement et sans équivoque le jeu de l'esprit, de l'œil, de l'ouïe, de l'odorat, des dents, du pied, de la main, du couteau, de la hache, de la corde, etc. . . . Oh ! oui, n'en déplaise à M. Renan, nous dirons et dirons hardiment que Dieu seul a pu faire les langues sauvages.

(2) La langue algonquine est du nombre de celles qui n'admettent pas la distinction des genres, laquelle " distinction, a dit un savant académicien, (*Duclos, Rem. sur la gramm. gen.*) est une chose purement arbitraire, qui n'est nullement fondée en raison, qui ne paraît pas avoir le moindre avantage, et qui a beaucoup d'inconvénients."

Ainsi que dans le basque, les noms se divisent en deux classes, 1ère et 2de cl., suivant que les êtres qu'ils désignent sont animés ou inanimés.

En voilà bien assez sans doute pour exprimer les relations métaphysiques des idées, comme par exemple M. Renan. Quant aux relations extérieures, que sont les sept formes hébraïques auprès des quatre grandes classifications des verbes algonquins et de leurs quinze accidents ? Que sont ces sept formes en présence des conjugaisons iroquoises qui offrent tant de richesse et de variété qu'on ne sait vraiment auquel des deux idiomes américains on doit donner la palme ?

Les noms n'offrent guère moins de merveilles ; ils se conjuguent plutôt qu'ils se déclinent. On dira en iroquois : Kasitake, à mes pieds, sasitake, à tes pieds, rasitake, à ses pieds (à lui), et en algonquin : nisit, (1) mon pied, kisit, ton pied, osit, son pied, comme on dit : Karkahotos, ni Sab, je vois ; sarkahotos, ki Sab, tu vois ; rarkahotos, Sabi, il voit. Les préfixes des noms sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux des verbes. Il y a en iroquois, tant dans les conjugaisons nominales que dans celles des verbes, 15 personnes, dont 1 au sing., 5 au duel, 5 au pluriel, et 1 à l'indéterminé. Les Algonquins n'ont que 7 personnes, mais néanmoins leurs noms possèdent un nombre prodigieux de flexions, à cause des accidents auxquels ils sont sujets, et dont voici la liste : le diminutif, le détérioratif, l'ultra-détérioratif, l'investigatif, le dubitatif, le prétéritif prochain, le prétéritif éloigné, le locatif, l'obviatif, le subobviatif, le possessif, le sociatif et le modificatif.

Il s'agirait maintenant de faire admirer à M. Renan la souplesse merveilleuse tant de l'Algonquin que de l'Iroquois, leurs particules délicates, leurs mots composés ; mais un travail sur cette matière, pour être exact, demanderait des développements que ne comportent pas les étroites limites dans lesquelles nous voulons nous renfermer : car nous n'avons pas le loisir de composer un volume. Nous nous contenterons donc de faire observer qu'en iroquo-algonquin, presque tous les mots sont verbes ou peuvent le devenir, et que c'est là une des principales sources de la souplesse merveilleuse de ces langues ; elles possèdent des particules délicates en grand nombre, et d'une délicatesse telle que, le plus souvent, il est impossible de les rendre dans aucune langue indo-germanique. Quelques-unes donnent de l'énergie au discours, d'autres lui donnent de la clarté, plusieurs ne sont employées que pour l'ornement. Les interjections sont, les unes propres aux hommes, (2) les autres aux femmes et enfin d'autres sont communes aux deux sexes.

Enfin nous ferons remarquer, et ce sera notre dernière remarque, que les mots peuvent se composer, pour ainsi dire, à l'infini ; que deux ou trois mots, purs ou accidentés, peuvent se réunir en un seul, tantôt au moyen de voyelles initiales ou de consonnes transitives, tantôt sans aucun ciment ni trait-d'union ; que cette composition des mots n'est pas toujours une simple juxta-position, comme cela a lieu d'ordinaire dans les langues généralement connues, mais qu'elle se fait assez souvent par manière d'intro-susception. Deux exemples vont expliquer la chose. Cette phrase : *j'ai de l'ARGENT, peut se rendre littéralement en iroquois par celle-ci* : Sakien oSis-ta ; mais il sera plus élégant de joindre les deux mots ensemble de cette manière : SakSis-ta-ien. Le verbe Sakien joue ici le rôle d'une bourse qui s'ouvre pour recevoir et garder l'argent qu'on lui confie. On dira en algonquin *ni sakitaSakena mahingan, je tiens le loup par les oreilles* ; le *v. ni sakina* à l'air de s'ouvrir ici comme un étan ou comme un piège pour saisir et retenir sa proie.

De cette prodigieuse aptitude à la composition résultent quelquefois des mots dont l'excessive étendue étonne et, pour ainsi dire, va jusqu'à mystifier ceux qui ne connaissent point le mécanisme et le génie des langues d'Amérique. Ainsi, par exemple, d'un seul mot algonquin :

Aiamie-ozaSiconia-Sasakonenindainaganabikonsitokenak,

on pourra traduire toute cette phrase : Ce sont sans doute de petits chandeliers d'or d'église. Cette autre phrase : " on vient d'arriver encore ici exprès pour lui acheter de nouveau avec cela toute

(1) La racine SIT est peut-être la seule qui soit commune à nos deux langues américaines, lesquelles, comme jadis les deux jumeaux de Rebecca, semblent ne se tenir que par le pied. Chose singulière ! ces deux langues ont entre elles moins d'affinité qu'avec les langues d'Europe et d'Asie. Sur les cartes de géographie de l'ancien continent on trouve çà et là des mots sauvages, et en particulier des mots iroquois.

(2) De même, dans le langage de l'ancienne Rome, les hommes juraient par Hercule, *Mehercle*, les femmes par Castor, *Mecastor*, et les uns et les autres par Pollux, *Pol* ou *Edepol*.

sorte d'habillements" se traduira très-intelligiblement et sans fatiguer la langue, par ce seul mot iroquois :

TethonSatiataSaserahimnonseronmiontoohaties. (1)

Que M. Renan vienne lui-même en mission scientifique au milieu des *faiseurs de cabanes* (2) et des *mangeurs d'arbres*. (3) Il y trouvera une ample matière à ses recherches linguistiques. Qui sait ? peut-être même qu'en étudiant les langues de ces peuples, il retrouvera le précieux trésor de la foi qu'il a malheureusement perdu dans l'orgueilleuse étude du persan et du sanscrit. Peut-être que, tandis que les langues arriennes l'ont transporté tout d'abord en plein idéalisme, c'est-à-dire l'ont rendu de plus en plus idolâtre de lui-même et de ses propres lumières, les langues américaines l'obligent à s'humilier et à rendre gloire à Dieu, et, par ce moyen, le transportent dans le domaine de la vérité en lui faisant envisager la parole, non pas comme une création humaine, mais comme une *création divine*, au sens qu'attachent à ce mot les de Bonald et les de Maistre. Fiat ! fiat !

N. O.

HISTOIRE DU CANADA. (1)

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, A L'UNIVERSITÉ-LAVAL.

XXXV.

(Suite.)

Les Iroquois étaient partout. En 1651, ils forcèrent souvent les habitants des environs de Québec à laisser leurs travaux pour se cacher : ils surprirent, au sud des Trois-Rivières, sous la conduite d'un chef célèbre, le *Bâtard Flamand*, deux Français occupés à la pêche et les blessèrent ; ils tuèrent plusieurs Français dans le voisinage de Montréal.

On sait que Mlle. Manse avait placé son Hôpital de Montréal à quelque distance du fort de la Pointe-à-Callières : c'était une position dangereuse, malgré les précautions prises ; car on avait entouré l'Hôpital d'une enceinte fortifiée dans laquelle on entraient par une seule porte, défendue par une tourelle à galerie.

Le 6 mai, un colon de Montréal, nommé Jean Boudart, ou le *Grand Jean*, était occupé dans son champ, près de l'Hôpital, avec sa femme et un engagé du nom de Chicot, lorsqu'ils virent une bande d'Iroquois sortir d'un taillis où ils étaient en embuscade. Chicot se cacha dans un arbre creux et Grand Jean et sa femme se mirent à fuir vers l'Hôpital ; mais la pauvre femme tomba entre les mains des Iroquois. Grand Jean qui était bon coureur eut pu se sauver ; mais il voulait sauver sa femme ou périr avec elle, et, bien qu'il fut sans armes, il se précipita sur les Iroquois avec lesquels il lutta, mais pour être bientôt tué ; la pauvre femme resta prisonnière et fut plus tard brûlée par les barbares. Chicot découvert, sortit de son arbre creux et se défendit bravement ; mais enfin il tomba blessé et les sauvages le laissèrent sur la place après lui avoir enlevé la chevelure, ce qui ne l'empêcha pas de vivre encore une quinzaine d'années.

Des Français avaient entendu les cris des trois malheureuses victimes, et ils volèrent au secours de leurs frères, c'étaient Charles Lemoine, un *seur Archambault* et un autre dont le nom n'a point été conservé. En arrivant sur la scène, ils se trouvèrent en face de onze Iroquois qu'ils se disposaient à attaquer, lorsqu'ils virent déboucher de la forêt une autre bande d'une quarantaine d'Iroquois : voyant alors que la lutte était impossible, ils se dirigèrent

(1) On pourrait encore allonger ces deux mots de plusieurs syllabes, par exemple

A'iw'mi'e-mi'k'is'a'men'sing'da'jet'o'za'si'co'ni'a-sa'sa'ko'ne'nin /
Ce sont sans doute les petits chandeliers
da'ma'ga'ma'bi'kon'si'to'ke'nak. (32 syl.)
d'or de la chapelle.

Ta'on'ta'sa'kotna'tia'ta'si'te'ra'hui'non'se'ron'nion'ton'ha'tie'se ke. (21 syllabes.)

Il faudrait qu'ils vissent encore ici leur acheter de nouveau avec cela toute sorte d'habillements.

(2) Rotinonsonni, les faiseurs de cabanes, nom donné aux Iroquois par les Hurons.

(3) Batiroontaks, les mangeurs d'arbres, nom que les Iroquois donnent aux Algonquins.

(1) Voir le *Journal* du mois d'octobre dernier.

à la course, poursuivis par l'ennemi, vers l'Hôpital où Mlle. Manse était presque seule avec ses malades et des enfants. Les trois braves eurent le temps de fermer la porte d'entrée, de monter sur la galerie de défense, et, aidés des femmes et des infirmes, de recevoir les Iroquois à coups d'arquebuses : leur résistance fut si vigoureuse que les Iroquois durent se retirer. Sans cette circonstance providentielle, l'Hôpital était dévasté et ses habitants massacrés ou faits prisonniers.

Deux mois environ après le 26 juillet, il y eut une autre attaque bien plus sérieuse encore. Deux cents Iroquois arrivèrent jusqu'à l'Hôpital, sans être de suite aperçus, en suivant un fossé profond qui avoisinait l'enceinte allant du nord au sud. Débouchant presque subitement, ils attaquèrent la palissade, défendue par peu de monde et l'auraient infailliblement emportée, si le brave Lambert Closse, qui remplissait au fort de la Pointe-à-Callières les fonctions de Major-de-ville, ne fut accouru au secours. Avec seize braves seulement, cet homme d'un courage chevaleresque parvint à s'ouvrir un passage à travers les Iroquois et à se jeter dans l'enceinte de l'Hôpital. Là, il soutint pendant douze heures les efforts des Iroquois et finit par les repousser, malgré l'accident qui lui arriva ; car le canon du petit rempart creva au commencement de l'action et tua un des hommes de Lambert Closse. L'attaque avait commencé à six heures du matin ; à six heures du soir les Iroquois se retirèrent, emportant avec eux un bon nombre de leurs morts et un plus grand nombre de blessés.

Nonobstant cette victoire, il devenait évident que l'Hôpital n'était plus tenable et Mlle. Manse vint habiter le fort avec tout son monde. Les attaques des Iroquois avaient lieu sans trêve ni repos, et les pertes avaient été telles à Montréal qu'en 1652, il n'y restait que dix-sept à dix-huit hommes parfaitement dispos.

Les trois années de gouvernement de M. d'Aillebont étaient écoulées, et ce fut le 13 octobre, 1651, que son successeur, M. de Lauzon, arriva à Québec. M. de Lauzon était un des principaux membres de la Compagnie des Cent Associés et paraît avoir été l'âme de cette association : il était de plus membre du Conseil du Roi. Il désirait établir sa famille en Canada et il obtint à cet effet de vastes concessions, entre autres, la seigneurie de Lauzon, l'île de Montréal qu'il céda, comme nous l'avons vu, et une étendue considérable de terrains sur la rive sud du fleuve en face de l'île de Montréal. Il s'était offert pour être gouverneur de la Nouvelle-France et cette offre avait été acceptée par le Roi.

M. de Lauzon jouissait de beaucoup de crédit. Un manuscrit dit qu'il était homme de lettres, et il semble qu'il ait été spécialement chargé d'opérer des changements dans l'administration de la Colombe, et investi du droit de nommer lui-même les membres du Conseil de Québec.

M. de Lauzon avait quatre fils. L'un était ecclésiastique et fut plus tard chanoine de Notre-Dame de Paris. L'aîné de la famille, Jean de Lauzon, avait servi avec distinction comme capitaine dans l'armée ; les deux autres portaient les noms de M. de Lacièrre et de M. de Charney. Tous trois se marièrent à des filles du pays, peu après leur arrivée. M. de Lacièrre épousa Mlle Catherine Nault de Fossambault qu'on destinait à être religieuse ; mais qui paraît n'avoir pas eu la vocation ; car, après la mort de M. de Lacièrre, qui se noya peu après son mariage, elle se remaria à M. Peuvret, greffier du Conseil. M. de Charney épousa une Dlle Giffard ; devenu bientôt veuf, il se fit prêtre.

Quand à l'héritier du nom de Lauzon, M. Jean de Lauzon, qu'on appelait le Grand Sénéchal, il eut de Mlle. DesPrés, sa femme, un fils qui retourna en France. En sorte que les projets d'établissements que M. de Lauzon avait formés pour sa famille furent sans résultat et il ne resta dans la colonie aucun descendant de cette famille qu'il y voulait établir.

M. de Lauzon fit un changement qui ne plut pas à tout le monde dans la Nouvelle-France, bien qu'il fut peut-être nécessaire. La société des habitants, à laquelle on avait cédé le droit de la traite, était obligée de verser 30,000 francs au trésor public pour le paiement des salaires des fonctionnaires religieux et civils. Pour ce faire, on mettait de côté, chaque année, un quart du castor qui entrait dans les comptoirs de la Société ; mais, la traite ayant considérablement diminué, par suite de la destruction des Hurons et des guerres entre les Iroquois et les Algonquins, ce quart de castor ne suffisait plus et comme on ne prenait pas d'autres mesures, il y avait souffrance.

La traite de Tadoussac produisait beaucoup et M. de Lauzon retira de la société des habitants le droit de traite à Tadoussac en la déchargeant de l'obligation de payer les 30,000 francs de subvention.

M. D'Aillebont, l'ancien gouverneur, demeura en Canada et c'est

le seul gouverneur qui se soit fixé dans ce pays : il n'avait pas d'enfant ; mais il y avait dans la colonie un de ses neveux qu'il adopta comme son fils, c'était M. d'Aillebont de Coulonges qui, marié dans le pays, eut une nombreuse famille ; plusieurs de ses descendants se sont distingués au service des colonies françaises de la Nouvelle-France, de la Martinique et de Saint-Dominique comme hommes de guerre et comme hommes de mer.

En 1652, le Père Buteux, missionnaire des Attikamégués, remontait le Saint-Maurice pour aller trouver ses chers sauvages, lorsqu'au commencement d'un portage, il vit sortir du bois une bande d'Iroquois. Le Père était accompagné d'un jeune Français et d'un Sauvage ; les Iroquois tuèrent le Père Buteux et le jeune Français, et emmenèrent le Sauvage prisonnier ; ce même Sauvage revint au Canada quelques années plus tard. Le Père Buteux était le sixième missionnaire jésuite martyr.

Il y avait des Hurons à Trois-Rivières et cela attirait les Iroquois ; mais il arrivait quelquefois que parmi les Iroquois se trouvaient en majorité des Hurons associés, ou *Iroquoisés* ; alors on était surpris de voir deux bandes qui s'étaient approchées pour se combattre, s'aborder amicalement et se retirer paisiblement, après avoir fait la conversation. Cela arrivait quand des parents et des amis se reconnaissaient dans les rangs opposés.

Le 2 juillet, 1652, quelques Français et quelques Hurons, montant une chaloupe dans le voisinage de Trois-Rivières par une flottille de canots iroquois ; mais, faisant force de rames, ils purent échapper et gagner le rivage voisin du fort. D'autres Français et Hurons les ayant rejoints, ils partirent tous sur deux chaloupes et se mirent à leur tour à la poursuite des Iroquois, qu'ils pressaient de très-près, lorsque deux canots se détachant de la flottille iroquoise, vinrent au-devant des chaloupes et commencèrent à parlementer avec les Hurons.

Les Iroquois dirent qu'on s'était mal compris et que le chef qui les commandait, *Aontarisati*, était venu pour traiter de la paix et non pour continuer la guerre. Les Français avaient peu de confiance dans cette protestation faite si subitement, néanmoins ils se rendirent à terre et invitèrent les Iroquois à envoyer des ambassadeurs.

Bientôt *Aontarisati* vint, accompagné d'un autre Iroquois, pour traiter avec les Hurons. Le chef huron, si habile, que nous avons vu à l'île Manitouline, *Annahotahe*, était à Trois-Rivières. Il comprit que *Aontarisati* n'était pas venu avec une bande de quatre-vingts guerriers pour faire la paix, et il fit le chef iroquois et son compagnon prisonniers.

Les deux prisonniers furent donnés à des familles huronnes qui avaient eu des leurs tués par les Iroquois, et ces familles, selon le code sauvage, les condamnèrent irrévocablement à la mort. Les missionnaires, impuissants à sauver les prisonniers, voulurent au moins les préparer à mourir pour le ciel. Ces deux Iroquois avaient déjà quelques notions de christianisme ; ils écoutèrent les bons pères, abjurèrent leurs erreurs ; le 3 juillet, ils furent baptisés et le 4 ils furent mis à mort par les Hurons.

Cette circonstance de la prise et de la mort d'un grand chef irrita les Iroquois au delà de tout ce qu'on peut imaginer, et leurs bandes plus nombreuses affluèrent dans les environs de Trois-Rivières, et bientôt ils prirent sur les Français une terrible revanche de l'échec éprouvé et de la perte de leur chef *Aontarisati*.

Un parti iroquois était venu enlever des bestiaux près de Trois-Rivières. Ces déprédations hardies et menaçantes irritèrent le gouverneur de cette ville, M. Duplessis Bochart, au point que, sans vouloir écouter les représentations des autres personnes importantes de la localité, il résolut de poursuivre les Iroquois. Il partit avec quarante hommes, Français et Hurons, sur deux chaloupes et à environ deux lieues au-dessus de Trois-Rivières, il aperçut les Iroquois sur le rivage.

Les abords de la rive étaient difficiles, la plage était formée de marécages et de borbiers d'un accès difficile. M. Duplessis Bochart, trop confiant dans la grande supériorité des Français sur les Sauvages, ordonna la descente ; mais, à peine eût-on mis le pied hors des chaloupes, que les hommes se trouvaient embourbés de manière à leur rendre la marche et le maniement des armes extrêmement difficiles. Les Iroquois, profitant de cette circonstance, dirigèrent un feu bien nourri contre les Français et les Hurons, et quand ils eurent tué M. Bochart lui-même avec plusieurs de ses gens, ils se précipitèrent sur ceux qui restaient et les firent prisonniers à l'exception d'un certain nombre qui parvint à gagner les chaloupes.

Les prisonniers furent emmenés chez les Iroquois : de ce nombre étaient les Sieurs de Normanville, de Francheville, Poisson, Lapalme, Turcotte, Chaillou, St. Germain. Quelques jours après, on

trouva sur les lieux, occupés par les Iroquois avant leur départ, un écriteau de la main de Normandville qui, avec les noms ci-dessus donnés, contenait les noms *Onnegouts* et *Agniers*, signifiant que les Iroquois appartenaient à ces deux tribus et qu'on n'avait pas maltraité les prisonniers, si ce n'est que Normandville avait perdu un ongle.

Cet événement était déplorable sous bien des points de vue et donnait aux Iroquois une nouvelle audace : car c'était la première fois qu'un haut fonctionnaire civil et militaire de la colonie tombait sous leurs coups.

(A continuer.)

Les deux Abbés de Fénélon.

I.

L'été dernier, le *Correspondance Littéraire* (1), s'appuyant sur un passage du Cardinal Bausset et sur une lettre de Louis XIV, affirmait que Fénélon, avant de travailler à l'éducation du duc de Bourgogne, s'était consacré aux missions du Canada; mais qu'il s'y était rendu coupable d'une faute, sur laquelle elle demandait à être édifiée, parce que les documents où elle puisait ne donnaient pas assez de détails.

Ce serait sans doute pour nous un juste sujet de gloire que de compter parmi les apôtres de notre pays l'auteur de *Télémaque*; malheureusement, il y a longtemps que nous aurions dû abandonner cette prétention, si nous l'avions eue, car disons-le pour la justification de la *Correspondance*, ce n'est pas la première fois que nous voyons cette erreur: depuis le P. Hennepin jusqu'à l'abbé Brasseur de Bourbourg, tous deux de véridique mémoire, elle a souvent été reproduite; mais aussi ce n'est pas la première fois qu'elle est réfutée.

Quant à l'espoir de rencontrer un scandale, si léger qu'il puisse être, il faut absolument y renoncer.

Voici ce que dit le cardinal Bausset: "... Des pièces originales qui nous ont été communiquées semblent indiquer que le zèle de Fénélon le portait alors, malgré sa jeunesse et sa faible santé, à se consacrer aux missions du Canada... L'abbé de Fénélon s'était rendu auprès de son oncle pour lui faire part de sa résolution et lui demander son agrément. L'évêque de Sarlat fut effrayé avec raison d'une résolution qui était absolument incompatible avec la santé si délicate de son neveu. Il lui refusa son consentement et lui ordonna de retourner au séminaire de St. Sulpice, etc." (2)

De l'autre côté, on a trouvé aux Archives de la marine un document où il est question d'un abbé de Fénélon: c'est une lettre de Louis XIV à M. de Frontenac:

"J'ay blâmé, dit le roi, l'action de l'abbé de Fénélon, et je luy ay ordonné de ne plus retourner au Canada. Mais je dois vous dire qu'il est difficile d'instruire une procédure criminelle contre luy, ny d'obliger les prestres du Séminaire Saint-Sulpice qui sont à Montréal, de déposer aussy contre luy; il fallait le remettre entre les mains de son évêque ou du grand vicaire pour le punir par les peines ecclésiastiques, ou l'arrester et le faire passer ensuite en France par le premier vaisseau." (3)

De là, la *Correspondance*, ignorant l'existence d'un autre abbé de Fénélon, croyant pouvoir accuser le cardinal Bausset d'avoir méconnu un fait important de la vie du futur archevêque de Cambrai: celui-ci aurait réalisé son pieux dessein; mais les forêts de la Nouvelle-France ne l'auraient pas mis à l'abri d'une première disgrâce du grand roi. Après un temps assez long (4), un correspondant timide "passablement irrité de l'inlicite curiosité des chercheurs," se recrie enfin contre l'idée d'une tâche dans la vie de Fénélon, et réclame au nom de la gloire si pure du reste de son existence et du témoignage flatteur que lui a donné Louis XIV en le nommant précepteur d'un des enfants de France. (4) Si un Fénélon est coupable ce ne peut être celui-ci, mais un de ses frères, car l'écrivain a cherché et il a découvert à l'auteur de *Télémaque* un frère, obscur abbé mort à l'âge de trente-huit ans; c'est sur lui que doit retomber toute la haine des gens du bien.

(1) *Correspondance Littéraire* du 25 juillet 1863. "Un fait inconnu de la jeunesse de Fénélon."

(2) Vie de Fénélon par le cardinal Bausset, X, *Œuvres de Fénélon*, édit. de 1852.

(3) Cette lettre manque parmi celles que le gouvernement canadien a fait copier à Paris: elle est aux Archives de la marine, *Registre des ordres du roy pour les compagnies des Indes orientales et occidentales*, fol. 10 et suivant.

(4) *Correspondance Littéraire* du 25 octobre 1863.

L'écrivain a trouvé juste: mais il n'aurait pas dû s'en tenir là: sacrifier au "Minotaure de la critique" une victime parce qu'elle est obscure, ne paraît pas un procédé très-logique, ni surtout très-juste. L'accusé, qu'il soit perdu au bout du monde parmi les tribus sauvages, qu'il brille sur le siège d'une grande église, ne doit jamais être condamné légèrement. Ce correspondant semble redouter la critique historique: il a tort: abordons-la franchement, remontons aux sources premières: ces études ont réhabilité la mémoire d'un plus grand nombre de personnes qu'elles n'en ont flétries. C'est ce qu'a compris M. Alfred Lemoine. (1) Il a ouvert Chauvevoix et il a trouvé que M. de Frontenac accusait l'abbé de Fénélon "d'avoir prêché contre lui, et d'avoir tiré des attestations des habitants de Montréal en faveur de M. Perrot leur gouverneur que le général avait fait mettre aux arrêts." M. Lemoine pouvait aussi consulter aux archives de la marine, toute la correspondance de M. de Frontenac sur cette affaire.

Voilà pour le scandale: nous exposerons plus loin les causes de ces difficultés et nous les apprécierons. Pour le moment, reste toujours la première question: cet abbé de Fénélon et l'archevêque de Cambrai sont-ils un seul et même personnage?

II.

Pour la résoudre, les écrivains de la *Correspondance* n'avaient qu'à consulter les précieuses annotations de l'abbé Gosselin dans la belle édition qu'il a donnée des œuvres complètes de Fénélon et reproduites dans l'édition in-folio de 1852. Ils pouvaient encore se renseigner au séminaire de St. Sulpice, auprès de M. l'abbé Faillon dont l'édition est certainement connue à Paris.

Ici, en Canada, il y a longtemps que M. l'abbé Ferland, dans ses *Notes* sur l'histoire du Canada de Brasseur de Bourbourg, et le commandeur Viger, dans sa *Liste du Clergé* (2), ont répondu négativement à cette question.

L'abbé de Fénélon et l'archevêque de Cambrai étaient frères consanguins, leur père s'étant marié deux fois (3). Le premier naquit en 1641, et fut appelé François, tandis que le second ne vint au monde que le 6 août 1651, et reçut les prénoms de François Armand. A l'âge de vingt-quatre ans, François renonça au monde et au brillant avenir, que lui promettaient la noblesse de sa naissance, et les alliances nombreuses et puissantes de sa maison (3). Il entra au séminaire de St. Sulpice le 23 octobre 1665.

Ame ardente, pleine d'énergie et de religion, un témoignage de ses amis et de ses ennemis, il ne tarda pas à s'enthousiasmer pour les missions du Canada, M. de Tracy et de Courcelle venaient de forcer le pays des Iroquois; ces fiers ennemis humiliés demandaient la paix et des missionnaires; on publiait en France le martyre de M. Vignal et le Maistre; le roi désirait que le supérieur de St. Sulpice de Paris envoyât à Montréal de nouveaux ouvriers évangéliques: il n'en fallait pas plus pour l'abbé de Fénélon: il quitta tout à coup le séminaire, dans les premiers jours de 1667, afin de se préparer à son lointain voyage. Mais son oncle, l'évêque de Sarlat, se montra mécontent d'une résolution qui contrariait ses projets: il s'en plaignit assez vivement à M. Tronson, comme on peut voir par quelques passages de la réponse de celui-ci: nous les citons, parce qu'ils confirment ce que nous avons dit plus haut: "Monseigneur, je ne doute pas que le dessein de votre neveu ne vous ait tort surpris. Le droit que vous avez sur lui par toutes sortes de titre, et les vues raisonnables et très-saintes que vous donnez les besoins de votre diocèse, ne peuvent que vous fournir en cette rencontre un fondement de peine bien légitime de la privation de ce secours... Mais sa résolution est d'une nature que je ne vois pas ce que je puis faire à présent, après ce que je lui ai dit avant son départ de cette ville... J'ai tâché, dans les rencontres, d'éloigner autant que j'ai pu cette résolution. Je lui ai parlé plusieurs fois pour le porter à ne pas se précipiter; je lui ai dit nettement que s'il pouvait modérer son désir et demeurer en paix, il pourrait en continuant ses études et ses exercices de

(1) *Correspondance Littéraire* du 25 décembre 1863.

(2) 1o le 20 février 1629 à Isabelle d'Esparbez de Lussan; 2o le 1er octobre 1647, à Louise de la Cropte de St. Abre. C'est par le premier mariage que le nom et la famille de Fénélon, se sont perpétués jusqu'à nous. Le seul représentant de cette maison est actuellement Charles Louis de Salzgange marquis de Fénélon né en 1739. (Renseignements fournis par l'Hon. Sireuve de Beaujeu.)

(3) "Nous avons eu dans notre famille plusieurs gouverneurs de province, des chambellans des rois, des alliances avec les premières maisons de nos provinces, un chevalier de l'ordre du St. Esprit, des ambassades dans les principales cours, et presque tous les emplois de guerre que les gens de condition avaient autrefois." — (*Œuvres de Fénélon*, Lettre au chevalier son frère. Edit. de 1852.)

« piété se rendre plus capable de travailler un jour dans l'église.
 « Enfin, Monseigneur, j'ai tâché de mettre sa fermeté à l'épreuve, et en lui représentant ce que j'ai eu le plus capable de l'ébranler, mais après ces épreuves son inclination se trouvant toujours également forte, et ses inclinations paraissant désintéressées, je me suis vu hors d'état de passer outre.

« P. S.—J'ai cru, Monseigneur, devoir ajouter ici un mot sur le silence que nous avons gardé en cette affaire, que j'ai appris depuis ma lettre écrite vous avoir fait quelque peine.

« Vous jugerez de sa vocation mieux que je ne pourrais faire. Son inclination forte et permanente, la fermeté de sa résolution, la pureté de ses intentions et de ses vues est ce qui m'a paru bien considérable pour y faire attention. Et c'est ce que j'ai cru devoir exposer ici pour vous rendre compte avec toute l'exactitude qui m'est possible de notre conduite en cette affaire, qui nous donnerait un sujet de mortification considérable si elle vous laissait le moindre soupçon que nous eussions voulu manquer au respect que nous vous devons. »

C'est cette lettre qui a trompé le cardinal Bausset; il a pensé, comme nous l'avons vu plus haut, qu'il y était question de François Armand. Mais il n'a pas remarqué qu'elle est datée du 19 février 1667; qu'à cette époque François Armand n'avait pas encore 16 ans, et qu'il fréquentait bien probablement encore le collège de la Plessis où le cardinal nous le montre prêchant, comme Bossuet, à l'âge de quinze ans.

Quoiqu'il en soit, l'abbé François de Fénelon fut aussi inébranlable auprès de son oncle qu'auprès de M. Tison. Dès le commencement du printemps, il s'embarqua avec un condisciple et ami, M. Trouvé, et débarqua avec lui à Québec le 21 juin 1667. Il est probable qu'ils se rendirent au séminaire de Montréal pour se préparer aux ordres sacrés, car ils reçurent la prêtrise l'année suivante, M. Trouvé le 10 juin, M. de Fénelon, le lendemain (1).

III.

A cette époque le champ des missionnaires s'agrandissait de tous côtés. Au fond du Lac Supérieur, où il s'était rendu en 1665, le Père Allouez rencontrait une vingtaine de nations, la plupart nouvelles, qui lui apportaient leurs mœurs et leurs langues différentes, depuis les Illinois doux et hospitaliers, jusqu'aux Sioux farouches, qui préféraient encore l'aie au fusil, et vivaient sous des tentes de peaux, jusqu'à des peuplades du Nord qui mangeaient leurs ennemis et luttait contre les ours. Ils lui annonçaient d'autres nations plus nombreuses qui habitaient au delà des chaînes courbes qu'arrose le Mississipi, vers la ceinture des Montagnes Rocheuses, aux glaces de la Baie d'Hudson, c'était à ne pas y croire; c'était la vague de l'océan continuellement poussée et remplacée par une autre vague. « Ce sont de nouvelles missions, s'écrie le P. Le Mercier, qui s'ouvrent de tous cotés, à l'Orient, à l'Occident, au Septentrion, au Midy.—Nous levons les mains au Ciel afin qu'il nous envoie du secours de ces grands cœurs dignes de vivre dans les travaux et d'y mourir même, au milieu des flammes et des brasiers des Iroquois. » (2)

Un appel aussi pressant fait au zèle des missionnaires fut entendu des MM. du Séminaire de Montréal dont le nombre commençait à s'accroître, et MM. de Fénelon et Trouvé se tinrent prêts à partir à la première occasion favorable qui se présenterait. M. Faillon (3) nous apprend que Mgr. de Laval « cédant au désir du roi permit aux prêtres de St. Sulpice de porter l'Évangile aux Sauvages, ministère qu'il avait réservé jusqu'alors aux RR. PP. Jésuites, sans doute pour qu'il y eût plus d'unité et de concert dans les missions. » La cour, en effet, paraissait s'alarmer de l'union qui régnait dans le clergé canadien. Dès 1665, l'intendant M. Talon, avait été chargé de diminuer certaines influences qu'on s'exagérait. Il y mit d'autant plus de zèle, qu'aux idées parlementaires, de tradition dans sa famille, au désir de vouloir tout diriger qu'il laissa percer au milieu des plus belles qualités, venaient se joindre des motifs personnels, son neveu, M. Perrot, ayant été désigné au gouvernement de Montréal par M. de Bretonvilliers. Mais l'évêque de Pétrée et les prêtres de St. Sulpice demeurèrent constamment étrangers à toutes ces intrigues. Le premier avait trop le sentiment de son devoir pour permettre à une pression étrangère de venir se mêler à son autorité, il l'a prouvé: les seconds, fidèles à l'esprit de leur saint fondateur de se consacrer à l'œuvre des paroisses et des séminaires, n'étaient point préparés aux missions lointaines, et ils y renoncèrent aussitôt qu'ils purent le faire convenablement.

(1) Archives de l'Archevêché de Québec, Manuscrits du Commandeur Viger.

(2) *Rel. des JJ.*, 1667, p. 29, 6dit. de Québec.

(3) *Vie de la Sœur Bourgeois*, p. 177.

Depuis quelques années (1), un certain nombre d'Iroquois, la plupart *Goyogouins* et *Tsonontomans* émigraient sur la rive septentrionale du lac Ontario. Pressés par la faim, ils venaient poursuivre le castor et le chevreuil dans les forêts dont ils avaient déjà massacré ou dispersé les habitants, leurs anciens ennemis. Ils y avaient formé cinq villages dont celui de Kenté est le plus connu. (2) Charlevoix désigne d'une manière générale le territoire qu'ils occupaient sous le nom de *pays des Iroquois du Nord*.

II. V.

(A continuer.)

EDUCATION.

De l'enseignement de la lecture.

(Suite.)

La lecture confine par certains points à la grammaire. Elle y touche notamment par l'orthographe, et cela est si vrai que la question tant controversée de l'ancienne et de la nouvelle épellation et des systèmes d'épellation ou de non-épellation a toujours été compliquée par la préoccupation des facilités ou des obstacles que l'un ou l'autre système offre pour la connaissance de l'orthographe.

Mais l'orthographe ne constitue pas tous les rapports qui existent entre la lecture et la grammaire. La connaissance de la nature des mots joue son rôle, et un très-grand, dans la lecture. Pour en citer un exemple entre beaucoup d'autres, comment l'enfant distinguera-t-il la manière de prononcer en lisant un nom, un adjectif ou tout autre mot terminé en *ent* où ce son nasal est sonore d'avec les verbes où ce même son est complètement muet? Quoi qu'on en puisse dire, c'est l'intelligence seule de la phrase qui peut guider l'enfant dans ce cas. Comment encore, sans la connaissance de la signification des mots et de leur formation, l'enfant trouvera-t-il la véritable prononciation de certains mots, tels que *dessous, dessus, ressource, ressemblance*, où la première *s* ne modifie pas le son de l'*e* qui précède, tandis qu'elle le modifie dans les mots *essence, messe*, etc.

Quelques notions sur la composition des mots, sur la manière dont ils sont formés, sur leurs dérivés et sur les familles qu'ils constituent sont donc pour ainsi dire indispensables pour arriver à une prononciation exacte. Or, la prononciation est une des parties fondamentales de la lecture. Et pourtant ce n'est là qu'un accessoire de cet enseignement.

(1) Vers 1665, *Lettre* de Mgr. de Laval à M. de Fénelon, plus loin; *Rel.* de 1668, p. 20. Voyage de M. de Courcelle au lac Ontario 1671, Documents copiés à Paris. Quant à ce dernier voyage, remarquons en passant qu'il semble avoir été rédigé par M. Dollier de Casson qui accompagnait le gouverneur.

(2) Les autres villages étaient *Gandatsetigon, Generaske, Tannaoute* et *Gannacius*. Ils sont indiqués dans les cartes du P. Charlevoix dressées par Bellin, 1744. (*Charlevoix*, t. III, p. 276,) dans celles de Vogondy, 1755, de d'Anville copiée par Jeffreys, 1760. Gandatsetigon devait se trouver dans les environs de Darlington; Generaske, de Port Hope, quoique M. O'Callaghan (*Documents*, etc., IX, *Paris Documents* p. 112) le place à l'entrée de la rivière Trent; mais ce dernier endroit était occupé par le village de Tannaoute. Gannacius était enclavé dans la petite baie au fond de laquelle s'élevait aujourd'hui Napanee. La véritable position de Kenté me semble encore plus incertaine; ce village était sur la presqu'île du Prince Edouard; mais d'après la carte du Major Holland, corrigée par le gouverneur Pownall 1776, il faudrait le placer à l'extrémité sud, vers *Little Sandy Bay*, tandis que Jeffreys, Vogondy, Charlevoix, semblent le reporter vers Brighton. Ces recherches paraîtront peut-être minutieuses à beaucoup de personnes; mais il est difficile de résister à l'intérêt qu'on éprouve à suivre pas à pas ces peuples qui s'en allaient disparaissant du sol à mesure que nous nous étendions. On n'a pas assez remarqué que l'émigration dont nous parlons a commencé la destruction d'une confédération aussi forte, non moins redoutable en son temps; mais plus unie que celle qui l'a remplacée plus tard sur son propre territoire. On eut pendant quelque temps les Iroquois du Nord et ceux du Sud, avec cette différence que les confédérés et les fédéraux de cette époque ne se firent point la guerre et surent toujours unir leurs forces pour repousser l'ennemi commun.

Que dire en particulier de la connaissance de la signification des mots ? Est-il un instituteur comprenant sa mission et ayant le sentiment de ses devoirs qui ne soit convaincu qu'il remplirait imparfaitement sa tâche si en faisant lire ses élèves il les laissait prononcer machinalement des mots dont la signification resterait inconnue pour eux ? Consentirait-il de son plein gré à en former des espèces de perroquets qui prononcent des mots qu'ils ne comprennent pas ? Le voudrait-il d'ailleurs, il ne le pourrait pas, s'il est vrai, comme nous l'avons établi plus haut, que l'intelligence du langage en facilite la lecture. Donner aux élèves cette intelligence du langage est en réalité un des meilleurs moyens de hâter leurs progrès en lecture.

Dans l'intérêt même de ce progrès, les instituteurs doivent donc s'attacher à faire comprendre aux enfants la signification des mots qu'ils ignorent. Sous ce rapport, il faut une certaine habitude pour trouver promptement les explications et les définitions qui peuvent le mieux donner une idée d'un mot quelconque. A cet égard, la meilleure manière d'expliquer le sens d'un mot, la plus courte et en même temps la plus sûre, est ordinairement de choisir un exemple en faisant entrer le mot dans une phrase. Ajoutons aussi qu'il faut du tact chez les maîtres et une grande habitude de l'enfance pour découvrir parmi les mots qui entrent dans une lecture ceux que les élèves peuvent ignorer, et sur lesquels il est nécessaire de donner une explication. Car il est malheureusement trop vrai que les enfants, qui devraient être les premiers à interroger sur ce qu'ils ignorent, en sont souvent détournés par une mauvaise habitude et par d'autres causes qu'il est inutile d'énumérer ici.

Cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit et que nous aurons l'occasion de le dire encore plus d'une fois en traitant le même sujet, il ne faut rien exagérer. Si donc il importe d'associer à l'étude de la lecture celle des mots et du langage, n'oublions pas qu'avant tout, dans une leçon de lecture, il s'agit de lire et d'exercer à lire ; pour cela il est nécessaire de beaucoup lire. Or, si le temps de la leçon se passe en grande partie à donner des explications sur la signification des mots et des expressions qui peuvent se rencontrer dans les différents passages, il n'en reste plus assez pour la lecture.

C'est là un excès que nous ne pouvons nous empêcher de blâmer, malgré l'importance que ces explications ont à nos yeux. Et c'est précisément cet excès, dans lequel quelques maîtres tombent à leur insu, qui a motivé les reproches adressés à cet usage. En voyant ainsi dans quelques écoles le temps se passer en digressions étrangères à la lecture, quelques personnes en sont venues à critiquer l'usage même des explications.—On fait de la grammaire dans les leçons de lecture, a-t-on dit ; on enseigne la langue, mais on n'enseigne réellement pas à lire, parce qu'on ne lit pas assez.—C'est le cas d'appliquer la vieille maxime : L'excès en tout est un défaut. Ici l'excès est d'autant plus regrettable qu'il peut porter à repousser une chose, non pas bonne en soi, mais nécessaire, indispensable même ; une chose que quelques-uns peuvent trop négliger, comme d'autres ont pu en abuser, mais que jamais aucun maître n'a omise entièrement, tant elle est naturelle, et commandée en quelque sorte par la position des élèves.

Il s'agit donc uniquement de se renfermer dans de justes limites. Il ne faut point vouloir expliquer trop, mais il faut expliquer assez. La leçon ne doit pas se passer en longues et nombreuses définitions de mots qui ne laisseraient plus de temps pour la lecture ; mais il en faut expliquer assez, sinon pour que les passages lus soient parfaitement compris, du moins pour que les enfants en aient une notion claire et suffisante. Il importe donc moins de tout expliquer que de bien choisir. Il faut savoir découvrir entre les différents mots plus ou moins inconnus des élèves qui se

rencontrent dans un passage ceux qui, une fois bien compris par eux, peuvent les conduire à l'intelligence des autres.

Il importe aussi beaucoup d'habituer les élèves à ne pas se payer de mots, à ne pas prendre des mots pour des idées, à ne pas croire enfin qu'ils ont dit quelque chose lorsqu'ils ont prononcé un mot qu'ils ne comprennent pas. C'est à quoi l'on parvient en leur faisant connaître la signification de ceux qu'ils ignorent. Lors même qu'on ne les leur expliquerait pas tous, ils sauraient du moins que chaque mot a sa signification, et qu'ils doivent la connaître, non pas immédiatement, si le temps manque, mais tôt ou tard.

Il faut surtout les convaincre qu'on ne lit que pour profiter de ses lectures, et qu'on ne peut s'approprier ce qu'on lit qu'autant qu'on le comprend. Pour cela, ce n'est pas seulement le sens des mots qui doit attirer notre attention, c'est non moins le sens des tournures et celui des expressions, qui si souvent restent obscures pour eux, bien que formées de mots qu'ils connaissent isolément ; c'est ce qui arrive à chaque instant pour les mots pris dans un sens figuré ou détourné de l'acceptation à laquelle les enfants sont accoutumés.

Le meilleur moyen d'atteindre le but, en évitant le double excès que nous venons de signaler, c'est encore de bien choisir les livres qu'on met entre les mains des élèves.

Journal des Instituteurs de Paris.

(A continuer.)

Singulières propriétés du nombre neuf.

(Lu, par M. l'Inspecteur JUSSEAU, à la Conférence des instituteurs de l'école normale Laval.)

(Suite et fin.)

Si l'on multiplie 1 2 3 4 5 6 7 9 (= 37) par 9, ou un multiple de 9 jusqu'à 81, on aura encore pour produit tous des chiffres semblables, ainsi :

$$\begin{aligned} 12345679 \times 9 &= 111,111,111 = 1 \times 9 = 9 \\ & \times 18 = 222,222,222 = 2 \times 9 = 18 \text{ ou } 1 + 8 = 9 \\ & \times 27 = 333,333,333 = 3 \times 9 = 27 \text{ ou } 2 + 7 = 9 \\ & \times 36 = 444,444,444 = 4 \times 9 = 36 \text{ ou } 3 + 6 = 9 \\ & \times 45 = 555,555,555 = 5 \times 9 = 45 \text{ ou } 4 + 5 = 9 \\ & \times 54 = 666,666,666 = 6 \times 9 = 54 \text{ ou } 5 + 4 = 9 \\ & \times 63 = 777,777,777 = 7 \times 9 = 63 \text{ ou } 6 + 3 = 9 \\ & \times 72 = 888,888,888 = 8 \times 9 = 72 \text{ ou } 7 + 2 = 9 \\ & \times 81 = 999,999,999 = 9 \times 9 = 81 \text{ ou } 8 + 1 = 9 \end{aligned}$$

On peut encore trouver le produit d'un nombre quelconque par 9, par 99, 999, etc., en procédant par la soustraction ; si l'on veut multiplier, par exemple, 1,240,673 par 999, il faut ajouter au multiplicande autant de zéros qu'il y a de 9 au multiplicateur, puis, soustraire le premier nombre du second ; en ajoutant trois zéros au nombre 1,240,673, on aura

$$\begin{array}{r} 1,240,673,000 \\ - 1,240,673 \\ \hline 1,239,432,327 \end{array}$$

produit de 1,240,673 par 999. Si l'on additionne les chiffres de ce produit, on aura encore des 9, ainsi : $1 + 2 + 3 + 9 + 4 + 3 + 2 + 3 + 2 + 7 = 36$, ou $4 \times 9 = 36$, ou $3 + 6 = 9$.

On fait encore, avec le chiffre 9, la preuve de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division.

Pour faire la preuve de l'addition, on retranche des différentes sommes à additionner tous les neufs ; on procède de cette manière, on dit, par exemple : 4 et 7 font 9 plus 2, on laisse de côté le 9 et l'on prend le 2, et l'on dit 2 et 8 font 9 plus 1, ainsi de suite. Si, à la fin, on trouve 9, on met, au-dessus d'une petite ligne, un zéro au chiffre restant de 9 ; puis, on retranche du total encore tous les 9 ; si l'on trouve à la fin un 0, on met au-dessous de la petite ligne un zéro au chiffre restant de 9 ; si les deux chiffres sont semblables, l'addition est correcte.

Pour faire la preuve de la soustraction, on retranche les 9 de la somme supérieure, comme dans l'addition, et si cette somme donne tous des 9, on met un zéro du côté gauche d'une petite croix, ou le chiffre restant de 9; puis on retranche les 9 de la somme inférieure, et l'on met le chiffre restant du côté droit; puis, l'on multiplie ces deux chiffres l'un par l'autre, et, du produit, on retranche le nombre de fois 9 y contenu et l'on met le restant au-dessus de la croix. Ensuite, il faut retrancher les 9 du reste et mettre le chiffre restant au-dessous de la croix, et, s'il est semblable à celui du dessus, le reste est la somme cherchée.

La preuve de la multiplication et de la division se fait comme celle de la soustraction. Exemples :

ADDITION.

4783	
5217	
4689	
5311	
4342	6
24342	6

SOUSTRACTION.

345678	Preuve.
245679	0
99999	6 0

MULTIPLICATION.

12345679	
81	
12345679	
98765432	
999999999	Preuve.
	1 0 0

DIVISION.

45)2025(45	
180	
225	
225	
000	Preuve.
	0 0 0

L'année actuelle (1863) est un multiple de 9. Les deux premiers chiffres, 1 et 8, font 9; les deux derniers, 6 et 3, font 9; si l'on additionne 18 et 63, on aura 81, dont les deux chiffres réunis donnent 9; si l'on soustrait les deux premiers des deux derniers, le reste sera de 45, dont la réunion donne 9; si l'on divise 63 par 18, le quotient est 3, et le reste 9; si l'on additionne 1, 8, 6 et 3, on aura 18, dont les deux termes réunis donnent encore 9; si l'on divise 1863 par 9, le quotient donne 207, dont les trois chiffres réunis donnent 9, etc.; si l'on multiplie 1, 8, 6 et 3 les uns par les autres, on aura 144, et ces trois termes réunis donnent 9; si l'on multiplie 63 par 18, on aura 1134, dont les chiffres réunis donnent 9, etc.

Si l'on renverse l'ordre des chiffres de 1863, on aura 3681, et, si l'on retranche de cette somme 1863, on aura 1818, qui, réunis, donnent 18, ou 1 et 8 = 9, etc.

Si du cube de 18 (5832), on retranche le carré de 63 (3969), on aura l'année actuelle 1863.

Les chiffres qui expriment cette année sont encore susceptibles de mille et mille combinaisons. On peut, à bon droit, appeler cette année, l'année des NEUFS.

SOLUTION DU PROBLEME D'ARITHMETIQUE DE LA DERNIERE LIVRAISON.

25 douzaines d'œufs, à 10 sous, font	£ 0 10 5
25 " " 12 "	0 12 6
435 lbs de beurre, à 12 cts., " \$52.20 ou	13 1 0
324 lbs " " à 13½ cts., " 43.74 ou	10 18 8½
27 couples de poulets, à 2s. 4d., font	3 3 0
A déduire de	£28 5 7½
2½ douzaines d'œufs, à 10 sous, £0 1 0½	
3¼ " " 12 " 0 1 7½	0 2 8
Valeur en mains de	£28 2 11½
Vendu à 15 pour cent, ou 100:15::£28 2 11½:x=4	4 2½
Reçu	£32 7 1½
Payé pour achat, £28 5 7½	
" " transport, 1 2 3	29 7 10½
Profit,	£ 2 19 3½

SOLUTION DU PROBLEME DE GEOMETRIE DE LA DERNIERE LIVRAISON.

Soit V et V' les volumes de la boule et de l'eau déplacée; d et 1 les densités du bois de la boule et de l'eau, l'on aura, d'après le principe d'Archimède:

$$V : V' :: 1 : d, \text{ ou } V = V'd$$

Soit R le rayon de la boule, et h la hauteur de la calotte qui dépasse l'eau; comme le volume V' de l'eau déplacée est égal au volume de la boule moins celui de la calotte, on a

$$\frac{4}{3}\pi R^3 d = \frac{4}{3}\pi R^3 - \pi h^2 \left(R - \frac{1}{3}h\right)$$

ou réduisant, nous aurons $4R^3 d = 4R^3 - 3Rh^2 + h^3 = 0$

$$\text{et } R^3 - \frac{3Rh^2}{4(1-d)} + \frac{h^3}{4(1-d)} = 0$$

Equation du 3^e degré dont les trois racines, trouvées par la méthode de Newton, sont :

$$R = 3,991$$

$$R = 1,104$$

$$\text{et } R = -5,0948$$

La première est celle cherchée.

AVIS OFFICIELS.



AVIS.

Le Conseil de l'Instruction Publique ayant approuvé des manuels de pédagogie et d'agriculture, avis est donné qu'en vertu du 10^eme article des *Règlements pour l'examen des candidats au brevet ou diplôme d'instituteur dans le Bas-Canada*, les divers bureaux d'examineurs exigeront l'examen sur les programmes qui se rapportent à ces matières, à compter de la session du mois d'août prochain. Les candidats qui se présenteront à l'examen à la dite session et aux sessions subséquentes devront se préparer à être interrogés sur ces matières.

ERRECTIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général, par minute en Conseil du 18 de décembre dernier, amendée par une autre minute en Conseil du 30 de janvier dernier,

De distraire de la municipalité scolaire de la paroisse de St. Anne-de-la-Pérade, dans le comté de Champlain, la partie de territoire ci-après décrite, et de l'ériger en municipalité scolaire séparée, sous le nom de *Municipalité du village de Ste. Anne-de-la-Pérade*; savoir :

Bornée, vers le nord, par la rivière Ste. Anne; au sud, par le fleuve St. Laurent; au nord-est, par la ligne seigneuriale qui divise la seigneurie Ste. Anne du fief Dorvillier, partant du fleuve St. Laurent et divisant les terres de Narcisse Barril de celles de Pierre Riché Lathèque, montant jusqu'au cordon des terres situées au lieu appelé *Rapide*, suivant de là le cordon des dites terres jusqu'à la ligne qui divise la terre de Damien Mailhot de celle de Ferdinand Laquerre, et descendant dans cette ligne jusqu'à la rivière Ste. Anne; au sud-ouest, par la ligne sud-ouest de la rivière Ste. Anne, depuis son embouchure en montant jusqu'à la terre de Damien Mailhot exclusivement; et, dans les limites susdésignées, se trouvant comprises les îles connues sous les noms suivants: Ile-du-Sable, Ile de Madame Dury, Ile-du-Grand, Ile St. Ignace, Ile Ste. Marguerite, ainsi que toutes les autres îles qui se trouvent dans la rivière Ste. Anne, à partir de son embouchure à aller jusqu'à la ligne qui sépare la terre de Ferdinand Laquerre de celle de Damien Mailhot.

Il a plu à S. E. le Gouverneur Général par minute en Conseil du 24 de février courant, de révoquer la commission nommant Charles H. Le-roux, écuyer, inspecteur d'école.

Il a plu à S. E. le Gouverneur Général par minute en Conseil du 24 de février courant, d'accepter la démission de Wm. Hamilton, écuyer, inspecteur d'école.

NOMINATIONS.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 29 de janvier dernier, approuver les nominations suivantes de commissaires d'école:

Comté de St. Jean.—St. Jean: MM. Félix Gabriel Marchand et Casimir Surprenant.

Comté de l'Outaouais.—Aylmer: John Robert Woods, écuyer.

Et en date du 5 de février courant:

Comté de Drummond.—Township de Grantham:

Le Révérend J. O. Prince, curé, MM. Moïse Janelle, Norbert Lafontaine, Benjamin Lafond et Edouard Watkins.

Et en date du 13 de ce mois:

Comté de Mégantic.—Inverness: M. Neil McKenzie.

Comté de Rimouski.—Métis: Daniel Macgugan.

Et en date du 29 de février courant:

Comté de Champlain.—Village de Ste. Anne-de-la-Pérade: Le Révérend Louis Edouard Adolphe Dupuis, Curé; MM. Joseph Onésippe Méthot, Pierre George Beaudry, Louis Gonzague Tessier et Narcisse Grimard.

SYNDICS D'ÉCOLES DISSIDENTES.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 29 de janvier dernier, approuver la nomination suivante d'un syndic d'écoles dissidentes:

Comté de St. Jean.—St. Jean: M. James McPherson.

DIPLÔME ACCORDÉ PAR L'ÉCOLE NORMALE LAVAL,

Le 1er de Février, 1864.

Pour école modèle, F.—M. Bernard Garneau.

DIPLÔMES ACCORDÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE L'OUTAOUAIS.

Diplômes pour écoles élémentaires de 2ème classe, F.

M. Elzéar Bertrand et Mlle. Philomène Amiotte.

Diplômes de 2ème classe, A:

Mlles. Elizabeth Hews, Anne O'Keefe, Martha Maria Shipman et Julia Sullivan.

Oct. le 2 février, 1864.

JOHN R. WOODS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE SHEBROOKE.

Diplôme pour académies de 2ème classe, A:

M. Francis E. Gilman.

Diplôme pour écoles modèles de 1ère classe, A.:

Mlle. Jane Green.

Diplôme pour écoles élémentaires, de 2ème classe F:

Mlle. Marie Adélaïde Phélonise Champeau.

Diplômes de 2ème classe, A:

Mlles. Harriet Drummond, Mary Ann Munro et Sarah Young.

Oct. le 2 février, 1864.

S. A. HEND,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE QUÉBEC.

Diplômes pour écoles élémentaires de 1ère classe, A:

MM. Robert Robinson et Wm. Robert Scott.

Oct. le 2 février, 1864.

D. WILKIE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE RIMOUSKI.

Diplômes pour écoles élémentaires de 2ème classe, F:

Madame Narcisse Deroy, (Marguerite Thibault) et Mlle Céline Bérubé.

Oct. le 2 février, 1864.

P. G. DUMAS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE BEDFORD.

Diplômes pour écoles élémentaires de 1ère classe, A:

MM. Whiting R. Ball, William J. Crothers, Mlles. Hattie A. Bédard, Jennette Barns, Nancy J. Clark, Mary E. Clark, Adélaïde L. Dyer, Helen E. England, Annette Gilbert, Lavina Jersey, Dablah Jennings, Tamer Neil, Helen Shepherd et Angeline H. Tenney.

Diplômes de 2ème classe, A:

M. W. A. Lay, Madame Sarah McVicker, Mlles. Margaret Adams et Rosebell White.

Oct. les 2 et 3 février, 1864.

WM. GIBSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE STANSTEAD.

Diplômes d'écoles élémentaires, 1ère classe, A.: MM. Abel M. Davis, Mlle D. House, Ira Miller, Mlles. Alice A. Atwood, Emeline S. Fox, Elizabeth Field, Helen M. Hubbard et Joséphine Morrill.

Diplômes de 2ème classe, A.: MM. George Bradford, William F. Davis, Ernest V. Maloney, Mlles. Julia E. Langmayd et Lucy A. Libbey.

Oct. le 2 février, 1864.

C. A. RICHARDSON,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BONAVENTURE.

Diplôme d'écoles élémentaires, 1ère classe, F. et A.: M. François-Xavier Buteau.

Diplôme de 1ère classe, F.: M. Joseph Guidry.

Diplôme de 1ère classe, A.: Mlle. Janet Henderson.

Diplôme de 2ème classe, A.: Mlle. Robina Henderson.

Oct. le 2 février, 1864.

CHARLES KELLY,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

Diplôme pour écoles modèles de 2ème classe, F:

M. Elie St. Hilaire.

Diplômes pour écoles élémentaires de 2ème classe, F:

M. Damase Bourget, Mlles M. Adéline Boisvert et M. Louise Lortie.

Oct. le 2 février, 1864.

N. LACASSE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.

Diplômes de 1ère classe, F:

Mlles. Philomène Dubé et Marie Céline Dupuis.

Oct. le 4 août, 1863.

Diplôme pour écoles élémentaires de 1ère classe, F. et A:

Mlle. Julia Armstrong.

Diplômes de 1ère classe, F:

MM. Hector Milette, Magloire Pilon, Mlles. Elisa Marie Brodeur, Marie Anne Johnston, Parmelle Lacasse, Henriette Leblanc, Emilie Montreuil, Philomène Roy et Domitilde Vermet.

Diplômes de 2ème Classe, F:

Mlles. Anathalie Sara Bissonnette, Rosalie Bonin et Elisabeth Gauthier.

Oct. le 2 fév. 1864.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE MONTRÉAL.

Diplôme pour écoles modèles de 1ère classe, A:

M. George William Webb.

Diplômes pour écoles élémentaires de 1ère classe, A:

Mlles. Sarah Jane Nichols et Lucy Verity.
Diplômes de 2ème classe, A :
MM. Charles S. Dow, Norman McDonald, Mlles. Margaret McNaughton
et Eleanor Nesbitt.
Oct. le 2 février, 1864.

T. A. Gibson.
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE LA BEAUCÉ.

Diplômes pour écoles élémentaires de 1ère classe, F. : Mlles. Emilie
Mareux et Olive Côté.
Diplôme de 2ème classe, F. : Meile. Elisa Blouin.
Oct. le 2 février, 1864.

J. T. P. Poirly,
Secrétaire.

BOUS OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

Le Surintendant accuse, avec reconnaissance, réception des ouvrages
suivants :
De J. W. Dawson, écuyer, LL. D., F. R. S. et Principal de l'Université
McGill: "First Lessons in Scientific Agriculture, for Schools and Pri-
vate Instruction," 2 exemplaires.
De M. l'Inspecteur Valade : 37 livraisons des *Annales de la Propagation
de la Foi*.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTREAL, (BAS-CANADA,) FEVRIER, 1864.

Mort du Juge en Chef LaFontaine.

Peu d'événements ont, à notre connaissance, aussi vive-
ment impressionné nos populations que la mort du juge en
chef, et nous croyons ne payer qu'un bien faible tribut à sa
mémoire en revêtant notre feuille des marques de deuil
ordinaires. La jeunesse, pour qui surtout nous écrivons, ne
saurait apprendre trop tôt à vénérer les bienfaiteurs de notre
pays. La magistrature a perdu une de ses lumières, Mon-
tréal un de ses meilleurs citoyens, le Canada un de ses
grands hommes. Il est impossible de faire de lui un meil-
leur portrait que celui qui fut tracé de main de maître par
M. Baldwin, dans un discours prononcé devant l'association
de réforme, à Toronto, en janvier 1844.

"Et quant à mon honorable ami, M. LaFontaine, j'ai
trouvé en lui, un sens si vif du droit, une détermination si
prompte à l'affirmer, un éloignement si profond, si énergi-
que pour tous les petits artifices des intrigues de parti, res-
source ordinaire des esprits médiocres qui s'en servent pour
cacher leur stérilité, que c'est pour moi un sujet de satis-
faction que de l'avoir pour guide, de gloire que de l'avoir
pour chef et de bonheur que de l'avoir pour ami. Je le
dis au peuple du Haut-Canada, il ne saurait trouver un
homme comme chef du parti uni de la Réforme, plus attentif
à ses intérêts, plus décidé à lui donner une administration
qui puisse le satisfaire."

Examen sur la Pédagogie et sur l'Agriculture.

Nos lecteurs verront à la colonne des avis officiels que
l'examen sur ces branches importantes, qui avait été jus-
qu'ici facultatif, sera de rigueur à partir de la session du
mois d'août prochain. Nous avons appris avec plaisir que
déjà un bon nombre de candidats se sont soumis volonta-
irement à ces deux épreuves, afin d'emporter, avec leurs
diplômes, le témoignage de leurs connaissances sur ces
deux sujets.

Rien de plus naturel d'ailleurs que d'exiger des institu-

teurs, de ceux surtout qui veulent obtenir le diplôme pour
école modèle ou pour académie, qu'ils sachent quelque
chose de l'art même d'enseigner et de l'agriculture, l'occu-
pation nécessaire de la très-grande majorité de notre popu-
lation. Le conseil de l'instruction publique, sous ce rapport,
n'a fait qu'accomplir un vœu très-fréquentement exprimé
par tous ceux qui en Canada s'occupent d'éducation.

Vingt-deuxième Conférence des Instituteurs de la Cir-
conscription de l'École Normale Jacques-Cartier,
tenue le 29 Janvier, 1864.

Présents: l'Hon. P. J. O. Chauveau, Surintendant de l'Éducation;
M. l'Abbé Verrean, Principal de l'École Normale Jacques-
Cartier; MM. les Inspecteurs Caron, Grondin et Valade; MM. U.
E. Archambault, Président; J. Paradis, Vice-Président; G. T.
Dostaler, Secrétaire; D. Boudrias, Trésorier; T. Amyrault, O.
Caron, O. Coutu, M. Emard, F. X. Hétu, P. Jardin, O. Tessier,
Conseillers; MM. P. P. Anger, L. A. Auger, H. T. Chagnon, A.
Dalaire, A. Dalpé, Frs. Desrosiers, N. Gervais, M. Green, A. Gui-
bord, J. Horan, D. Olivier, D. Parthenais, H. Pesant, et MM. les
élèves de l'École Normale Jacques-Cartier.

M. le Président ouvrit la séance à 10 heures, et le compte-rendu
de la dernière conférence ayant été lu et adopté, M. Tessier donna,
ainsi qu'il avait été prié de le faire par M. le Président, un excellent
résumé de la dernière discussion sur l'enseignement des quatre
premières règles de l'arithmétique.

M. l'Inspecteur Valade lut ensuite un essai sur les beautés de
l'éducation et sur les bienfaits qu'elle répand dans le cœur et l'in-
telligence des enfants.

Puis M. Hétu, dans une lecture remarquable surtout par le côté
pratique, traça de main de maître les devoirs de l'instituteur envers
les élèves, envers leurs parents et envers les autorités locales.

Le sujet de discussion: "Quelles sont les meilleures méthodes
pour enseigner les fractions vulgaires et les parties aliquotes,"
ayant été lu par M. le Président, M. Emard ouvrit la discussion,
et, supposant un auditoire de jeunes élèves qui entendent ses expli-
cations pour la première fois, il fit au tableau noir un exposé et
une démonstration très-claire de sa méthode d'enseignement sur
cette matière. MM. St. Hilaire, Tessier, Jardin, Parthenais, Dos-
taler et Boudrias suivirent successivement M. Emard au tableau
noir et démontrèrent habilement différents procédés, pour faciliter
l'intelligence des fractions et pour en simplifier les opérations.

MM. les Inspecteurs Valade, Caron et Grondin voulurent bien
aussi prendre part à la discussion, et, au moyen de la méthode
socratique, c'est-à-dire au moyen de questions habilement posées,
ces messieurs parvinrent à jeter un grand jour sur la question et à
communiquer par ce moyen leur expérience à leurs anciens con-
frères.

Durant la discussion, la question suivante fut posée: "A quel
degré d'avancement doit-on enseigner les fractions aux élèves?"
La grande majorité des instituteurs présents furent d'avis que l'on
doit enseigner les fractions après les quatre premières règles
simples et composées. Cette discussion fut résumée par M. le
Principal, comme suit:

Il faut, dans les écoles, donner beaucoup d'attention à l'ensei-
gnement de l'arithmétique, non-seulement parce que c'est une
science d'une application continuelle, mais encore parce qu'elle
devient, entre les mains d'un instituteur habile, un excellent
moyen de développer l'intelligence des enfants. Dans cet ensei-
gnement, il faut bien distinguer la méthode des règles; celles-ci
sont consignées dans le traité d'arithmétique, l'autre appartient au
cours de pédagogie; l'une et l'autre, toutefois, ont des rapports
étroits qu'on oublie trop souvent. Ainsi, pour la partie de l'arith-
métique qui fait le sujet de cette discussion, les fractions vulgaires,
il y a deux questions à considérer: 1o. la méthode; 2o. les règles.
La première simplifiera singulièrement la seconde.

1o. LA MÉTHODE.—Elle doit préparer les jeunes intelligences
dès les premières données de la numération, en leur faisant com-
parer l'unité avec les parties qui la composent, aussi bien qu'avec
les quantités qu'elle forme à son tour. L'intuition joue un grand
rôle dans cet enseignement: l'enfant doit commencer à voir des
yeux afin de mieux saisir par l'intelligence. Peu à peu le maître
passera aux quantités abstraites, allant toujours de ce qui est facile
à ce qui l'est moins; du simple au composé. En un mot, il doit

absolument tout préparer et prévoir d'avance. Chaque exemple, ou chaque application qu'il donne, sera un pas sur l'application précédente et préparera celle qui suit. C'est ainsi que l'enfant comprendra ce qu'est une fraction longtemps avant d'opérer sur les nombres qui les représentent.

Mais ici se place une question assez importante et qu'il appartient à la méthode de résoudre. Faut-il enseigner les fractions après les règles simples, après les règles composées, ou à la fin de l'arithmétique? Il semble que le meilleur temps de le faire est immédiatement avant les proportions: les élèves se trouvent alors préparés par la connaissance des quantités de différentes espèces, qui ne sont que des fractions relatives, et par la réduction des unes dans les autres. Placer plus tôt cet enseignement serait trop difficile pour les enfants; plus tard, il laisserait une lacune considérable dans l'instruction de ceux qui ne peuvent longtemps fréquenter l'école.

20. LES RÈGLES.—Avant de passer aux règles, remarquons qu'il faudrait changer tout notre système de l'enseignement de l'arithmétique; la question est importante et elle mérite une sérieuse étude; mais pour le moment, disons que la règle fondamentale des fractions est leur réduction au même dénominateur, c'est-à-dire leur transformation en parties égales de l'unité. Si l'on a suivi une bonne méthode, cette opération ne présentera que peu ou point de difficulté, quelque soit le procédé qu'on emploie. . . . La règle la plus simple paraît être celle des multiples et sous-multiples. C'est dans cet ordre que le maître choisira ses exemples et ses applications. Il aura ensuite recours aux procédés qui dérivent de celui-ci pour les quantités qui ne sont pas multiples les unes des autres. Plusieurs règles viennent d'être développées avec habileté: il n'y a pas de doute que l'enseignement des fractions ainsi exposé ne perde une partie des difficultés qui effraient les enfants.

La seconde partie de la discussion, c'est-à-dire "l'enseignement des parties aliquotes," fut remise pour être discutée à la conférence du mois de mai.

M. le Surintendant prit ensuite la parole et félicita tous les instituteurs qui avaient pris part à la discussion sur la manière habile avec laquelle ils avaient éclairci un point aussi important que l'enseignement des fractions. Il rappela aussi aux instituteurs plusieurs conseils qu'il leur avait donnés dans d'autres conférences. Il félicita l'association de la bonne idée qu'elle a eue de créer une bibliothèque du genre de celle qu'elle a maintenant, et engagea les membres à faire leur possible pour lui donner beaucoup de circulation, et il termina en souhaitant aux membres beaucoup de bonne volonté et de courage dans l'accomplissement de leur tâche.

Puis la séance s'ajourna, sur motion de M. G. T. Dostaler, secondé par M. P. H. St. Hilaire, jusqu'au dernier vendredi de mai, à 10 heures A. M., précises.

MM. P. Jardin, J. Paradis et A. Dallaire, furent priés de préparer des lectures pour la prochaine conférence.

Les deux sujets suivants seront discutés: "Est-il préférable d'enseigner les verbes aux enfants d'après les temps primitifs ou d'après les radicaux?" "Peut-on réduire les règles du participe passé à une seule? Si la chose est possible, serait-il avantageux d'enseigner les participes aux enfants d'après cette règle unique?"

U. E. ARCHAMBAULT,
Président,

G. T. DOSTALER,
Secrétaire.

Vingt-unième Conférence des Instituteurs de la Circonscription de l'École Normale-Laval.

Furent présents: le Révérend Jean Langévin, Principal; M. l'Inspecteur Juneau; MM. C. Dufresne, Norbert Thibault, J. B. Cloutier, A. Girardin, N. Lacasse, C. J. L. Lafrance, D. McSweeney, J. Létourneau, A. Doyle, C. Dion, J. B. Dugal, D. Plante, F. X. Gilbert, Ls. Lefebvre, L. F. Tardif, F. Fortin, Frs. Parent, C. Hoot, D. Potvin, A. E-nouf, M. J. Ahern, J. Roy, W. Ryan, E. H. Hilaire, F. Auelair, et G. Tremblay; ainsi que les Elèves-Maitres de l'École Normale.

Le Secrétaire donna lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, lequel fut unanimement adopté.

M. Norbert Thibault retraça l'histoire de l'établissement des Ecoles Normales en Europe et en Amérique, et M. A. Doyle fit une lecture sur la grammaire anglaise. M. Cloutier parla aussi d'une manière générale sur l'enseignement de l'écriture.

La discussion s'engagea ensuite sur les questions d'écriture posées lors de la dernière Conférence. Après un débat assez vif,

auquel prirent part: M. le Principal et MM. Lacasse, Dufresne, Lafrance, Cloutier et Tardif, l'Assemblée s'ajourna à midi précis.

A une heure et demie, M. le Président Dufresne ayant été obligé de s'absenter, le Vice-Président, M. Thibault, prit le fauteuil: les débats recommencèrent et furent très-animés. On décida enfin de répondre de la manière suivante à chacune des questions.

100. Que doit faire l'Instituteur pendant le temps consacré à l'écriture?

Rép. Il doit se tenir de temps en temps en avant de sa classe pour exercer une surveillance générale sur la position du corps, de la main, du cahier, et sur la tenue de la plume: mais le plus souvent, il doit parcourir les tables, et voir tour-à-tour ses élèves, pour leur faire remarquer les défauts de leur écriture; il faut aussi répéter de temps en temps à toute la classe les principes de la calligraphie.

110. Est-il à propos de faire écrire les élèves souvent et longtemps à la fois?

Rép. Au moins une fois tous les jours, et pendant environ une demi-heure. Il faut encore exiger que tous les devoirs soient écrits avec soin.

120. Comment le maître accoutumera-t-il les enfants à incliner convenablement leur écriture?

Rép. Par des lignes parallèles auxquelles on donne la même inclinaison que l'exemple en tête du cahier.

130. Comment le maître habituera-t-il les enfants à espacer convenablement leurs lettres et leurs mots?

Rép. Par des lignes verticales indiquant la distance entre les lettres et les mots.

140. Que doit faire le maître des vieux cahiers d'écriture?

Rép. Il conservera le premier et le dernier de chaque semestre jusqu'à l'époque de l'examen pour constater les progrès qu'il aura fait faire aux enfants?

150. Comment accoutumer les enfants à tenir leurs cahiers propres?

Rép. Il faut exiger que les enfants aient les mains bien nettes; qu'ils aient toujours un morceau de papier sous la main en écrivant; qu'ils ne prennent pas trop d'encre avec leur plume; que les encres soient fixés sur la table et placés, autant que possible, à la droite des enfants; qu'ils aient tous une feuille de papier burard pour étancher leurs cahiers avant de les fermer et que les cahiers ne soient pas trop longs.

Les trois dernières questions ont été remises à la prochaine Conférence, et les suivantes y seront aussi discutées.

10. Est-il utile d'enseigner la tenue des livres dans toutes les écoles?

20. Quelle espèce de tenue des livres est-il à propos d'enseigner dans les écoles élémentaires, et dans celles d'un genre supérieur?

30. Quand faut-il commencer à enseigner la tenue des livres?

40. Quelle méthode est-il préférable d'adopter pour la tenue des livres?

Les MM. dont les noms suivent doivent donner à la prochaine assemblée, une lecture sur différents sujets: "M. Dufresne, "quelques remarques sur la philosophie naturelle;" M. Thibault, "comparaison entre les Ecoles Normales d'Europe, des Etats-Unis et celles du Canada;" M. McSweeney, "tenue des livres;" M. Doyle, "grammaire anglaise."

Et l'Assemblée s'ajourna au dernier samedi de mai prochain.

C. DUFRESNE,
Président.

J. BRE. CLOUTIER,
Secrétaire.

Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur BOIVIN, pour l'année 1861 COMTÉS DE CHARLEVOIX ET SAGUENAY.

(Suite.)

8. Baie St. Paul.—Grande municipalité qui compte un couvent enseignant, une académie de garçons et dix écoles élémentaires. Le couvent est sous la direction des sœurs de la Congrégation Notre-Dame. Outre la musique, le dessin, etc., ces dignes institutrices enseignent encore aux jeunes personnes du sexe toutes les branches qui forment aujourd'hui une bonne éducation. L'académie des garçons est sous la direction de J. B. Deguise, élève de l'école normale Laval, instituteur habile et instruit. Cette institution est fréquentée par 60 élèves; les plus avancés étudient toutes les ma-

tières requises par la loi pour les académies, et j'ai été surpris du progrès de quelques-uns dans l'algèbre et la géométrie. M. Charles Martineau est chargé des classes inférieures, et fait aussi faire de grands progrès à ses élèves. Sur les dix écoles élémentaires, huit sont bonnes et deux médiocres.

Les commissaires de cette municipalité s'acquittent bien de leurs devoirs, et leurs affaires monétaires sont bien dirigées.

9. *Petite-Rivière*.—A deux écoles en activité. Celle du premier arrondissement, bien que sous la direction d'une institutrice instruite, ne fait pas tous les progrès désirables; il y a manque de discipline, et la lecture est négligée. Je suis bien plus satisfait du résultat des examens au second arrondissement; cette école manque cependant du matériel nécessaire, et, malgré mes recommandations, les commissaires persistent toujours à la laisser dans un abandon complet. Les finances de la commission sont bien administrées.

10. *Isle-aux-Coudres*.—Les anciennes divisions de cette municipalité, bien que terminées il y a assez longtemps, y paralysent encore les progrès de l'éducation.

Il y a défiance de part et d'autre, et, partant, point d'union pour soutenir les écoles. Cet état de choses durera tant que l'école fermée par suite de ces anciennes difficultés, ne sera pas remise sous contrôle. Les trois écoles actuellement en opération sont peu fréquentées et manquent du matériel nécessaire.

COMTÉ DE SAGUENAY.

11. *Tadoussac*.—J'ai enfin réussi, l'été dernier, à établir une école dans cette petite municipalité, et, quoique le système coërcitif ne soit pas en force, parce que la plupart des colons sont encore trop pauvres pour être ecclésiés, les plus aisés ont cependant soutenu une somme assez élevée pour pouvoir, avec la part afférente du gouvernement, soutenir leur école.

12. *Escoumains*.—Cette petite municipalité, quoique peuplée de familles qui n'attendent leur subsistance que du chantier, fait toujours les plus généreux sacrifices pour soutenir une bonne école. Les commissaires, à la tête desquels se trouvent des hommes instruits et dévoués, ne négligent rien pour faire progresser l'éducation. Ils ont engagé, cette année, une institutrice munie d'un diplôme d'école modeste et formée à l'école normale Laval, à qui ils donnent un salaire assez élevé.

Tel est l'exposé succinct et impartial de l'état des écoles dans chacune des municipalités placées sous ma surveillance.

Pour l'année 1862.

Il y a, aujourd'hui, dans le district d'inspection de M. Boivin 49 institutions d'éducation de tout genre, réparties comme suit :

- 43 Ecoles élémentaires,
- 4 Ecoles modèles,
- 1 Académie de filles,
- 1 Couvent.

49.

Le nombre d'élèves fréquentant ces 49 institutions est de 2433, ce qui forme une moyenne de 50 élèves à peu près pour chacune d'elles, et donne une augmentation de 355 élèves sur l'année précédente.

« La loi d'éducation, dit M. Boivin, fonctionne bien dans la plupart des municipalités de ce district et les écoles sont généralement tenues d'une manière satisfaisante.

« Vous verrez par les tableaux statistiques qui accompagnent le rapport que le nombre d'enfants fréquentant les écoles dans le comté de Charlevoix a considérablement augmenté depuis un an. Il y a à présent 1 élève allant à l'école sur 6½ de la population totale, ce qui est une bonne proportion pour un territoire d'une aussi grande étendue et ayant une population disséminée ça et là. »

M. Boivin fait aussi remarquer que l'on fait dans plusieurs localités des efforts généreux, des sacrifices réels pour se procurer des instituteurs capables. L'on semble comprendre enfin, que les instituteurs ou les institutrices au rabais ne peuvent point enseigner avec avantage pour les élèves qu'on leur confie. Aujourd'hui dans le district d'inspection de M. Boivin, le maximum du salaire des instituteurs est de \$440; celui des institutrices est de \$200. C'est là un bien beau résultat, sans doute, et qui fait grandement honneur à la population des comtés de Charlevoix et de Saguenay. Tandis que, dans d'anciennes paroisses, on semble ne vouloir jamais sortir de l'ornière où l'on se traîne depuis si longtemps, de nouvelles localités, à peine connues il y a quelques années, avec

une population comparativement pauvre, ne craignent point de s'imposer les plus grands sacrifices pour donner l'instruction à leurs enfants. C'est à force de sacrifices de ce genre, c'est à force de courage et d'énergie que les comtés de Saguenay, de Chicoutimi, de Gaspé et de l'Outaouais se trouvent aujourd'hui, dans une voie de progrès qui permet de bien augurer de leur avenir.

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur HUME, pour l'année 1861.

COMTÉ DE MÉGANTIC, ET PARTIES DE CEUX DE DORCHESTER ET DE LA BEAUCE.

En vous faisant rapport sur les écoles de mon district d'inspection pour 1861, j'ai le plaisir de constater qu'il s'est opéré un bien considérable dans plusieurs municipalités durant l'année qui vient de s'écouler.

En effet, il y a au delà de 500 enfants de plus qui fréquentent les écoles; augmentation dans les contributions locales; un plus grand nombre d'instituteurs munis de diplôme, quoiqu'il en reste encore qui n'en ont point, vu la difficulté, dans plusieurs municipalités, de s'en procurer d'autres. Il y a, dans mon district, 5 institutrices qui ont des diplômes des écoles normales, et, sur ce nombre, 3 ont droit d'enseigner, et dans les écoles modèles. Je considère que l'enseignement donné par les instituteurs sortis de ces écoles est bien avantageux aux élèves confiés à leurs soins, et j'espère qu'avant longtemps le nombre de ces maîtres aura augmenté considérablement au point qu'il y en aura au moins un dans chaque municipalité.

Je regrette beaucoup que les salaires accordés généralement aux instituteurs soient aussi minimes. Il y a, néanmoins, une maîtresse, employée à Leeds et munie du diplôme d'école modèle, qui reçoit \$240 par an.

Quoiqu'il y ait progrès cette année sur les années précédentes, il reste encore beaucoup à faire dans certaines localités. Je ne puis pas dire qu'il y a vraiment de l'opposition à la loi des écoles; mais il y a certainement apathie et, chez plusieurs, négligence à y envoyer leur enfants, et c'est là le plus grand obstacle au progrès dans mon district.

L'opposition qui existait, il y a quelques années, à l'établissement de la cotisation, a disparu complètement, et, avant peu, il n'y aura pas une seule municipalité où le système des contributions volontaires existe.

Je passe maintenant en revue les différentes municipalités de mon district.

COMTÉ DE LA BEAUCE.

1. *St. Victor de Tring*.—Il y a progrès dans cette localité, et 4 écoles bien fréquentées, surtout l'école principale, qui est à présent dirigée par un instituteur capable.

Les contribuables sont zélés et bien disposés.

2. *St. Ephrem de Tring*.—A 3 écoles, dont les élèves, quoique peu avancés encore, ont fait des progrès. La cotisation, l'année dernière, n'a pas été payée régulièrement, et les commissaires se trouvent considérablement endettés. Ceci est dû à une interruption survenue dans la commission et aux frais extraordinaires qu'il a fallu faire pour construire trois maisons d'école.

Les habitants sont très-pauvres, mais sont animés du désir de faire instruire leurs enfants.

3. *Forsyth*.—Cette municipalité fait peu, et, sans les efforts bien louables de M. le Curé Bérubé et de quelques habitants, les contribuables laisseraient les écoles se fermer. Lors de ma dernière visite, il y en avait deux en opération, et quelques-uns des élèves ont subi un examen dont j'ai été satisfait. On assiste très-irrégulièrement à l'école, en général.

4. *Lambton*.—Je suis heureux de pouvoir constater que tout est pour le mieux dans cette localité. La corporation a engagé deux instituteurs habiles, qui sont bien rémunérés et qui ont fait faire des progrès rapides à leurs élèves.

5. *Aylmer*.—A 3 écoles, dont 2 ont été fréquentées négligemment, et dont les progrès ont été faibles. Les habitants sont pleins de zèle pour les écoles, et ont fait pour elles des sacrifices bien généreux, si l'on considère les moyens restreints de la plupart d'entre eux.

Il est dû un montant considérable d'arriérages; ceci ne dépend pas de la mauvaise volonté des contribuables, mais bien de la grande rareté d'argent dans presque tous les établissements nouveaux.

6. *Shenley*.—Nouvelle municipalité, érigée depuis peu, et que je visiterai prochainement.

COMTÉ DE DORCHESTER.

7. *Frampton-Ouest*.—Deux écoles fréquentées par un grand nombre d'enfants. Résultats satisfaisants. Ces deux écoles ne sont pas suffisantes; mais il sera bien difficile d'en établir une troisième, à cause de l'indifférence des parents pour tout ce qui a rapport à l'instruction de leurs enfants. On a dû même fermer, l'année dernière, une école, parce que les habitants s'y opposaient par haine de la cotisation. Je dois dire en passant qu'il n'y a aucune localité, dans tout mon district, où l'on fasse autant d'opposition à l'établissement du système coërcitif.

L'école des dissidents, qui a été en opération durant plusieurs années, a aussi été fermée. Il en a été ouvert une autre à 2 milles plus loin, dans un endroit habité par des protestants. On a bâti une maison d'école et engagé un maître capable.

8. *Frampton-Est*.—Il y a deux écoles sur pied, l'une sous le contrôle des commissaires et l'autre dissidente. Il est probable qu'il en sera établi une ou deux autres prochainement. Il a été acheté une maison d'école.

Ici, comme dans Frampton-Ouest, il y a apathie chez plusieurs des contribuables.

9. *Standon*.—N'a qu'une seule école en opération et peu fréquentée. Progrès faibles. L'instituteur est attentif à son devoir, mais presque trop vieux pour le remplir avec efficacité. Les contribuables ne semblent pas disposés à vouloir payer suffisamment pour permettre d'engager un instituteur plus capable.

10. *Cranbourne*.—Point d'école. Les commissaires, lors de ma dernière visite, m'ont dit qu'ils en établiraient une ou deux aussitôt qu'ils auront pu se procurer des instituteurs.

COMTÉ DE MÉGANTIC.

11. *Leeds*.—La cotisation n'est pas encore établie dans cette municipalité, mais le sera bientôt, je pense. Les contribuables ont fourni généreusement pour le soutien des écoles, de sorte que les instituteurs reçoivent leur salaire régulièrement. Il y a 7 écoles sous contrôle et une indépendante; les résultats ont été généralement satisfaisants. L'école modèle a été établie l'année dernière et est dirigée par une élève de l'école normale McGill, qui remplit sa tâche avec habileté.

Cette municipalité est une des plus progressives de mon district d'inspection.

12. *Inverness*.—Les commissaires d'Inverness méritent des éloges pour leur zèle et leur énergie, lorsqu'il a fallu établir la cotisation dans cette localité. Il a été fait une nouvelle division de la municipalité en arrondissements, afin de pouvoir donner à chaque partie une école. Il y a sept maisons d'école en voie de construction, et il a été imposé, pour cette fin, une taxe spéciale, en à compte de laquelle il a déjà été reçu au delà de \$600. Il y a dix écoles en opération; plusieurs ont produit des résultats satisfaisants.

L'école dissidente est fréquentée par des enfants franco-canadiens. Le maître est vieux et peu capable; il sera remplacé par un autre plus habile aussitôt que la maison d'école en voie de construction sera finie.

M. Hume se plaint ensuite de la coutume établie dans cette municipalité et qui retarde de beaucoup les progrès. Cette coutume, qui est aussi en usage dans plusieurs municipalités des cantons de l'est et aux Etats-Unis, consiste à se servir d'un instituteur pendant l'hiver, et d'une institutrice durant l'été.

13. *Nelson*.—A 2 écoles, l'une franco-canadienne et l'autre anglaise. Il a été bâti une maison dans un troisième arrondissement, et l'on y ouvrira une école bientôt. Cinq écoles ne seraient pas trop pour cette localité.

14. *St. Calixte de Sommerset*.—Il n'y a point de municipalité dans tout mon district où les progrès aient été plus rapides que ceux qui se sont opérés ici. Il y a un couvent fréquenté par 71 élèves. Je suis parfaitement satisfait de la méthode suivie dans cette maison. L'école modèle est dirigée par un instituteur de l'école normale Laval, qui est très-capable et peut également enseigner le français et l'anglais. Outre ces deux excellentes institutions, il y a 5 écoles élémentaires bien tenues.

La corporation est fortement endettée: elle pourra néanmoins acquitter toutes ses dettes sans trop fatiguer les contribuables.

15. *St. Julie de Sommerset*.—Ici, aussi, il y a progrès. On a construit deux maisons d'école. Il y a aujourd'hui 5 écoles élémen-

taires et une modèle, dirigée par un élève-maître de l'école normale Laval. Résultats généralement satisfaisants.

16. *St. Sophie d'Halifax*.—A 8 écoles, toutes habilement dirigées, moins deux, où les progrès ont été faibles. Cette localité, qui s'opposait avec acharnement, il y a quelques années, à l'établissement de la cotisation, en est contente aujourd'hui et en retire de bons fruits. Cette importante réforme est due, en grande partie, aux efforts du président des commissaires, M. Théophile Hébert, qui occupe cette charge depuis que les écoles sont établies dans cette paroisse.

17. *St. Ferdinand d'Halifax*.—Cette municipalité a une vieille dette passive de \$600, qu'elle ne peut acquitter sans imposer une taxe spéciale, ce à quoi s'opposent vivement les contribuables. Dix écoles en opération, dont 2 tenues par des instituteurs de l'école normale Laval. Dans plusieurs écoles, résultats satisfaisants. Il a été construit trois maisons et fait des réparations à d'autres.

Il y a, en outre, 2 écoles dissidentes, qui ont été bien fréquentées: bons résultats. Les dissidents ont aussi construit une maison d'école.

18. *Ireland*.—Cette localité peut donner une preuve de l'avantage qu'il y a d'établir la cotisation au lieu du système de contributions volontaires. Tant que ce dernier mode a prévalu ici, il a été impossible d'y maintenir les écoles sur un pied durable; et aujourd'hui qu'il a fait place à la cotisation, les commissaires soutiennent sans difficulté 7 écoles, et leurs finances sont dans une voie prospère. Les progrès sont généralement bien bons.

19. *Broughton*.—Les limites de cette municipalité ont été changées dernièrement, et l'on n'a pas encore eu le temps de former le nombre d'écoles nécessaire. Il n'y en a qu'une en opération.

Pour 1862.

M. Hume fait remarquer qu'il y a eu progrès cette année sur l'année précédente; surtout sous le rapport de l'assiduité à l'école. Il y a eu aussi une augmentation de 400 dans le nombre d'élèves fréquentant les écoles, et un plus grand nombre apprenant les matières les plus avancées de l'enseignement primaire.

« Je remarque avec plaisir, dit M. Hume, qu'il y a un plus grand nombre d'instituteurs non-seulement munis de diplôme, mais réellement plus capables que ceux qui étaient employés l'année dernière.

« Le chiffre des contributions locales fait voir une augmentation assez considérable.

« Les comptes, dans ce district d'inspection, sont généralement bien tenus, et j'ai toujours trouvé les secrétaires-trésoriers bien disposés à suivre les suggestions que j'ai cru devoir leur faire au sujet de l'administration des finances. »

M. Hume termine par faire observer qu'il lui reste encore beaucoup à faire pour arriver à un état vraiment satisfaisant. Il reste à ouvrir plusieurs écoles, dont le besoin se fait vivement sentir, et à établir la cotisation dans quelques municipalités où la loi ne fonctionne qu'au moyen des contributions volontaires, système défectueux et qui ne peut produire des résultats durables. Cependant le nombre de ces municipalités rétrogrades va toujours en diminuant.

Le plus grand obstacle, dans le district de M. Hume, est la négligence qu'on met, dans plusieurs localités, à payer le salaire des instituteurs, salaire si péniblement gagné et si légitimement dû.

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur BÉLAND, pour l'année 1861.

COMTÉS DE LA BEUCE ET DE LOTBINIÈRE.

Vous verrez qu'il y a progrès en général dans les écoles de mon district. Tout le monde, pour ainsi dire, dans mon district d'inspection, se prête assez volontiers à la mise à exécution de la loi d'éducation.

Les institutrices employées sont capables, quoique plusieurs d'elles n'aient pas de diplôme. Elles devront toutes s'en pourvoir aussitôt que le bureau d'examineurs de la Beuce sera organisé.

Il y a, cette année, 105 écoles fréquentées par 5925 élèves. L'an dernier, il y en avait 111. Cette diminution est due aux 12 écoles de St. Sylvestre, fermées à cause des difficultés que vous savez. Il y a aussi 3 écoles modèles fréquentées par 240 élèves (1).

(1) Pour obvier aux difficultés, St. Sylvestre a été divisé en deux municipalités, plusieurs écoles ont été ouvertes depuis, et d'autres le seront, il faut l'espérer, prochainement.

Nos deux couvents et collèges comptent 475 élèves, tant internes qu'externes.

Le grand total des élèves fréquentant les diverses maisons d'éducation est de 6640. Sur ce nombre, 1710 commencent l'A, B, C; 2250 lisent assez couramment; 2640 lisent bien; 3735 apprennent à écrire; 3880 commencent à chiffrer; 1980 font les règles simples et composées; 150 apprennent la tenue des livres; 3195 apprennent l'orthographe; 1045 apprennent la géographie; 3225 la grammaire française; un égal nombre l'analyse; 380 apprennent la grammaire anglaise et font un peu de traduction; 685 étudient et pratiquent l'art épistolaire; 110, les mathématiques; 120, le mesurage; 115, le dessin linéaire; 1215 apprennent la musique vocale; 240, la musique instrumentale.

Je ne compte en tout que 5 instituteurs, ce qui est trop peu; toutes les autres écoles élémentaires sont confiées à des institutrices. Cela est dû au faible salaire qu'on accorde généralement et qui ne rétribue pas suffisamment un instituteur marié, et à peine celui qui ne l'est pas.

Pour l'année 1862.

M. Bêland constate dans le rapport de cette année une amélioration importante: on commence à comprendre, dans plusieurs localités, la nécessité qu'il y a d'accorder de bons traitements si l'on veut se procurer des instituteurs capables.

Il y a 19 municipalités scolaires dans le district de M. Bêland. Ces municipalités forment 133 arrondissements et donnent 121 écoles en opération, dont 4 sont des écoles modèles ayant 335 élèves. Outre ces institutions, il y a 2 couvents et 2 collèges ayant 541 élèves. Le nombre total d'élèves, sans compter ceux des 2 couvents et des 2 collèges, est de 6176, donnant une augmentation de 251 élèves sur l'année précédente.

Le minimum des salaires accordés aux instituteurs est de \$120; le maximum, de \$240.

Le minimum des salaires des institutrices est de \$50; le maximum, de \$100 pour écoles élémentaires et de \$200 pour écoles modèles.

Le coût moyen de l'instruction est de \$1.75 par année.

« Les progrès, dit M. Bêland, sont généralement satisfaisants et plus même que par le passé. Il y a, aujourd'hui, des écoles en assez grand nombre presque partout et elles sont toutes bien dirigées. »

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur JUNEAU, pour l'année 1861.

COMTÉS DE DORCHESTER ET DE LÉVIS.

Premier Rapport.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de ma visite aux diverses institutions d'éducation des comtés de Lévis et de Dorchester.

C'est pour moi une bien douce satisfaction de constater qu'il y a eu, presque partout, des progrès marquants depuis ma première visite, et qu'à peu d'exceptions près, toutes les écoles fonctionnent passablement bien.

Le collège de Notre-Dame-de-la-Victoire a changé de maîtres; il est aujourd'hui sous l'habile direction des messieurs du séminaire de Québec. Il recevra, j'en suis assuré, un encouragement libéral.

Les couvents de St. Joseph et de Notre-Dame-de-Lévis sont toujours bien fréquentés et les progrès toujours constants des élèves sont plus qu'une compensation des sacrifices que font les parents qui y envoient leurs enfants.

Les écoles modèles fonctionnent très-bien, et les personnes qui les dirigent méritent, à tous égards, une mention honorable. Ce sont, pour la plupart, des élèves de l'école normale Laval.

Il y a, dans les deux comtés, pas moins de 113 écoles, tant supérieures qu'élémentaires, fréquentées par 7297 enfants des deux sexes.

J'ai pu m'assurer que pas moins de trente mille piastres sont employées au soutien de ces écoles.

(A continuer.)

Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus Récentes.

Paris, décembre, 1864.

D'AVEZAC: Bref récit et succincte narration de la Navigation faite en MDXXV et MDXXXVI, par le capitaine Jacques-Cartier aux lies de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres—réimpression figurée de l'édi-

tion originale rarissime de MDXLV avec les variantes des manuscrits de la bibliothèque impériale—précédée d'une brève et succincte introduction historique par M. d'AVEZAC, gd. in-12o, XVII—69, Trous.

Voici un volume indispensable pour tous les bibliophiles canadiens, ceux même de nos lecteurs qui sont assez heureux que de posséder la publication déjà très-rare faite par la société historique de Québec devant s'empresser de le placer dans leur bibliothèque. L'introduction de M. d'AVEZAC et la recension de tous les manuscrits rendent cette édition doublement précieuse. Nous tirons de la préface le passage suivant qui fera connaître les motifs de cette réimpression.

« Aucun peuple ne semble avoir tenu aussi peu de compte que les Français de la part légitime qui devait lui appartenir dans l'histoire des découvertes et de l'exploration des contrées lointaines; nul ne s'est montré si peu soucieux de la renommée que pourrâit lui acquérir ses aventures maritimes ou ses pérégrinations terrestres; et tandis que d'autres nations sonnaient leurs plus éclatantes fanfares en l'honneur de leurs propres mérites, nous avons laissé perdre le souvenir des navigations et des voyages parallèlement accomplis avec moins de retentissement par nos aïeux, et qui nous sont quelquefois accidentellement révélés, à notre grand ébahissement, par les récits des étrangers.

« Qui donc, par exemple, nous pourra dire aujourd'hui quel était ce navire français dont l'arrivée à Canton est racontée sous la date de 1521 dans les Annales chinoises, à l'époque où le Portugal et l'Espagne prétendaient avoir seuls, par privilège, l'accès de ces mers? Bien d'autres de nos promesses, surtout des plus anciennes, ont ainsi disparu, sans doute, de la mémoire des hommes.

« Les entreprises officielles patronnées par le souverain ont presque toutes échappé à ce total oubli des contemporains et de la postérité; mais pour beaucoup d'entre elles, c'est à grand-peine encore qu'il se peut recueillir quelques lambeaux des relations où elles étaient racontées.

« Tel est précisément le cas pour le célèbre navigateur breton qui le premier alla planter le drapeau de la France aux lieux où s'élevèrent maintenant Québec et Montréal: sur ses trois voyages au Canada, nous sommes redevables à un collecteur italien (Ramusio) de nous avoir transmis le récit du premier dans une version que nous tenons volontiers pour fidèle, comme nous devons à un collecteur anglais (Hakluyt) d'avoir sauvé les fragments mutilés du troisième dans une traduction que nous voulons bien supposer exacte; c'est uniquement pour le second voyage qu'il est parvenu jusqu'à nous une relation originale française, émanée de l'un des compagnons de Jacques-Cartier, sinon de lui-même: et de l'édition qui en fut faite à Paris en 1545, les bibliographes ne connaissent plus en Europe qu'un seul exemplaire, conservé au musée Britannique; c'est là qu'il a fallu en aller prendre une exacte copie à l'intention des amateurs qui attachent du prix à ces vieilles reliques, pour la reproduire scrupuleusement dans le mince volume en tête duquel nous écrivons ces lignes. »

Québec, février, 1864.

CHANDONNET: Discours prononcés à Notre-Dame de Québec, au Tri-duum de la Société de St. Vincent-de-Paul, les 21, 22 et 23 déc. 1863. 51 p. in-8o., Léger Broussenu.

La Société de St. Vincent-de-Paul a fait publier ces remarquables sermons qui annoncent chez le jeune prédicateur un talent déjà mûri par l'étude et la réflexion. On y rend un juste hommage à la vertu et au courage d'Ozannum, qui peut être regardé comme le fondateur de cette admirable institution. Ceux qui voudraient étudier davantage la carrière trop courte hélas! du savant et habile professeur, trouveront dans une des dernières livraisons du *Correspondant* un travail propre à les satisfaire.

LANGEVIN: Réponses aux programmes de pédagogie et d'agriculture pour les diplômés d'école élémentaire, d'école modèle et d'académie, rédigées par le Révd. M. Jean Langevin, prêtre, 2de édition, approuvée par le Conseil de l'Instruction Publique. 51 p. in-12. Darveau, prix de l'exemplaire 25 cts. Le même ouvrage en anglais. On peut se procurer ce manuel chez MM. les libraires de Québec et de Montréal, et aussi chez MM. les Inspecteurs d'école.

TACHÉ: The Board of Inspectors of Asylum, Prisons and Hospitals and its accusers, by Mr. J. C. Taché, Chairman of the Board. 20 p.

FERLAND: Biographical notice of Joseph Octave Plessis, Bishop of Québec, translated by T. B. French from the original, published by l'Abbé Ferland, in the *Foyer Canadien*, 177 p. in-8o., G. et G. E. Desbarats.

M. French a ajouté à cette traduction une préface dans laquelle il rend justice au mouvement littéraire franco-canadien. Cette édition est ornée d'une photographie du beau portrait que James avait fait de Mgr. Plessis.

Montréal, février, 1864.

BRITISH NORTH AMERICAN ALMANACH by James Kirby M. A. 368 p. in-8o., à deux colonnes. Lovell.

On trouve dans cette publication des renseignements sur toutes les colonies anglaises d'Amérique, un résumé des événements des deux dernières années, la nécrologie de la même période et une foule de choses utiles. La partie qui a rapport à l'Instruction Publique dans le Haut et dans le Bas-Canada, a été tirée séparément à un petit nombre d'exemplaires.

PERRAULT : Exploration de Québec au Lac St. Jean, par J. Perrault, M. P. P. 57 p. in-8o. à deux colonnes.

Ce travail considérable est reproduit de la *Revue Agricole*. Le sujet est plein d'intérêt, et les importantes questions de colonisation qui y sont traitées, sont relevées par des descriptions très-émouvantes fournies par les divers épisodes de l'expédition. Le volume comprend six chapitres. L'auteur se prononce comme suit sur l'avenir des hauteurs du lac Jacques-Cartier entre Québec et le lac St. Jean.

" Nous croyons donc que sur les hauteurs du lac Jacques-Cartier, la maturité des récoltes serait des risques tellement considérables, que la culture des céréales serait une impossibilité comme pratique générale, sans tenir compte des difficultés des débouchés et de la stérilité du terrain. Pourtant nous croyons aussi que dans les vallées profondes, sur les bords des cours d'eau, là où se trouvent des alluvions plus ou moins faciles à cultiver, là où l'abri des montagnes voisines protégerait la végétation contre les vents dominants et les effets désastreux de la radiation nocturne, où le voisinage même d'un cours d'eau maintient l'équilibre dans la température des 24 heures, la culture des céréales serait très-possible sur une petite échelle, suffisante peut-être pour la consommation du colon, à condition, toutefois, que les travaux de semences fussent exécutés avec toute la diligence possible et à l'époque la plus favorable. Evidemment les pâturages et les prairies devaient couvrir les dix-neuf vingtièmes de l'étendue cultivée de cette région, ainsi que cela se pratique en Suisse, où nous voyons quelques petits champs de blé ou de seigle dans l'étroite et profonde vallée où est bâti le chalet, tandis que les nombreux troupeaux de bétail gravissent le penchant des hautes montagnes, en suivant la fonte des neiges qui disparaissent successivement, jusqu'à ce que le pays tout entier ne soit plus qu'un immense pâturage. L'automne, lorsque les premières neiges couronnent les sommets les plus hauts, les troupeaux redescendent vers la plaine, suivis de près par le blanc manteau de l'hiver qui tous les jours s'étend davantage en chassant devant lui les troupeaux, descendant dans la vallée pour y trouver un abri contre le froid et une ration d'entretien pendant un hivernement de cinq mois.

" Le climat seul ferait au colon une nécessité de la culture pacagère ; mais le sol et les débouchés ne lui laissent plus d'alternative. Composé d'un sable peu riche, souvent mêlé de gros cailloux roulés ou de fragments de roches descendus de la montagne voisine, le sol ne se prête que rarement aux travaux de culture. Le pâturage au contraire est peu exigeant sous le rapport des travaux et des engrais et se présente de lui-même comme la seule opération possible, à l'exception toutefois des quelques rares terrains d'alluvion qui bordent les cours d'eau. Les débouchés concourant encore à l'adoption de la culture pacagère, dans un pays où les transports sont difficiles et longs, il est important de produire une marchandise pouvant se transporter d'elle-même sur le marché de consommation, telle que le bœuf, le mouton ou le porc. Ou bien il faut produire une marchandise d'une grande valeur sous un petit volume ; or le beurre et le fromage remplissent également bien ces deux conditions. D'ailleurs le colon montagnard devra s'aider de la chasse et de la pêche comme moyen d'existence, et ces deux sources précieuses de richesse ne peuvent être exploitées qu'autant que le système de culture adopté n'est pas trop exigeant sous le rapport des travaux. La culture pacagère permettrait donc au colon de s'adonner à la vie des bois tout en surveillant ses troupeaux répandus dans la montagne. L'ensemencement au printemps de quelques arpents de terrain pour sa consommation et la fenaison des fourrages de la vallée pour l'hivernement de son bétail résumeraient à peu près ses travaux pendant la saison des pacages, tandis que les soins donnés au bétail pendant l'hiver seraient la seule occupation de la ferme.

" Tel est à notre avis le seul avenir possible pour les hauteurs du lac Jacques-Cartier. Nous aurons là une population de Montagnards se livrant à une foule de petites industries, dont le bois leur fournira la matière première ; des colons vigoureux et hardis, disséminés en petit nombre sur un vaste territoire, que le touriste ira visiter en se rappelant les paysages les plus renommés de la Suisse. Mais espérer là un vaste champ de colonisation et une population dense de cultivateurs aisés, c'est rêver une impossibilité, c'est ignorer les données les plus élémentaires sur ce qui constitue, dans tous les pays, la base de la prospérité agricole."

M. Perrault termine son travail par la conclusion suivante :

" En résumé, le seul moyen pratique selon nous de favoriser la colonisation du Saguenay, c'est de relier le lac St. Jean avec le centre judiciaire et le chef-lieu du comté par de bonnes voies de communication se ramifiant dans les cantons les plus éloignés. Puis de relier Chicoutimi à Québec par une ligne de vapeurs régulière arrêtant à tous les principaux points de la côte du Nord. A quoi servent donc les sommes fabuleuses dépensées à la construction des quais trop célèbres de la Malbaie, des Eboulements ? Peut-on concevoir que des centres de population aussi considérables que Chicoutimi, Grande-Baie, Malbaie, Eboulements, Baie St. Paul, St. Joachim, Ste. Anne, Château-Richer restent sans communications régulières avec Québec, lorsque sur leur rivage coule un fleuve comme le St. Laurent ou une rivière comme le Saguenay ? Evidemment il y a là un manque d'énergie qui fait peine. Le gouvernement, croyons-nous, devrait prendre l'initiative du mouvement en offrant un subside postal à toute compagnie de bateaux à vapeur qui entreprendrait le voyage régulier de Chicoutimi à Québec en s'arrêtant à tous les ports que nous avons nommés. De cette manière, les nouveaux colons de ces

paroisses auraient un transport facile jusqu'à Chicoutimi. De là, aux extrémités les plus éloignées du lac St. Jean, il serait facile d'organiser le transport par terre ou par eau en se servant du remorqueur de la maison Price, avec laquelle l'agent de colonisation de la localité pourrait s'entendre pour le nombre de voyages à faire et les jours de départ. C'est là, croyons-nous, un projet beaucoup plus réalisable immédiatement, beaucoup moins coûteux pour le gouvernement et pour les colons, que d'ouvrir un chemin impraticable à travers une région de montagnes inaccessibles.

" Et non-seulement la côte du Nord se trouverait ainsi reliée à Chicoutimi et à Québec, mais même la côte du Sud jouirait des mêmes avantages au moyen du chemin de fer de la Rivière-du-Loup et de la traverse régulière qui doit être établie, dès cet été, entre ce port et Tadoussac, où est construit actuellement le plus grand hôtel du bas fleuve, et qui promet d'être le plus fashionable de tous les endroits fréquentés par les baigneurs, pendant nos étés excessifs. Un bateau à vapeur doit faire la traverse régulière de manière à correspondre chaque jour avec l'arrivée et le départ des convois du Grand Tronc. En arrêtant à Tadoussac, la ligne de vapeur de Chicoutimi à Québec reliait donc la côte du Sud au Saguenay.

" Rappelons-nous qu'un chemin d'été entre Québec et le lac St. Jean coûterait avec les ponts au moins \$50,000, sans résultat, et nous n'hésiterions plus à abandonner ce projet en faveur des voies de communication intérieures et d'une ligne de bateaux reliant le Saguenay avec la Rivière-du-Loup et Québec. Si toutefois le gouvernement veut tenter une expérience, qu'il ouvre un chemin d'hiver en se servant des rivières et des lacs glacés, et l'avenir dira si la province peut faire plus en faveur de l'intérêt général."

LA REVUE CANADIENNE : 64 p. in-8o., Eusebe Sénécal.

Malgré le grand mouvement littéraire qui s'est fait depuis quelques années dans notre pays, une chose manquait encore à la littérature franco-canadienne : c'était une revue fondée sur le plan des grandes revues européennes, et qui, tout en aidant par une sage critique à nos progrès de tout genre, attirât sur notre pays l'attention de l'étranger que la presse politique et quotidienne ne saurait capter à un degré suffisant pour une foule de raisons faciles à déduire.

La direction de la *Revue* offre aussi un trait nouveau dans notre pays : tout le profit au delà d'une certaine somme ira à payer la collaboration. Jusque-là les œuvres littéraires ont été peu rémunérées, et le plus souvent nos écrivains n'ont d'autre avantage à espérer que celui de se faire une réputation. C'est donc encore un grand encouragement que la nouvelle entreprise donnera à notre jeunesse studieuse.

La première livraison renferme une étude sur le crédit foncier, par M. Provencher, les premiers chapitres d'un roman de M. George de Houcheville, le commencement d'un travail sur le rationalisme, par le Père Aubert, supérieur des Oblats, une charmante esquisse de la vie romaine par M. Bourassa, et des articles bibliographiques, par MM. de Bellefeuille et Royal. Nous parlerons des ouvrages commencés lorsqu'ils seront terminés et nous ne nous occuperons aujourd'hui que de l'étude de M. Provencher.

Disons de suite que ce jeune écrivain a fait preuve d'un esprit de travail consciencieux et modeste, qui lui aurait donné l'entrée de n'importe quel recueil européen. Nous devons aussi noter la singulière coïncidence qui fait que cet article, peu favorable au système de crédit foncier, que l'on a voulu établir ici, est immédiatement suivi d'un roman par celui qui a été le parrain de cette institution en Canada.

M. Provencher établit d'abord, qu'en France, le crédit foncier n'a complètement manqué son but ; qu'il a bien réussi comme spéculation, comme banque, mais nullement comme institution agricole. Il a attiré plus de capitaux dans les grandes villes, à Paris surtout, qu'il n'en a répandu dans les campagnes. De 1853 à 1861, plus des deux tiers des sommes prêtées l'ont été dans le département de la Seine. Appuyé sur de nombreuses autorités européennes, notre écrivain fait voir que le caractère d'une banque agricole doit être de prêter plutôt sur le crédit que mérite le travail que sur l'hypothèque. Le mal n'est point tant, ajoute-t-il, le manque de capitaux pour l'agriculture, que le mauvais emploi d'une forte proportion de ceux qui se trouvent répartis dans les campagnes, et il cite le fait que dans le recensement de 1861, les voitures d'agrément dont se sert notre population rurale sont évaluées à \$3,771,795, plus de la moitié de la valeur des instruments d'agriculture qui ne s'élevait qu'à \$7,357,202. Le capital provenant du crédit doit donc recevoir un emploi utile, sinon il devient une cause de ruine. En un mot, il faut voir à ce que l'on emploie le prêt soit à dégrèser la propriété des hypothèques qui existent déjà, soit à de véritables améliorations agricoles.

C'est ainsi que l'on a agi en Angleterre. En 1846, Sir Robert Peel fit voter une loi pour le prêt de quatre millions sterling aux propriétaires qui voudraient drainer leurs terres.

Mais par cette loi toutes les précautions possibles étaient prises pour que l'amélioration que l'on avait en vue fût réalisée ; non-seulement un rapport d'ingénieur devait constater l'utilité de l'emprunt dans chaque cas particulier ; mais pendant toute la durée du prêt (vingt-deux ans) on veillait à ce que les travaux fussent tenus en bon ordre. Le même principe a été appliqué depuis à toutes les lois que l'Angleterre a faites pour des institutions de crédit agricole.

"Elles ont, dit M. Provencher, grandement contribué à la prospérité de ce pays : son agriculture est aujourd'hui la plus prospère du monde entier. C'est la culture intensive autant qu'elle peut l'être. C'est en

Angleterre aussi que les autres pays vont s'instruire. Pourquoi ne pas profiter nous aussi de cet exemple? Pourquoi tant tenir à imiter la France de préférence à l'Angleterre, lorsque la France elle-même reconnaît qu'elle s'est trompée, lorsqu'elle proclame la supériorité de l'Angleterre?"

M. Provancher voudrait donc que notre législation se préoccupât moins de l'hypothèque légale que de l'amélioration foncière, que l'opération fût, comme il l'explique, vraiment un *crédit* et non pas un prêt. Notre loi veut que l'on ne prête que sur première hypothèque, ce n'est pas, dit-il, venir au secours de ceux qui doivent; mais engager ceux qui ne doivent pas à s'endetter sans s'assurer d'avance du résultat. Nous citerons ce passage.

"Le dégrèvement de la propriété a été prévu par le crédit foncier de France, et nous trouvons dans les règlements de cette institution l'article suivant dont l'application en Canada serait très-facile :

"Les sociétés de crédit foncier ne peuvent prêter que sur première hypothèque. Sont considérés comme faits sur première hypothèque les prêts au moyen desquels tous les créanciers antérieurs doivent être remboursés, en capital et intérêts. Dans ce cas, la société conserve entre ses mains une valeur suffisante pour opérer ce remboursement."

"Et, quant aux améliorations agricoles, ne se trouverait-il pas dans chaque paroisse, dans chaque comté, quelques citoyens capables de surveiller, d'assurer un emploi utile aux capitaux fournis par la banque dont ils seraient les agents? Pourquoi le crédit foncier ne demanderait-il pas le secours des sociétés d'agriculture? embrassant tout le pays, et toutes réunies à la chambre d'agriculture, elles ne peuvent manquer d'avoir une grande influence sur l'agriculture, et peuvent certainement contribuer pour beaucoup à son avancement. Déjà, par des octrois donnés en récompense des bons résultats produits, des améliorations judicieuses introduites, de véritables progrès réalisés dans les branches qui se rattachent à l'agriculture, elles ont rendu d'importants services. Nous croyons que dans la circonstance présente, elles peuvent en rendre de plus grands encore, en réglant par de sages mesures, l'emploi des fonds qui seraient prêtés par l'intermédiaire. Elles auraient par ce moyen plus de facilité de proposer les bons systèmes, les découvertes avantageuses, et surtout de s'opposer aux habitudes de luxe et d'inconduite sans la notable diminution desquelles il est impossible d'espérer aucun résultat sérieux.

"D'ailleurs ces améliorations, qu'il est urgent de généraliser dans notre pays, sont moins importantes en elles-mêmes que dans leurs résultats. Nous n'en sommes encore ni aux dispendieux travaux de drainage et d'irrigation, ni à l'emploi des machines à vapeur. Pour le plus grand nombre, ces améliorations se réduisent à l'achat de quelques machines, de quelques outils perfectionnés, d'un petit nombre d'animaux de race améliorée, aux assolements et à la culture des légumes sur une plus grande échelle. Ces résultats seraient promptement atteints s'ils étaient recommandés et exigés par ceux qui auraient le capital à leur disposition. L'intérêt seul qui serait manifesté envers les travaux agricoles serait aussi d'un puissant encouragement pour un grand nombre."

Voici quelle est la conclusion de l'écrivain, dont l'étude mérite assurément toute l'attention de nos économistes.

"Un prêt à quinze pour cent n'est pas plus usuraire lorsque l'emprunteur réalise douze, que celui qui est fait à raison de huit ou dix pour cent, lorsque les profits de l'emprunteur ne dépassent pas cinq. Dans les deux cas, l'emprunteur se ruine infailliblement; s'il s'occupe de commerce, ses biens passeront dans une autre main, et la société n'y perdra rien; s'il est agriculteur et forcé d'abandonner sa propriété, la richesse nationale sera diminuée, parce qu'une partie des améliorations précédemment exécutées seront abandonnées par le nouveau maître qui aura probablement un système de culture différent. La mobilisation du sol est une cause d'appauvrissement pour les peuples agriculteurs. Aussi devons-nous des remerciements à la législature qui a refusé de sanctionner tous les privilèges qu'on lui demandait pour la nouvelle institution. Il y avait là une question sociale. La société ne pouvait accorder au crédit foncier des avantages spéciaux, lorsqu'il n'offrait aucune garantie des promesses attachées à son nom, lorsqu'au contraire il devait probablement être une cause de ruine, lorsque même il demandait qu'on lui facilitât les moyens d'accomplir cette ruine, par un privilège sur les meubles, par l'exécution forcée et par une plus prompte expropriation. Il aurait été injuste et impolitique d'accepter les mauvais effets du crédit avant de s'en assurer les avantages.

"Si, parce que la législature a refusé au crédit foncier les privilèges qu'il demandait pour favoriser son action, il se croyait délivré de ses obligations envers la société, et se prévalait du droit d'agir à sa guise, sans autre souci que de s'assurer de grands profits, il pourra produire l'un ou l'autre des deux résultats suivants: s'il ne prête pas aux cultivateurs, il ne sera comptable que de l'enthousiasme d'une notable partie de la population qu'il aura trompée, et il fera naitre dans l'opinion publique une réaction qui rendra impossible, pour de longues années, une nouvelle entreprise du même genre; s'il appuie une partie notable de ses transactions sur des propriétés rurales, les hypothèques augmenteront, mais non les progrès agricoles. Voilà les deux alternatives qu'il s'agit d'éviter."

DAWSON: Agriculture for Schools, by J. W. Dawson, L. L. D., 208 p. in-12. Lovell.

Cet ouvrage est orné de plusieurs gravures, et les connaissances de l'auteur sont présumer qu'il ne saurait être défectueux du côté de la

science. Son mérite pédagogique est de la compétence du Conseil de l'Instruction Publique, à l'approbation duquel nous croyons qu'il sera soumis.

Petite Revue Mensuelle.

Nous allons d'abord acquitter une dette contractée dans notre dernière livraison, et en cela nous ne faisons que remplir un religieux devoir. Nous avons promis, en effet, à nos lecteurs, des notices biographiques sur Lord Elgin et sur Mgr. Hughes, et quant au premier surtout de ces deux hommes remarquables, nous avons toutes les raisons du monde de leur à notre promesse.

James Bruce, fils aîné du second mariage du comte Thomas d'Elgin et Kincardine, naquit le 20 de juillet 1811. Son père s'est rendu célèbre par l'enlèvement d'une foule d'ornements et de bas-reliefs des temples d'Athènes, qui lui ont coûté, outre les sarcasmes de Lord Byron et le blâme de Châteaubriand, d'assez fortes sommes d'argent, et sont encore connus, dans le Musée de Londres, sous le nom de *Elgin Marbles*. Ce septième comte d'Elgin, qui avait divorcé avec sa première femme, Mlle. Nesbitt, remariée elle-même à un M. Ferguson, ayant perdu, un an avant sa mort, le seul fils de ce premier mariage, James fils aîné de celui qu'il avait contracté plus tard avec Mlle. Elizabeth Oswald, lui succéda comme huitième comte d'Elgin et douzième comte de Kincardine, en 1841. Le jeune lord avait reçu son éducation à Eton et à Christ Church, Oxford, et s'y était distingué par ses succès classiques qui, en Angleterre plus que partout ailleurs, sont le présage d'une brillante carrière. Il venait d'être élu membre du parlement pour Southampton lorsqu'il hérita du titre de son père. Il fut nommé gouverneur de la Jamaïque le 16 de mars, 1842, c'est-à-dire à l'âge de 31 ans, et il réussit d'une manière si complète dans l'administration de cette colonie, alors agitée par de grandes dissensions, qu'on lui confia, en 1846, la difficile mission de remplacer Lord Metcalfe en Canada.

Il trouva ici une situation politique encore plus tendue que celle qu'il venait de quitter. Le ministère du jour, après avoir usé aussi largement que possible de toutes les ressources que la pratique des institutions constitutionnelles met à la disposition d'un gouvernement, se trouvait au bout de quatre ans d'exercice du pouvoir avec une majorité d'à peine une couple de voix, et avait contre lui la presque totalité de la représentation du Bas-Canada. De nouvelles élections ramènerent au pouvoir MM. Lafontaine et Baldwin, que des subtilités constitutionnelles nouvelles encore dans ce pays en avaient éloignés, au moment même où ils disposaient d'une forte majorité parlementaire. La discussion des principes du gouvernement constitutionnel, sous lord Metcalfe, avait laissé dans beaucoup de bons esprits un doute sérieux sur la sincérité des intentions métropolitaines sur ce point. Une excellente occasion se présenta bientôt pour lord Elgin de dissiper tout malaise à ce sujet; et une fois entré dans cette voie, il y persévéra non-seulement au péril de sa popularité, mais même au péril de ses jours. S'il était, en effet, une mesure qui prêtât à l'intervention du chef de l'exécutif, c'était bien celle du *bill* des indemnités, et les ennemis de l'administration ne cessèrent de répéter, dans le parlement et dans la presse, que le gouverneur général le réserverait à la sanction royale. Malgré ces prédictions et les menaces dont elles étaient accompagnées, le projet de loi reçut, dès qu'il fut passé par les deux chambres, la sanction du gouverneur. Les outrages qu'une émeute improvisée fit subir au représentant de la reine, au nom du zèle monarchique dont on se targuait depuis si longtemps; l'incendie du parlement, qui eut lieu le soir même; les séditions prolongées qui firent perdre à Montréal son rang de capitale, tous ces événements sont encore présents à la mémoire d'un grand nombre de nos lecteurs. La conduite de lord Elgin, à cette époque, fut diversement appréciée, même par les amis de son gouvernement. Il n'y a pas à douter que l'impunité acquise aux émeutiers n'ait été d'un très-funeste exemple, et qu'à dater de cette époque le respect dû à l'autorité ne soit singulièrement diminué chez nos populations. Cependant, on doit hésiter avant de blâmer l'extrême modération du gouverneur général. La suite des événements, aux yeux de beaucoup de gens, lui a donné raison. Moins ferme dans ce qui concernait la sanction du *bill*, il eût remis en question les principes de gouvernement pour lesquels le pays venait de combattre si énergiquement; moins patient à l'égard des insultes qu'on lui prodiguait, il eût peut-être vu s'allumer une guerre civile, dont la responsabilité eût été très-grande pour lui, et dont le contre-coup eût été funeste particulièrement aux Canadiens-Français, à raison des inévitables sympathies de l'Angleterre pour les populations d'origine britannique.

L'administration de lord Elgin, en Canada, a vu s'opérer de grandes choses. Le développement du système d'instruction publique du Haut-Canada, l'achèvement de nos canaux, la construction de nos grandes voies ferrées, le règlement de la question de l'Université du Haut-Canada, la discussion et, on pourrait presque dire aussi, le règlement de celles des réserves du clergé et de la tenure seigneuriale, ont donné à son gouvernement une importance historique qui ne saurait être contestée. La conclusion du traité de commerce entre le Canada et les Etats-Unis, connu sous le nom de *Traité de Reciprocité*, et qu'il négocia lui-même à Washington, ajouta encore à l'éclat de sa carrière en Amérique et fut comme l'avant-coureur des entreprises diplomatiques auxquelles il devait, plus tard, attacher son nom. De retour en Angleterre, il fut pendant quelque temps membre du cabinet, comme maître-général des postes. En 1857, il fut envoyé, comme plénipotentiaire, en Chine;

et y retourna une seconde fois, le *Fils du ciel* n'ayant point tenu ses promesses. On sait quel châtimeut fut tiré de la duplicité chinoise. Lord Elgin fit aussi une expédition au Japon, qui a été racontée par son secrétaire, M. Oliphant. Lors de la révolte des Cipayes, il était en Chine, et prit sur lui d'envoyer au gouverneur général des Indes les troupes qui venaient d'arriver et dont il pensait que ce dernier aurait plus de besoin que lui-même. L'événement justifia cet acte d'autorité, où il y avait, à la fois, de la générosité et du patriotisme; et lord Elgin en reçut, en Angleterre, les plus grands éloges.

En juin, 1859, il fut nommé pour remplacer Lord Canning, comme gouverneur général des Indes. Le climat meurtrier de ces régions, ainsi que les fatigues d'un voyage qu'il venait de faire dans l'intérieur à travers les monts Himalayas, dont il avait fait l'ascension jusqu'à une élévation de 13,000 pieds, déterminèrent sa mort, qui eut lieu le 20 de novembre dernier. Jusqu'au dernier instant, il montra, disent les dépêches, le plus grand courage et la plus grande fermeté, envoyant des télégrammes dans différentes directions, pour qu'aucune partie du service ne souffrit de sa perte soudaine.

Le gouvernement des Indes est, du reste, depuis le commencement de ce siècle, fatal à tous ceux qui l'obtiennent. C'est une brillante mais dangereuse récompense pour les diplomates et les hommes d'état. Il n'y a plus, de vivant, qu'un seul ancien vice-roi; c'est lord Ellenborough, qui fut nommé il y a 22 ans. Lord Auckland, lord Hardinge, le marquis de Dalhousie, lord Canning et lord Elgin, qui lui ont succédé, ont tour à tour payé de leur vie les services qu'ils ont rendus à Sa Majesté dans ces domaines éligibles.

Lord Elgin a en, de son mariage avec une des filles de lord Durham, quatre fils, dont un, le troisième, est mort. Victor Alexandre succéda aux titres de son père; il est né à Monkland, le 14 de mai, 1849, c'est-à-dire peu de jours après l'incendie du parlement et tandis que la position de sa famille était des plus critiques.

La famille Bruce est une des plus illustres et des plus anciennes de l'Ecosse, sur laquelle elle a même régné pendant un court espace de temps. Robert de Bruce, dont les parents étaient venus de Normandie avec Guillaume le Conquérant (1), était un des barons du Yorkshire et florissait à la cour de Henri 1er d'Angleterre. Il était très-intime avec le prince d'Ecosse, qui devint plus tard roi de ce pays sous le nom de David 1er. Il obtint de son ami la baronnie d'Annandale et de grandes possessions dans le nord de l'Ecosse. Son fils s'y établit et y fonda la grande famille des Bruce. Un de ses descendants épousa une arrière-petite fille de David 1er, et ce fut en vertu des droits résultant de cette alliance que le célèbre Robert Bruce, le héros de Bannockburn, restaura la monarchie écossaise, en 1306. Il n'eut d'autre successeur que son fils, et la couronne lui ayant échappé, la famille Bruce resta assez longtemps dans une obscurité relative.

Ce n'est pas dans la nuit des temps qu'il faut chercher l'illustration de la famille de Mgr. Hughes; Sixte-Quint fut bercher dans son enfance, et le premier archevêque de New-York fut jardinier, ce qui, du moins, est plus gracieux et plus poétique. Il naquit vers la fin de 1798, à Clogher, en Irlande, d'un fermier qui émigra aux Etats-Unis, où il le suivit quelques années plus tard. Son biographe ne dit point que personne devinât ses talents, et il a affirmé lui-même qu'il ne s'était jamais connu un patron sur la terre. Ce fut donc par un effet de sa volonté et par la conscience qu'il avait de sa valeur intellectuelle qu'il se mit à l'étude de la théologie, au Séminaire du Mont Ste. Marie, à Emmetsburgh. Il fut ordonné prêtre à Philadelphie, en 1825, et nommé curé d'une des paroisses de cette ville. Ses sermons excitèrent l'attention, surtout celui qu'il prêcha au sujet de l'émancipation des catholiques dans la Grande-Bretagne, lequel fut publié et dédié à Daniel O'Connell.

La controverse se fait, aux Etats-Unis, avec moins de réserve qu'en Canada: l'église catholique y accepte des défis qui nous paraissent étranges. Ce fut surtout dans des conférences publiques avec le Dr. Breckenridge, auxquelles une foule immense de catholiques et de protestants assistaient, que le Dr. Hughes accrut sa réputation. Ces controverses furent ensuite publiées en un volume. C'était alors l'époque de l'effervescence anti-catholique aux Etats-Unis; le temps des publications de Maria Monk et de l'incendie du couvent du Mont Benedict.

En 1837, Mgr. Dubois, alors évêque de New-York, (les premiers évêques de beaucoup de diocèses des Etats-Unis ont été des prêtres français,) demanda un coadjuteur, et M. Hughes fut nommé sous le titre d'évêque de Basilopolis. L'année suivante, il devint administrateur; mais ce ne fut qu'en 1842 qu'il remplaça Mgr. Dubois. En 1839, il parcourut la France, l'Autriche et l'Italie, pour procurer des secours pécuniaires à son diocèse. Il trouva, à son retour, une lutte engagée entre les catholiques de New-York et le bureau des écoles communes. Il s'y jeta avec l'âpre énergie qui le caractérisait. Il plaida lui-même en cause

devant le conseil municipal, contre deux avocats et trois ministres. Le discours qu'il prononça dans cette circonstance et les lectures publiques qu'il fit plus tard, à Carroll Hall, sur le même sujet eurent un grand retentissement. La violence des passions soulevées par cette nouvelle controverse se traduisit par une attaque à main armée sur la résidence du prêtre, par des misérables qui demeurèrent inconnus.

En 1845, Mgr. Hughes fit un nouveau voyage en Europe, pour procurer à son diocèse les Jésuites, les Frères des Ecoles Chrétiennes et les Sœurs de Charité. Tels étaient les progrès de son influence dans la république, qu'en 1846, il fit, dans la salle des représentants, à Washington, sur les instances des membres des deux chambres, une lecture sur "le christianisme seule source de régénération morale, sociale et politique," et qu'il fut pressé, la même année, par le Président Polk, de se charger d'une mission diplomatique au Mexique, chose qu'il refusa en s'excusant sur l'état de sa santé. En 1850, New-York fut érigé en archevêché; Mgr. Hughes se rendit à Rome pour y recevoir le pallium des mains du St. Père. En 1851, il tint le premier concile provincial avec sept suffragants, presque tous à la tête d'évêchés créés dans le territoire qui, autrefois, formait son diocèse. En 1858, il posa les fondations d'une nouvelle cathédrale aux dimensions colossales et dont les murs, lors de sa mort, étaient à peine sortis de terre. C'est la plus grande entreprise de ce genre qui ait été faite en Amérique, et des protestants y ont contribué pour l'honneur de leur pays, qui ne possède encore aucun édifice comparable à ceux de la vieille Europe.

Au moment où la guerre civile éclata, la position de l'Archevêque de New-York devint plus importante que jamais. Il se trouva presque l'arbitre des destinées de l'Union. La population irlandaise et la population allemande des Etats-Unis, avec malheureusement un assez fort contingent de l'émigration franco-canadienne, ont formé, jusqu'ici, ce que Napoléon appelait *la chair à canon*; si les évêques du nord eussent manqué de zèle patriotique, il est très-probable que l'armée fédérale ne se fût point recrutée aussi facilement. De plus, le gouvernement, dont les relations avec les puissances de l'Europe étaient tendues, pria Mgr. Hughes de visiter la France et l'Angleterre pour y donner en haut lieu des explications sur la politique des Etats-Unis; le résultat de cette nouvelle espèce d'ambassade fut plus favorable à la cause de l'Union que le négociateur lui-même ne l'imaginait. Enfin, ce fut à la parole toute-puissante de l'Archevêque que s'appaisèrent les émeutes soulevées tout récemment par la loi de la conscription. Ces diverses circonstances expliquent les marques peu ordinaires de respect et de douleur que le gouvernement des Etats-Unis et la municipalité de New-York donnèrent à sa mort, et l'immense concours de toutes les classes de la société, qui fit de ses funérailles un événement national.

La guerre qui vient d'éclater entre le Danemark et l'Allemagne, et qui menace l'Europe d'une conflagration générale, a détourné de l'Amérique l'attention de la France et de l'Angleterre, et la crainte d'une intervention hostile de leur part, qui avait décidé la mission de Mgr. Hughes, n'a plus aujourd'hui de raison d'être.

Le début de la guerre a été défavorable aux Danois, qui, après une bataille et quelques escarmouches, ont retiré et évacué le Schleswig. L'Angleterre et la France n'ont pas encore jugé à propos d'intervenir, et cette dernière puissance est assez généralement soupçonnée de vouloir profiter, plus tard, du conflit qui vient de s'élever, pour s'emparer des provinces du Rhin, objet de ses longues et persistantes convoitises. Cependant, pour le moment, la France s'occupe beaucoup plus d'elle-même que des autres nations; elle s'écoute penser et elle s'écoute parler comme un malade qui, après une longue léthargie, veut s'assurer de son existence. Les débats du Corps Législatif où se sont fait entendre, de nouveau, les voix si longtemps populaires de M. Thiers et de M. Berryer excitent le plus vif intérêt. Dans son premier discours, par lequel il a revendiqué toutes les libertés dont la France est privée depuis le deux décembre, l'ancien premier ministre s'est montré égal sinon supérieur à ce qu'il fut sous les régimes précédents. Il n'a pas été aussi heureux dans son discours contre l'expédition du Mexique. Quelque habile et savante qu'ait été son étude sur cette question, il s'est montré moins bien inspiré que M. Berryer, dont le discours a été plus goûté parce qu'il était plus national.

La *Revue Contemporaine*, dans sa dernière chronique politique, fait à l'adresse de M. Thiers des réflexions qui, bien que très-sévères et même empreintes d'une amertume qui fait voir jusqu'à quel point on redoute en haut lieu la brillante campagne qu'il vient de commencer, n'en contiennent pas moins de très-grandes vérités:

"D'ailleurs, nous avons ici un parti de la paix à tout prix, qui tend à se former sous la haute direction de M. Thiers, et qui compte bien interdire au gouvernement toute participation aux grandes affaires de ce monde. Le peuple allemand, s'il a suivi les débats de l'Adresse au Corps législatif, a pu s'apercevoir qu'on y parlait beaucoup et avec une très-grande ardeur contre les entreprises aventureuses et lointaines; or, tout est lointain pour des myopes et tout est aventureux dans les entreprises humaines. La guerre de Crimée était une entreprise aventureuse, celle d'Italie en était une autre, car nul ne sait, quand il marche à l'encontre, s'il sera vainqueur. Les plus grands généraux sont quelquefois battus et les meilleurs soldats ont des heures de défiance. Sortir de chez soi, c'est courir une aventure; y rester, c'est l'attendre. La sagesse humaine n'a qu'une influence relative sur le cours des événements, et tout ce qu'elle peut faire, c'est de se ranger toujours du côté de la justice et du droit. Aussi repoussons-nous de toutes nos forces cette théorie l'autre jour émise devant une assemblée française, et qui consisterait

(1) On a prétendu que cette famille était plutôt bretonne que normande. Un de Bruce, de Bretagne, était parmi les compagnons de Guillaume le Conquérant. On lit ce qui suit dans la *Bretagne ancienne et moderne*, par M. Pitre Chevalier: "La conformité de noms n'est pas le seul motif qui fait donner, par beaucoup d'historiens, la même origine aux Bruce de Bretagne, et aux Bruce qui régnèrent en Ecosse. M. Mazas n'hésite pas à s'exprimer ainsi en racontant la bataille de Rouvray: "Jean Stuart, et son cousin, James Bruce, expirèrent le lendemain. Ce dernier mourut ainsi sur la terre de ses aïeux, car Jean Bruce, ou plutôt Bruce, était d'origine bretonne." Le *Burkes Peerage* fait descendre les Bruce de Robert de Bruce du château de la Bruce en Normandie.

à ne jamais revendiquer un droit qu'on ne soit sûr à l'avance de le faire triompher. Pourquoi les plaideurs ne suivent-ils pas ce conseil? Quelle épargne ce serait et de paroles et de jugements! Qui est jamais sûr de faire triompher son droit? Donc, il faut cesser de le poursuivre. L'insulte faite à la foi jurée, l'outrage et l'exaction prodigués à nos nationaux, l'assassinat et l'impunité accordée aux assassins, voilà des choses qu'il faut subir s'il doit en coûter trop pour en obtenir la réparation. Devant une pareille théorie, exposée et soutenue par un esprit certainement éminent, et qui a trouvé d'autres esprits éminents pour l'approuver, notre raison demeure confondue. Nous avons cru jusqu'ici qu'il y avait quelque chose de plus précieux que l'argent et que la vie même, l'honneur; nous avons cru que les nations devaient avoir sur ce point la même manière de voir que l'individu; que partout où un outrage leur était infligé par un gouvernement organisé, leur premier devoir était à tout prix d'en poursuivre la réparation.

« Pour nous, qui voulons la grandeur de notre pays partout, dùt-il en coûter quelques sacrifices, et qui pensons que le développement de la richesse dans le peuple vaut bien qu'on grève les riches de quelques millions d'impôts, nous sommes très-loin de professer, contre "les expéditions lointaines," cette horreur d'occision qu'on affiche aujourd'hui. Nous ne pouvons nous défendre de penser que sans "les expéditions lointaines" et sans les coureurs d'aventure, l'Europe n'aurait pas connu l'Amérique, et que, nous en particulier, nous n'aurions pas fondé ces grandes et belles colonies, qui s'appellent le Canada, la Louisiane, les Indes orientales. Que d'autres soient venus après nous cueillir les fruits que nous avons semés, à qui la faute, sinon à ces esprits chagrins et de courte vue, qui refusaient les subsides et décourageaient les entreprises, à ces fameux théoriciens de la politique, qui égrenaient le chapelet de nos fies au profit de l'Angleterre, et ruinaient du même coup notre commerce et notre marine? Si les milleurs du temps ont été pour quelque chose dans cette œuvre impie, il faut avouer que les hommes y ont été pour beaucoup. Aujourd'hui que, par un bonheur providentiel, il se trouve sur le trône de France un homme qui semble avoir conçu le plan admirable de nous rendre partout sur le globe ce qui nous appartient, de vastes débouchés et de riches colonies, gardons-nous d'envoyer de si beaux desseins, essayons, au contraire, de seconder son œuvre dans la mesure de nos forces. On comprendrait à la rigueur que, dans un pays comme l'Angleterre, où l'esprit d'aventure est très-développé, il fut bon de modérer cette aubaine des lointaines entreprises; mais en France, dans un pays où l'initiative individuelle a si peu de ressort, et que le souverain sollicite en vain à imiter en cela les Anglais; en France, où l'on a tant de peine à risquer ses écus ou sa personne au dehors, n'est-ce pas une imprudence extrême, quand on possède le don de la parole et la grâce de persuader, que d'étouffer dans son germe le goût qu'une sage pensée s'efforce d'y développer? Ces réflexions, que nous ont inspirées les débats de l'Adresse sur le Mexique, et que nous jetons ici en passant, mériteraient peut-être de plus longs développements; nous croyons qu'il en sortirait un enseignement plus propre à éclairer la démocratie sur ses véritables intérêts, que les plus beaux discours de l'opposition. Toujours est-il que si les Allemands ont compté sur l'appui de notre opposition et sur l'esprit libéral qui l'anime, pour accomplir leur œuvre d'affranchissement et d'unité, ils doivent s'apercevoir, aussi bien que les Polonais, qu'ils ont compté sans leur hôte. Des paroles, on en sera prodigue; des assurances de sympathie, on n'hésitera pas à les répandre; mais quand il s'agira de se mettre à la besogne, on ne trouvera plus personne: "Une guerre pour l'indépendance et l'unité de l'Allemagne! une guerre pour l'indépendance de la Pologne! y pensez-vous? Ce serait détourner la France de la poursuite des libertés, ce serait augmenter encore le prestige et la force de l'Empereur! Nous n'avons que faire de songer à l'émancipation des peuples; songeons d'abord à nous émanciper nous-mêmes." Polonais et Germains, tenez donc pour assuré que plus on se rapprochera en France du régime parlementaire, plus il y aura de membres de l'opposition, plus il y aura de beaux discours parmi ces membres, et moins vous serez secourus. On parlera peut-être de vous davantage, mais ce seront paroles stériles, parce que, sachant le gouvernement de l'Empereur très-disposé à l'action, on sera porté à le rendre inactif; sachant qu'il aime "les causes justes," on s'efforcera de traverser ses projets; connaissant sa sollicitude pour la gloire du pays, on ne cessera de lui opposer ses intérêts. Pour que l'opposition retrouvât son vieil orgueil national, il faudrait que l'Empereur étouffât le sien; pour qu'elle reprit les ardeurs guerrières d'autrefois, il faudrait qu'elle vit renaître devant elle un gouvernement de paix à tout prix. Il convient de bien se figurer qu'en France l'esprit d'opposition se confond singulièrement avec l'esprit de dénigrement, et que son rôle est beaucoup moins d'éclairer que d'embrouiller, de rendre service que de contredire. »

Dans le parlement anglais, qui vient de s'ouvrir, lord Derby a fait une véritable immolation de Lord John Russell. Dans un discours beaucoup plus sarcastique que ne l'ont été, en France, ceux de MM. Thiers et Berryer, il a accusé son ancien adversaire d'avoir menacé et insulté tout le monde, pour finir par reculer devant tout le monde. L'Angleterre, a-t-il dit, n'a plus d'alliés; elle a tant proclamé qu'elle ne ferait point la guerre pour des idées, qu'elle n'aura bientôt plus la permission d'en avoir qu'à la condition de les garder pour elle-même, ce qui vaudrait peut-être mieux que de les émettre, pour ensuite les retirer un premier coup de canon. On voit que les rôles sont renversés, et tandis qu'en France l'opposition veut la paix à tout prix, de l'autre côté de la Manche, elle est très-belligère.

En Canada, elle a été, à certains égards, plus pacifique que de coutume, et chose presque inouïe dans nos fastes parlementaires, elle vient de laisser voter l'adresse sans amendement ni division; mais non pas sans débats. Le chef de l'opposition, M. Cartier, a parlé durant près de dix heures dans une même séance.

La discussion de l'adresse a été interrompue par un ajournement adopté unanimement, à l'occasion de la mort soudaine du Juge-en-chef du Bas-Canada. Cette pieuse marque de respect donnée à la mémoire d'un grand homme par nos législateurs au milieu de la lutte, ce noble et éloquent silence des passions politiques devant une tombe si prématurément ouverte, ont fait une vive impression.

Notre Chronique, commencée par la nécrologie de lord Elgin, se trouve donc condamnée à se terminer par celle de son premier-ministre. Nous n'avons point la prétention de rendre justice à la mémoire du Juge-en-chef dans le peu d'espace qui nous reste; ce que nous allons dire n'est que provisoire et en attendant mieux.

Sir Louis Hippolyte LaFontaine, Baronet du Royaume-Uni et Commandeur de l'Ordre pontifical de St. Sylvestre, est né à Boucherville, en octobre, 1807. Il est mort le 26 février, 1864, et n'était par conséquent âgé que de 56 ans et quatre mois. Ses habitudes laborieuses et sédentaires, et les luttes politiques avaient miné de longue main un tempérament qui était cependant des plus robustes. Il appartenait à une famille de cultivateurs des plus respectables; son aïeul avait été membre du parlement. Il fit une partie de ses études au séminaire de Montréal, et fut reçu avocat à vingt et un ans. Deux ans plus tard, il entra au parlement.

Le jeune député avait un de ces types napoléoniens qui se font remarquer partout; sa gravité et sa tenue, autant que ses talents et ses succès au barreau, le désignaient déjà comme le successeur possible de M. Papineau, lorsqu'éclata l'insurrection de 1837. Il voulut, à cette époque, prévenir les malheurs qui suivirent, et il descendit à Québec avec M. Dehartzel et quelques autres représentants, pour prier lord Gosford de convoquer une nouvelle session du parlement. Com promis, plus tard, par une lettre trouvée parmi les papiers de M. Girouard, et où il parlait ironiquement d'armer les bonnets bleus du nord, il se réfugia en Angleterre, ce qui était un peu osé pour un homme accusé de haute trahison. Bien reçu dans les hauts cercles politiques, il fut infirmé, par M. Ellice, que ses obscurs ennemis avaient pris des mesures pour le faire arrêter, et il dut se rendre à Paris. De retour au Canada, il fut quelque temps emprisonné pendant la seconde insurrection. Lors de l'union, il releva le drapeau du Bas-Canada et se posa résolument en adversaire de lord Sydenham et de son système. Celui-ci l'éloigna, par la force, du comté de Terrebonne, où M. LaFontaine ne voulait point, par humanité, accepter la lutte; mais M. Baldwin sut le faire élire dans le comté d'York. De ce moment data, entre ces deux hommes, cette étroite amitié qui devait avoir tant d'influence sur les événements subséquents.

« Heureusement, dit un écrivain de la *Minerve*, le Haut-Canada avait aussi son LaFontaine dans Robert Baldwin, politique à vues grandes et élevées comme lui, distingué par la même générosité de sentiments, le même amour du travail, le même patriotisme, et une admiration également passionnée pour la constitution anglaise, ayant le même désir d'en voir introduire les principes dans le gouvernement de son pays. De loin, ces deux hommes s'étaient compris, quoique à peu près inconnus l'un à l'autre. La Providence, qui veillait sur nos destinées, semblait les appeler à une action commune, à jeter ensemble les bases d'une société politique régénérément organisée et peut-être les fondements d'une grande nation. »

M. LaFontaine se retira de la vie publique en 1851. Peu de temps après, il fut fait Juge-en-chef, puis baronnet. Il laisse, de sa seconde épouse, un fils âgé d'un an et demi, qui succède à son titre.

Les funérailles de ce grand citoyen ont été un événement public. Une courte, mais éloquente oraison funèbre, prononcée par Mgr. l'Evêque de Montréal, a retracé les grandes qualités de l'illustre défunt et fait écho à la douleur publique.

M. LaFontaine a publié un ouvrage sur les *Bureaux d'enregistrement* et plusieurs brochures sur des questions de jurisprudence ou de politique. Dans les dernières années de sa vie, il s'est occupé de recherches historiques et généalogiques. Il laisse d'importants manuscrits et une bibliothèque considérable, riche surtout en ouvrages rares sur la jurisprudence et sur l'histoire de l'Amérique.

P. S.—Au moment où nous terminons, un télégramme nous apprend l'explosion d'une fabrique de cartouches près de la porte St. Jean, à Québec. La commotion s'est fait sentir à une grande distance. Les soldats employés à la confection des cartouches, un nombre de quinze ou seize, ont été tués, et leurs corps sont mutilés et dispersés de la manière la plus horrible. Le capitaine Mahon, qui se trouvait dans l'édifice, a eu la vie sauve; mais a été gravement blessé. Plusieurs explosions successives ont eu lieu, et l'on a craint pour un grand dépôt de poudre situé à une petite distance. Si le feu s'y était communiqué, il ne serait point resté de Québec pierre sur pierre. On frémit lorsqu'on songe à la possibilité d'une telle catastrophe.

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AUX MUNICIPALITÉS PAUVRES, POUR 1863.

CONTÉS.	MUNICIPALITÉS.	Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant.	Montant de la subvention annuelle ordinaire.		Montant de la cotisation prévue.		Montant de la subvention supplémentaire demandée.		Subvention supplémentaire accordée.	
			\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Argenteuil...	Mille-Isles	Nouvel établissement dont les habitants sont pauvres.	63	54	222	00	40	00	29	00
"	Township Morin	On y a construit une maison d'école; valeur \$104.	51	32	280	00	80	00	29	00
"	Chatham No. 1 (Dissid.)	Ils sont peu nombreux et ont 2 écoles à soutenir.	41	00	100	00	50	00	24	00
"	Gore et Wentworth	" " 5 " "	89	66	240	00			29	00
Aithabaska	St. Eulalie	Etablissement tout nouveau	12	22	50	00	80	00	29	00
"	St. Léonard	" " On y a réparé une maison d'école.	28	00	72	00	80	00	29	00
"	Chester-Ouest	" " On y soutient 3 écoles, etc.	81	90	160	00	60	00	29	00
"	Chester-Est	" " " 2 " "	88	98	195	00			29	00
"	St. C'otilde	" " On y a bâti une maison d'école.	21	36	65	00	80	00	27	00
"	St. Valère	" " On y soutient 2 écoles, etc.	55	28	180	00	80	00	27	00
"	St. Médard	" " " 2 " "			330	00			20	00
"	(Dissidents.)	" " On a bâti 2 mais.; val. \$390.	150	46	74	00	100	00	20	00
"	St. Venceslas	" " On a construit 1 maison d'école.	13	78	72	00	80	00	21	00
"	St. Norbert	" " " 3 " "	70	30	213	00			29	00
"	Victoriaville	Nouvelle municipalité qui a 2 maisons d'école à bâtir.					80	00	29	00
Bonaventure	Hope	Etablissement pauvre qui a toujours soutenu 2 écoles.	112	14	200	00	80	00	29	00
"	Nouvelle	" " et soutient 3 écoles.	81	18	100	00	40	00	29	00
"	Matapédia	" " " " " " " " " "	33	94	64	00	40	00	20	00
"	Ristigouche	" " et bâti 1 maison d'école	50	00	60	00	60	00	20	00
"	Rustico	" " (colonie acadienne)							29	00
"	New Richmond	" " et soutient 4 écoles			179	00	80	00	20	00
"	(Dissid.)	Les syndics soutiennent 3 écoles.	170	70	300	00	40	00	20	00
"	Carleton	Etablissement peu peuplé qui soutient une école modèle.	108	30	221	25	60	00	20	00
"	Maria	Cette municipalité soutient 6 écoles.	206	10	286	00	50	00	29	00
"	Ristigouche (Saurages.)	Ils sont trop pauvres pour pouvoir payer une contribution	50	00					40	00
Beauce	Aylmer	Nouvel établissement qui soutient 4 écoles.	97	78	227	68	60	00	29	00
"	St. Frédéric	" " " 5 " "	169	58	232	00	60	00	29	00
"	Forsyth	" " " 2 " "	38	27	100	00	40	00	29	00
"	St. Ephrem	" " " 3 " "	93	72	173	00	40	00	29	00
"	St. Victor	" " " 3 " "	141	00	240	00	40	00	29	00
"	Lambton	" " " 2 " "	99	48	188	00	40	00	29	00
"	Aubert-Gallion	Pauvre, soutient 3 écol. : sont cotisés p. la cons. d'une église.	200	10	315	00	100	00	29	00
Bellechasse	Armagh	Municipalité pauvre et de création récente.	73	26	74	00	50	00	29	00
Bagot	St. Ephrem-Soraba	" " et soutient 4 écoles.	108	86	202	97	100	00	29	00
"	St. Bonaventure	" " " 2 " "	105	24	147	12	80	00	29	00
"	St. André	La population s'est accrue de beaucoup depuis deux ans.			2000	00			29	00
Brome	Bo'ton (Dissidents.)	Municipalité pauvre.	60	00	181	60			29	00
Chicoutimi	Latérière	" " qui soutient 3 écoles.	92	26	101	69	80	00	29	00
"	Harvey	" " " 2 " "	43	40	212	00	40	00	29	00
"	Anse St. Jean	" " La récolte y a manqué, l'année dern.	39	34					29	00
"	St. Joseph	" " qui soutient 2 écoles	69	04	202	25	80	00	29	00
"	Grande-Baie	" " " 4 " "	147	86	167	00			29	00
"	Ouïatchocan	" " " 2 " "	45	58	218	00	50	00	29	00
"	Chicoutimi, (Village)	On y a établi 1 école modèle outre les 3 écoles élémentaires.	90	66	298	00	200	00	29	00
"	(Paroisse)	Ecoles en opération : S.	268	50	850	00	80	00	29	00
"	Bagotville (Village)	Cette municipalité soutient 1 école modèle.	48	62	109	65			29	00
"	Hébertville	Nouvelle municipalité qui soutient 3 écoles.	109	62	160	00			29	00
Compton	Winslow-Nord	" " " 4 " "	104	46	180	00	40	00	29	00
"	West Bury	Nouvelle municipalité soutenant 2 écoles.	33	58	211	22	40	00	29	00
"	Cifton (Hampden)	" " " 5 " "	61	50	160	00	60	00	29	00
"	Whitton, Marston	" " " 2 " "	57	78	67	00	40	00	29	00
"	Newport et Auckland	" " " 3 " "	45	56	311	20	40	00	29	00
"	Hereford	" " " 5 " "	41	38	150	00	40	00	29	00
"	Lingwick	" " " 4 " "	63	76	297	00	40	00	29	00
"	Winslow-Sud	" " et pauvre.	102	18	350	00	400	00	29	00
Champlain	Batiscan	Les contribuables ne sont pas riches et soutiennent 4 écoles.	121	64	240	00	40	00	29	00
"	St. Narcisse	Nouvelle municipalité et pauvre	110	66	176	00			29	00
Charlevoix	Sattington	Nouvelle municipalité et très-pauvre.	61	04	18	00	40	00	29	00
"	St. Irénée	Moyens restreints et soutient 3 écoles.	112	82	300	00	60	00	29	00
"	St. Urbain	" " " 3 " "	86	02	143	00	40	00	29	00
"	St. Agnès	" " " 4 " "	149	68	264	00	50	00	29	00
"	Petite-Rivière	" " " 3 " "	82	30	80	00	80	00	29	00
"	St. Fidèle	" " " 3 " "	94	52	168	00	40	00	29	00
"	De Sales	Nouvelle municipalité et soutient 1 école.	45	60	72	00	40	00	29	00
"	Isle-aux-Coudres	Cette municip. n'a que de faibles ressources et sout. 4 écoles.	79	14	230	00	40	00	29	00
"	St. Placide	" " " " " 2 " "	50	74	120	00	40	00	29	00

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AUX MUNICIPALITÉS PAUVRES, POUR 1903.—(Suite.)

COMTÉS.	MUNICIPALITÉS.	Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant.	Montant de la subvention annuelle ordinaire.		Montant de la cotisation prélevée.		Montant de la subvention supplémentaire demandée.		Subvention supplémentaire accordée.	
			\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
2-Montagnes..	St. Camul.	On a de faibles ressources et l'on soutient 3 écoles.	93	28	360	00	60	00	29	00
"	St. Colomban	" " " 3 "	101	30	320	00	80	00	29	00
"	St. Placide	" " " 5 "	168	29	423	70	80	00	29	00
Dorchester...	St. Malachie	" " " 3 "	153	98	160	09	40	00	29	00
Drummond...	St. Germain	" " " 5 "	177	81	400	67	45	00	29	00
"	St. Frédéric	On a imposé une taxe de \$900, pour liquider d'anc. dettes.	143	48	642	00	80	00	50	00
"	Wickham	On a peu de ressources et l'on a bâti deux maisons d'école.	97	78	535	00	100	00	29	00
"	Darham (<i>Dissidents</i>)	" " et la population est éparse.	20	00	90	00			20	00
"	"	" " et l'on soutient 13 écoles.	183	38	472	14	80	00	29	00
"	St. Pierre	" " " 12 "	198	00	814	00	100	00	29	00
Gaspé	Newport	Les contribuables de cette municipalité sont pauvres.	46	92	62	00	40	00	25	00
"	Pabos	" " " " " " "	58	22	317	00	100	00	29	00
"	Grande-Rivière	On a peu de ressources et on y soutient de bonnes écoles.	141	42	400	00	100	00	40	00
"	Rivière-au-Renard	" " " " " " "	100	84	120	00			29	00
"	Cap-des-Rosiers	Les moyens y sont très-restreints.	39	94	120	00	80	00	29	00
"	Monts-Louis	" " " " " " "	22	62	97	00	20	00	29	00
"	Perceé	On y a construit 3 maisons d'école	292	46	500	00			40	00
"	Cap-Désespoir	Les contribuables sont pauvres.							20	00
"	Isle-Bonaventure	" " " " " " "	20	00	60	00			20	00
Hochelega...	St. Louis (<i>Dissidents</i>)	La population est peu nombreuse.	36	00	163	00	120	00	20	00
Huntingdon	Huntingdon (<i>Dissidents</i>)	La population est pauvre et soutient 1 bonne école.	30	00	110	00	10	00	29	00
L'Islet	St. Aubert	" " " 5 écoles.	149	86	225	00			29	00
"	St. Cyrille	" " " 3 "	73	70	143	00	80	00	29	00
Joliette.....	St. Ambroise (<i>Dissid.</i>)	" " " " " " "	29	00	100	00	28	00	20	00
"	Ste. Mélanie	" " " et soutient 5 écoles.	158	60	495	50			29	00
Kamouraska	Mont-Carmel	" " " 2 " " "	67	60	91	52	40	00	29	00
"	Ste. Hélène	" " " 5 " " "	143	58	200	00	80	00	29	00
"	St. Onésime	" " " 4 " " "	80	60	174	00	40	00	29	00
"	St. Alexandre	" " " 6 " " "	196	14	240	00	100	00	29	00
Lotbinière	St. Flavien	" " " 5 " " "	115	88	218	90	40	00	29	00
"	St. Gilles	" " " 2 " " "	97	30	97	30	30	00	29	00
"	St. Agapit	" " " " " " "	38	70	38	70	25	00	29	00
Lévis.....	St. Lambert	On soutient 6 écoles et l'on a bâti plusieurs maisons.	186	08	206	00			40	00
Mégantie.....	Inverness (<i>Dissidents</i>)	" " 2 " et l'on n'a que de faibles ressources.	40	00	96	00	50	00	20	00
Montmagny	Isle-aux-Grues	On a peu de ressources et l'on soutient 2 écoles.	68	28	92	00			29	00
Montmorency.	Laval	" " " 2 " " "	69	76	72	00			29	00
"	St. Féréol	" " et l'on doit \$324 p. const. 1 mais. d'é.	99	70	97	00	60	00	29	00
Maskinongé..	St. Didace	" " et l'on soutient 5 écoles.	159	62	202	75			29	00
Nicolet.....	Ste. Gertrude	" " " 5 " " "	160	64	250	00	120	00	29	00
"	Ste. Monique No. 2	" " " 2 " " "	61	50	151	00	40	00	29	00
"	Blanford	" " " 2 " " "	22	38	56	00	80	00	29	00
Ontario.....	St. André-Avellin	" " " 5 " " "	173	20	494	00	60	00	20	00
"	Hartwell et Ripon	Nouvelle municipalité qui a à se bâtir des maisons d'école.	91	00	166	00			29	00
"	Eandley	" " manquant de ressources	113	62	409	00			20	00
Portneuf.....	St. Casimir	On a à soutenir 4 écoles avec de faibles moyens.	188	46	202	00	80	00	29	00
"	Cap-Rouge	On a une balance de jugement à payer: \$741.	67	50	100	00			59	00
Pontiac.....	Waltham	Nouvelle municipalité qui n'a que de faibles moyens.	45	52	400	00	80	00	29	00
"	Franktown	" " " " " " "			210	00	50	00	20	00
"	Calumet	Municipalité pauvre où l'on soutient 3 écoles.	118	70	408	82	120	00	29	00
"	Litchfield	" " et nouvellement érigée.	118	20	420	01			29	00
Québec	Stoneham	" " qui a bâti 2 maisons d'école.	45	00	60	00			29	00
"	St. Dunstan	" " " " " " "	40	00	50	00			29	00
"	(<i>Dissidents</i>)	" " " " " " "			45	00			20	00
Rimouski....	Métis	" " et soutient 3 écoles.	57	00	120	00	40	00	29	00
"	St. Fabien	" " " 6 " " "	147	98	251	30	30	00	29	00
"	St. Simon	" " " 7 " " "	136	46	315	15	45	00	29	00
Saguenay.....	Escomvais	" " " 2 " " "	116	34	120	00	40	00	29	00
"	Tadoussac	" " " " " " "	51	78	80	00	40	00	29	00
St. Maurice..	Shaouaigan	" " et soutient 3 écoles.	114	18	152	00	60	00	29	00
Stanstead...	Barford	" " " 5 " " "	79	14	300	00	50	00	29	00
"	Hatley (<i>Dissidents</i>)	" " et population éparse.			130	00	20	00	20	00
Témiscouata	St. Antoine	" " et soutient 3 écoles.	100	72	116	00	40	00	29	00
"	N. D. du Portage	" " " 4 " " "	101	66	183	91	70	00	29	00
"	St. Elou	" " " 6 " " "	157	92	195	12	60	00	29	00
"	St. Modeste	" " " 2 " " "	70	10	120	00	40	00	29	00
Terrebonne...	St. Jérôme No. 4	On a à liquider une forte dette.	27	58	200	00			40	00

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLÉMENTAIRE AUX MUNICIPALITÉS PAUVRES, POUR 1863.—(Suite.)

CONTÉS.	MUNICIPALITÉS.	Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant.	Montant de la subvention annuelle ordinaire.		Montant de la cotisation prélevée.		Montant de la subvention supplémentaire demandée.		Subvention supplémentaire accordée.	
			\$	c.	\$	c.	\$	c.	\$	c.
Wolfe	Weedon	Nouvelle municipalité qui soutient 4 écoles	91	46	464	56	40	00	29	00
"	" (Dissidents)	" " en construction d'une maison			40	00	25	00	20	00
"	Ham-Nord	" " et soutenant 3 écoles	68	93	308	80			29	00
"	Wotton	On y soutient 7 écoles et l'on a bâti 2 maisons	173	32	500	00	50	00	29	00
"	St. Gabriel	Municipalité nouvelle qui a bâti 1 maison	46	70	181	00	36	00	29	00
"	St. Camille	" " et soutenant 3 écoles	54	91	155	00	50	00	29	00
"	Garthby	" " " 1 bonne école	31	08	80	00	40	00	29	05
Total									3955 00	

ANNONCE.

"JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE"

ET

"JOURNAL OF EDUCATION."

L'abonnement à chacun de ces journaux est d'UNE PIASTRE par année et n'est facturé seulement pour les Instituteurs et pour les Institutrices.

Ces journaux s'occupent aussi de science et de littérature, et contiennent une revue de tous les événements de chaque mois. Ils ont été mentionnés avec éloge par le jury du Département de l'Education, à l'Exposition de Londres, en 1862, et il a été accordé une MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE pour leur rédaction.

On peut se procurer, au Département de l'Instruction Publique du Bas-Canada, la collection complète pour les prix suivants :

Chaque volume cartonné en papier se vend \$1.10 ; élégant cartonnage en toile avec vignette en or sur plat, \$1.25 ; les deux journaux, français et anglais, cartonnés ensemble, \$2. La collection complète de l'un ou de l'autre journal, formant 7 volumes, se donne pour \$7 ; aux instituteurs, moitié prix, et aux Collèges, Académies, Institutions Littéraires et aux Bibliothèques de Paroisse, \$5. Ceux qui désireraient se procurer des collections complètes s'adresser de suite au Bureau de l'Education, où il n'en reste plus qu'un petit nombre de séries, l'année 1857 étant presque épuisée.

Le journal français se publie à 3000 exemplaires, le journal anglais à 1500. Ils ont l'un et l'autre une circulation à peu près uniforme dans tout le Bas-Canada, et un grand nombre d'exemplaires s'expédie à l'étranger.

On ne publie que des annonces qui ont rapport à l'Instruction publique, aux sciences, aux lettres ou aux beaux-arts. Le prix des annonces est de 7 centimes par ligne pour la 1ère insertion et 2 centimes pour chaque insertion subséquente.

PRIMES :

Les éditeurs de journaux qui reproduiront l'annonce ci-dessus, auront droit, pour chaque insertion, à un des sept volumes. Deux insertions leur donneront droit à deux volumes, et ainsi de suite. Il faudra indiquer l'année du volume que l'on désire avoir.

La collection complète sera donnée à toute personne qui nous transmettra le montant de vingt nouveaux abonnements.

Aux Libraires, Inspecteurs et Commissaires d'Ecole, aux Institutions Religieuses et au Public.

LES soussignés ont l'honneur de donner respectueusement avis, qu'ils ont fait acquisition, par voie de vente judiciaire, de la propriété littéraire, ainsi que du fonds, des ouvrages suivants, publiés ci-devant par MM. J. & O. CRÉMAZIE, savoir :

ÉLÉMENTS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, imprimés sous la direction de la Société d'Education du District de Québec, à l'usage des Ecoles Élémentaires ;

NOUVEL ABRÉGÉ DE LA GÉOGRAPHIE MODERNE, par M. l'Abbé Holmes, tout dernièrement revu et corrigé ;

TRAITÉ D'ARITHMÉTIQUE, à l'usage des Ecoles, par Jean-Antoine Bouthillier, revu et corrigé.

Ces ouvrages sont approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique du Bas-Canada.

— AUSSI EN VENTE —

LE LIVRE DES ENFANTS, Nouvel Alphabet Français, illustré, — et la

NEUVAINÉ A ST. FRANÇOIS-XAVIER, (ci-devant publiés par MM. Crémazie) sur beau papier et papier ordinaire, avec image du Saint : Variété de reliures.

LE MANUEL DES PAROISSES ET FABRIQUES, par H. Langevin

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE de Lévizac.

LES STATUTS REFOUNDUS, et autres, etc.

LE LIVRE DE PLAIN-CHANT, publié par l'autorité et sous la direction de Monseigneur l'Administrateur, en deux volumes 8-vo, sera prêt à être livré l'été prochain.

Les soussignés auront toujours en main un nombre d'exemplaires de tous ces livres, suffisant pour remplir toutes commandes sans délai ; le commerce et autres acheteurs en gros auront comme ci-devant le bénéfice d'un escompte libéral.

DESBARATS & DERBISHIRE,

Coin des Rues Ste. Anne et Desjardins.

Québec, 16 Janvier, 1863.

Typographie d'Eusène Sénécal, 4, Rue St. Vincent, Montréal.